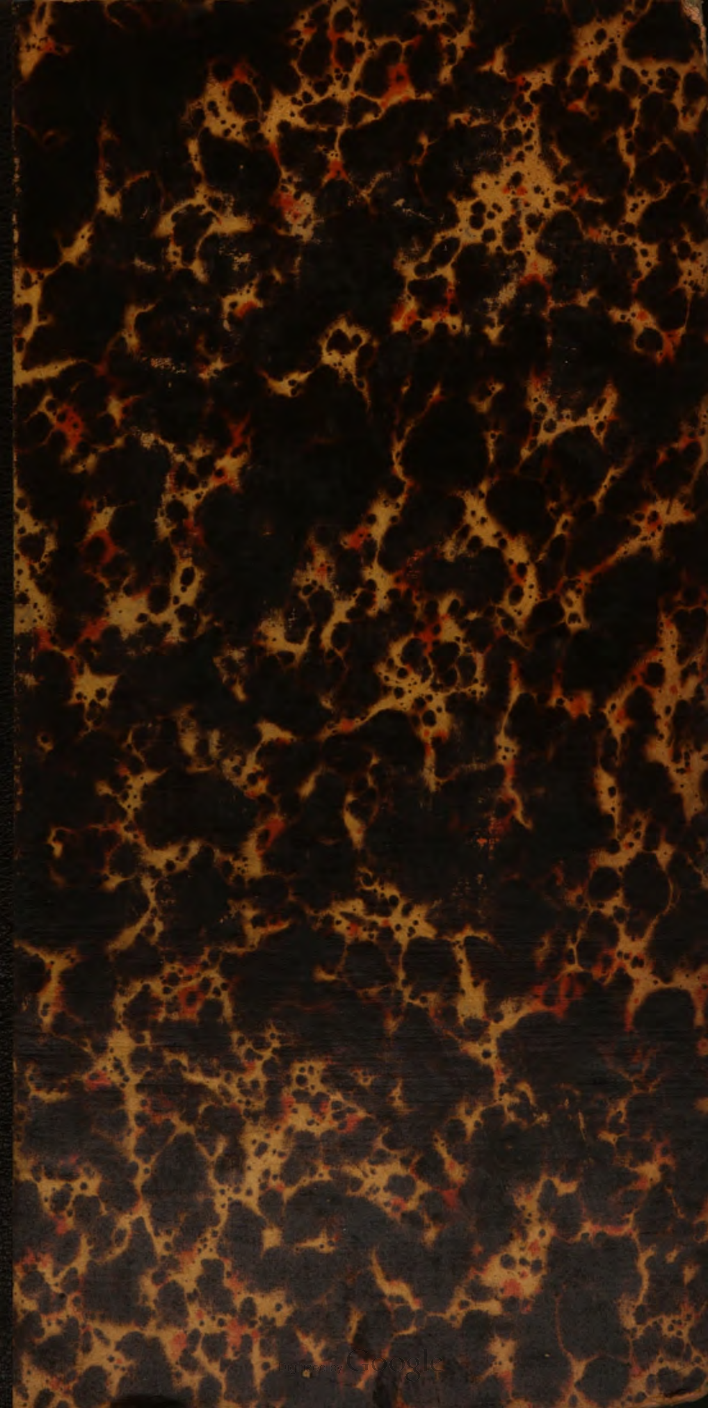
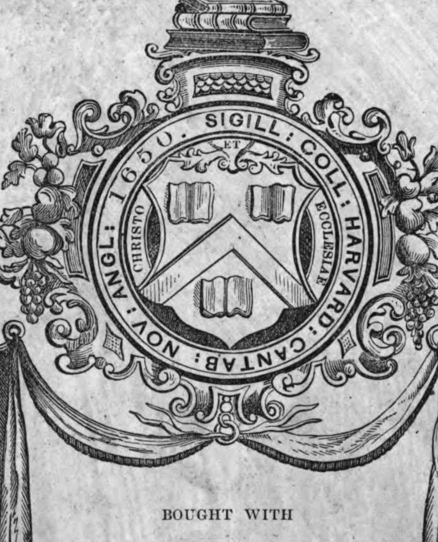
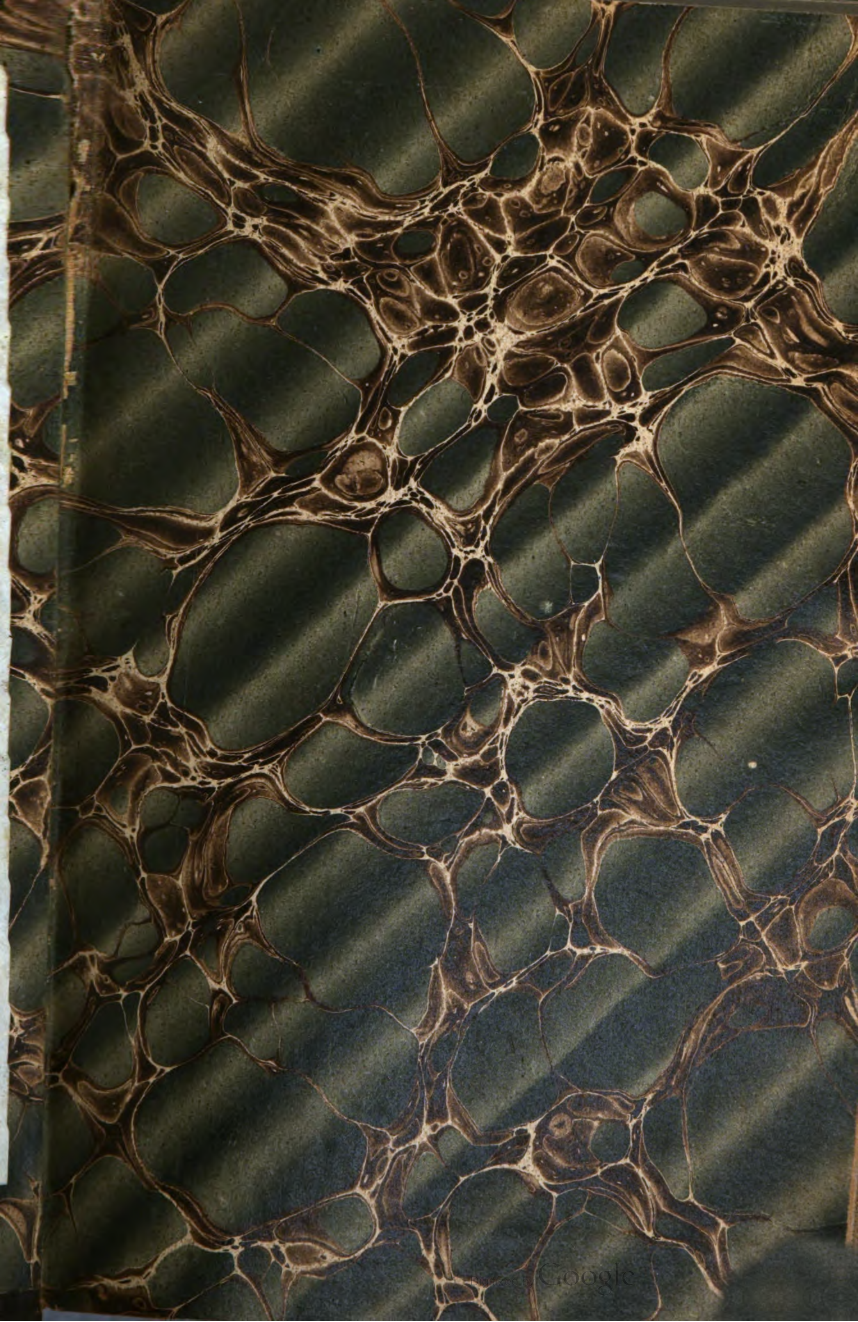





SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DU MAINE

TYPOGRAPHIE

EDMOND MONNOYER

AU MANS (SARTHE)

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DU MAINE

PAR

B. HAURÉAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

NOUVELLE ÉDITION

—

TOME SECOND

PARIS

DUMOULIN, LIBRAIRE

QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

—

1871

1878, Feb. 28.

Minot fund.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DU MAINE

BEAUMANOIR (CHARLES DE).

Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, maréchal de France, gouverneur pour le roi des comtés du Maine, de Laval et du Perche, eut huit enfants mâles de son mariage avec Catherine de Carmaing, noble dame alliée aux familles royales d'Albret, de Béarn, de Navarre et de Foix. La famille de Beaumanoir, originaire de Bretagne, était une des plus illustres de la noblesse française. Costar, écrivant au P. Mascaron, de l'Oratoire, qui lui avait demandé des renseignements sur cette famille, s'exprime en ces termes : « Vous souvenez-vous, mon R. P., de cet empe- « reur qui fut surnommé *l'herbe pariétaire*, parce que « son nom se lisait dans toutes les murailles de la « vieille Rome ? On pourrait appeler ainsi les sei- « gneurs de Beaumanoir, dont le nom et les armes « se voient dans les pierres en tant d'endroits de la « Bretagne, que je n'aurais qu'à vous dire pour toute « réponse à la question que vous m'avez faite : *In-*

« *terroga lapides et docebunt te* (1). » Cette famille, qui fut représentée, pendant plusieurs règnes, soit à l'armée, soit à la cour, par une foule de braves gentilshommes, donna deux évêques au diocèse du Mans. Jean de Beaumanoir réserva l'héritage de son gouvernement au premier de sa race : le troisième, Charles de Beaumanoir, né au château de Lavardin-Tucé, en l'année 1586, fut destiné à l'état ecclésiastique, et élevé dans ce dessein chez Madame de Chaourses, sa tante, abbesse du Pré, qui l'entoura des soins les plus tendres et lui inspira dès le berceau les sentiments d'une ardente piété. A l'âge de huit ans, Charles de Beaumanoir était pourvu de l'abbaye de Beaulieu; quatre années après, on l'envoyait à Paris commencer ses études sous la conduite d'un jeune clerc de grande espérance, Charles Loppé, qui s'éleva plus tard au premier rang parmi les docteurs de l'Université de Paris et occupa les premières charges académiques (2) :

(1) *Lettres de M. Costar*, t. II, lettre IX.

(2) Ce Charles Loppé ne nous étant pas connu comme écrivain, nous ne pouvons lui consacrer une notice spéciale dans cet ouvrage. Il était né au Mans, dans la paroisse de Saint-Germain, en 1553. Après avoir achevé l'éducation de Ch. de Beaumanoir, il obtint de la reconnaissance de son élève l'archidiaconé de Sablé. Ayant ensuite pris ses degrés en la Faculté de théologie de Paris, il y fut reçu docteur. Le collége de Navarre l'eut bientôt pour grand-maître, puis pour professeur de théologie. Il ne quitta sa chaire qu'en 1631, et mourut curé de Saint-André-des-Arcs, le 25 décembre 1633, à l'âge de quatre-vingts ans. Il paraît qu'étant grand-maître du collége de Navarre, il convoitait un épiscopat, il *épiscopisait*, comme dit Ménage, car nous lisons dans une

on nous apprend encore que Charles de Beaumanoir eut pour maître en philosophie Cospéan, évêque de Lisieux. Nous aimons à croire qu'il profita beaucoup sous la discipline de ces habiles professeurs.

A quatorze ans, ses études élémentaires à peine achevées, Charles de Beaumanoir obtenait des lettres du roi qui le nommaient à l'évêché du Mans. On dis-

lettre de Jacques Levasseur, doyen de l'église de Noyon, qui lui est adressée : « Quid tantopere optandum habet infula quod desit « tibi? Antistitis parit nomen; quo triplici gaudes, Navarricæ « sapientiæ, Sanctandreanæ caulæ, principis diaconorum ceno- « manensium; antistes mihi millibus trecentis. Dat eminere; in « quo alio magis eminet virtus? Dat suspici; et ipsimet præsules « te suspiciunt; sceptra Jovemque conciliat ditio Navarrica et vis « tui genii ad regia geniti. Dat prodesse largius; quis hoc possit « copiosius quam pastor tot ovium, magister tot theologo- « rum, lustrator tot sacerdotum? Dat abundare; quasi te « copiarum pœniteat cœlo terraque tibi congestarum! Dat « stipari; nempe ubi multæ opes, multi sunt qui comedant eas; « te vero circumstant comitum globi quam liberaliores et « spissiores! Circumstant, inquam, certatim et gratis..... Qui « ter antistes emines virtute, sorte suspiceris, regibus arcte « conjungeris, Deo n deliciis, nostræ Navarræ prorex, utilis « omnibus, pastor, magister, inspector provinciæ, opum largus, « ab ore docentis pendentium corona cinctus et frequentium « comitatu septus, quid amplius ab episcopio, vel lautius a Deo, « vel benignius a fortunæ imperio expectes?... Novioduni, idi- « bus decembris, 1620. » *Epistolæ*, cent. prima, epist. XVI.—Cette lettre est très-emphatique : il est vrai, toutefois, que la maîtrise du collége de Navarre était une des dignités les plus recherchées. On trouvera quelques autres détails sur ce Ch. Loppé dans l'ouvrage bien connu de Jean de Launoy qui a pour titre *Regii Navarræ Gymnasii Paris. Historia*, en divers endroits de la première partie de cette *Histoire*, dans le *Dictionnaire* de Moreri, et dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* de Ménage.

posait alors des charges ecclésiastiques comme des charges militaires ; pour les unes comme pour les autres il n'y avait pas de droits supérieurs à ceux de la naissance. Mais l'Église, ainsi que l'armée, murmurait contre ces abus. Le jeune évêque du Mans ne fut toutefois admis à prendre possession de son diocèse qu'au mois de novembre de l'année 1610. Il était alors âgé de vingt-quatre ans.

Quand les rois s'étaient fait attribuer le droit d'élire les évêques, les papes s'étaient du moins réservé le droit de les instituer, et, comme les lois de l'Église ne leur permettaient pas de conférer l'autorité spirituelle à des enfants au berceau, les élus des rois devaient, quand ils n'avaient pas atteint l'âge canonique, se contenter de percevoir, pendant quelque temps, les revenus de leurs évêchés. Cependant la jouissance de ces revenus ne leur était pas toujours complétement assurée, soit avant, soit après l'institution papale. Des généraux d'armée, des gentilshommes endettés, des femmes de mœurs suspectes, des gens de toute sorte venaient souvent leur en demander, munis de lettres royales, une part considérable. Ainsi nous voyons Charles de Beaumanoir, peu de temps après sa nomination à l'évêché du Mans, persécuté par un ingénieur, intendant des fontaines royales, qui s'était fait donner une pension sur cet évêché. Il ne l'écoutait pas et ne le payait pas ; mais l'ingénieur, se considérant à bon droit comme frustré de son bien, agitait la

cour elle-même de ses plaintes, et la reine-mère écrivait à l'évêque, le 14 septembre 1612, cette lettre pressante :

« Monsieur l'évêque du Mans,

« Franchaie, ingénieur du roi Monsieur mon fils, et intendant de ses fontaines, s'est plaint par plusieurs fois à moi de ce qu'au préjudice de la pension de six mille livres, dont le feu roi Monseigneur l'a voulu gratifier, à prendre sur le revenu temporel de votre évêché, vous n'avez jusques ici tenu compte de l'en faire sortir, quelques instances que l'on ait pu faire. Vous faisant celle-ci en sa faveur, pour vous prier de le faire payer de ce qui lui est dû de son entretenement et lui en donner le contentement, qu'il n'ait plus d'occasion de recourir à moi, l'affectionnant pour les services qu'il a rendus et rend journellement en sa charge. Tenez y donc la main et vous ferez en cela chose qui me sera bien agréable. Priant sur ce Dieu, etc., etc. (1). »

Nous ignorons les suites de cette affaire. Une pension de six mille livres était une bien grosse pension. Il est néanmoins probable que l'évêque la paya : quand la cour donnait des ordres aussi formels, personne ne pouvait se dispenser d'obéir.

L'historien des évêques du Mans, Le Corvaisier de Courteilles, a prolixement raconté la plupart des faits qui concernent l'épiscopat de Charles de Beaumanoir.

(1) Biblioth. impériale; Cinq-cents de Colbert, t. LXXXIX, fol. 83.

Nous ne reproduirons pas tous les détails de son récit; cependant nous n'omettrons aucun de ceux qui semblent avoir quelque intérêt. Nous aurons d'ailleurs occasion de suppléer à son silence sur divers points. Voici le portrait qu'il fait de ce prélat : « Il gouverna « son évêché avec une grande modération, maniant « les esprits par la douceur et l'accortise de son « humeur; se rendant sociable à tout le monde, il « n'eut jamais de querelle ou de procès avec son peu- « ple ou son clergé, mais au contraire assoupit tous « ceux qui étaient intentés, et demeura, pendant qu'il « vécut, en bonne intelligence avec son chapitre, qui « lui porta toujours beaucoup d'honneur et d'affection, « relâchant quelquefois les uns et les autres de leurs « droits et des intérêts qu'ils avaient à démêler, pour « entretenir la paix et vivre en amitié. Notre Charles « était un prélat doué de grandes perfections et qui « avait reçu de grands avantages de la nature, car il « était homme de bonne mine, agréable à tous ceux « qui le voyaient, bien disant, affable, courtois, qui « avait un entendement vif et pénétrant, et capable « de grandes affaires, s'il n'eût point préféré le séjour « de sa province au tracas et au tumulte de la cour. « Quoique dans ses actions il fût accompagné d'une « grâce naturelle et qu'il eût dans son port et dans « son maintien un certain air qui ressentait la géné- « rosité de sa maison, toutefois cet avantage que sa « naissance lui avait donné paraissait principalement

« lorsqu'il vacquait à quelque cérémonie : l'on n'a « guères vu de prélats officier avec une façon si « majestueuse et une contenance si grave et si « auguste que cet évêque, qui semblait accroître la « pompe et la solennité d'une fête lorsqu'il y assistait « paré de ses habits pontificaux. » Si flatteur que soit ce portrait, nous croyons qu'il est assez fidèle : tous les actes administratifs de Charles de Beaumanoir ne furent pas sans doute approuvés par le clergé de son diocèse, mais dans les libelles les plus véhéments qui ont été publiés contre sa gestion épiscopale nous trouvons l'éloge de sa modestie, de sa continence, de son humeur affable et de son savoir (1). Si Tallemant des Réaux a mal parlé de ses mœurs (2), il ne cite aucun fait qui justifie ce langage, et il y a lieu de supposer qu'il a traité Charles de Beaumanoir avec peu d'égards à cause du fâcheux renom qu'eut son neveu, Philbert-Emmanuel.

Lorsqu'en l'année 1614 Louis XIII et Marie de Médicis passèrent par la ville du Mans, Charles de Beaumanoir vint recevoir le jeune roi au seuil de l'église cathédrale, et lui présenta, comme au premier chanoine de l'église, le surplis et l'aumusse. Après cette cérémonie, il harangua le prince et sa mère, au nom du clergé de la province. Hardouin Lebourdays

(1) *Jesuitica prima*, auctore incerto, in-8°, page 16.
(2) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, édit. de 1834, t. IV, p. 91.

nous a conservé ces deux discours (1). Ils sont plutôt d'un rhétoricien que d'un prélat. Celui qui est à l'adresse du roi n'a que trois phrases, mais on ne saurait imaginer combien il s'y trouve d'épithètes vides de sens, d'incises précieuses et de métaphores énigmatiques. On nous apprend, toutefois, qu'il se fit applaudir comme orateur en deux circonstances solennelles : au collége de La Flèche, dans la cérémonie qui eut lieu pour la canonisation des saints Ignace et François Xavier (2); en l'église des Capucins du Mans, à l'occasion de la béatification de frère Félix (3).

Si dans la chaire on admirait son éloquence, on faisait d'ailleurs grand état de sa sagesse, de son expérience dans les conseils : « Aussi, comme nous l'ap-
« prenons de Le Corvaisier, lorsqu'il s'est fait quelque
« assemblée dans le royaume, il a souvent été choisi
« du clergé de la province, comme un des plus habiles

(1) *Discours et Ordre tenus à l'entrée de leurs MM. Louis XIII et Marie de Médicis.*

(2) *Le triomphe des saints Ignace et Fr. Xavier au collége de La Flèche;* La Flèche, Hébert, 1622, in-16.

(3) C'est à l'occasion de son sermon sur saint Félix qu'ont été composés ces méchants vers :

« Bienheureux Félix, favorise
Charles, qui, dévot, autorise
L'honneur que ça bas tu reçois.
En revanche obtiens lui la grâce
Qu'après cette vie on lui fasse
Ce qu'on fait aujourd'hui pour toi. »

Nous empruntons ces vers au num. 4255 du Suppl. franç., à la Bibliothèque impériale.

« et plus intelligents à conduire et à manier des affai-
« res de cette importance. » Après avoir représenté le clergé de son diocèse aux États-Généraux de 1614, à l'issue desquels il fit une harangue qui ne nous a pas été conservée, Charles de Baumanoir parut comme député de sa province à l'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris en l'année 1626. Il y fut très-occupé, ayant été particulièrement chargé du laborieux examen des comptes. Ses collègues le désignèrent, en outre, comme devant prononcer devant le roi le discours de clôture et d'adieu; mais un motif qu'on ne nous fait pas connaître l'empêcha de remplir cette commission et il fut suppléé par l'évêque de Chartres (1).

Charles de Beaumanoir témoigna beaucoup de zèle pour les ordres religieux, les congrégations, les confréries. Le Corvaisier compte vingt-trois maisons conventuelles ou autres, fondées avec son concours dans le diocèse du Mans. Dans les premières années de son épiscopat, les frères Capucins vinrent s'établir au Mans, à Mayenne et à Laval; les Récollets à La Ferté-Bernard et à Château-du-Loir; les Minimes au Mans et à Sillé; les religieux de la Charité à Domfront en Passais : c'est à sa prière que les Pères de l'Oratoire prirent possession du collége du Mans, en l'année 1624. Plus grand fut encore le nombre des maisons

(1) *Collection des procès-verbaux du clergé*, t. II, p. 579.

de filles dont il encouragea l'établissement: les Ursulines instituèrent presque en même temps deux maisons dans le Maine (1); les Visitandines prirent d'abord résidence à La Ferté-Bernard, et bientôt elles furent appelées à Mamers et au Mans; les sœurs de Sainte-Elisabeth vinrent habiter Noyen; les Urbanistes, Beaumont-le-Vicomte; les sœurs du Calvaire, Mayenne; les Bénédictines, Laval, Domfront en Passais, Château-du-Loir, Ernée et Lassay (2). L'affection que l'évêque du Mans portait aux associations religieuses fut plus d'une fois contrariée par les remontrances du clergé diocésain; mais il ne paraît pas qu'il en ait tenu grand compte. L'Université de Paris se résigna moins facilement à le laisser faire, lorsqu'il entreprit de favoriser les Jésuites : à cette occasion il eut avec elle un long procès. Nous exposerons avec quelques détails l'origine et les phases diverses de ce débat : il intéresse l'histoire littéraire, et ni Le Corvaisier, ni Bondonnet, n'ont mentionné les faits de la cause.

Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, était mort en l'année 1519, laissant un testa-

(1) On peut consulter, sur l'établissement des religieuses Ursulines dans la ville du Mans, l'opuscule de Charles Aubert dont il a été parlé précédemment.

(2) Dans un volume de Miscellanées de la Bibliothèque du Mans (nº 8, 442, Grande-Salle), se trouve manuscrite l'ordonnance de Charles de Beaumanoir relative à la fondation du prieuré des Bénédictines de Lassay. Cette ordonnance porte la date du 23 juillet 1632.

ment dans lequel il attribuait des fonds à la construction d'un collége en l'Université de Paris, pour les pauvres écoliers de sa province. Ses intentions charitables furent bien remplies par les chanoines auxquels il avait confié cette charge, et l'on vit bientôt s'élever le collége du Mans, rue de Reims, au sommet de la montagne Sainte-Geneviève, sur l'emplacement d'une vieille maison épiscopale, abandonnée en toute propriété aux exécuteurs testamentaires de Philippe de Luxembourg par son successeur sur le siége du Mans, le cardinal Louis de Bourbon (1). La construction du bâtiment avait coûté 12,000 livres : il contenait trente-six chambres, pour loger douze boursiers, les régents et les pensionnaires, sans compter les classes et les autres offices (2). L'administration temporelle et spirituelle du collége fut commise à un principal, à un procureur-chapelain et à divers régents, qui, d'après les statuts, firent des cours spéciaux sur tous les arts et toutes les sciences. C'était donc un collége de plein exercice.

Le premier état de cette maison paraît avoir été prospère ; mais quand les Jésuites, recommandés par la cour de Rome, accueillis avec faveur par le pouvoir civil, eurent institué leurs maisons rivales au centre même de l'Université, les cours des professeurs du

(1) *Fundatio et statuta collegii et capellaniæ Cenomanensis.* Parisiis, 1649, in-8°.
(2) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. II, p. 915.

collége du Mans furent suivis avec moins de zèle, et leur crédit fut ébranlé. Les Jésuites n'épargnaient rien pour servir la cause de leur congrégation et pour compromettre celle de l'Université. Ils pénétraient dans les familles, et par toutes sortes de brigues et de calomnies ils attiraient chez eux les fils des riches ainsi que les fils des pauvres, recrutant, dans toutes les conditions, de nombreux adhérents. Quand la déchéance du collége du Mans fut enfin considérée comme un fait accompli, l'évêque du Mans résolut de l'unir au collége de Reims, qui n'avait pas éprouvé de moindres disgrâces, et cette union dura quelque temps. Elle fut rompue par des contestations survenues entre les administrateurs des deux établissements. On voulut alors remettre en vigueur, dans la maison du Mans, les statuts primitifs et restaurer les études ; mais on n'y réussit pas : à peine trouva-t-on quelques bacheliers pour occuper la chaire de philosophie ; les autres cours furent suspendus, non moins par défaut d'élèves que par défaut de professeurs, et, vingt-cinq années après cette tentative malheureuse, une portion des bâtiments du collége du Mans avait changé de destination : les classes étaient devenues des magasins, les chambres des professeurs avaient été louées à des gens de métier ; l'Université ne comptait plus en ce lieu d'autres suppôts que le principal, le procureur et quelques boursiers. C'est alors que Charles de Beaumanoir ayant eu quelques pourparlers avec les

Jésuites établis au collége de Clermont, ceux-ci lui proposèrent 40,000 livres, destinées à l'acquisition d'un hôtel épiscopal à Paris (1), et lui demandèrent en retour de leur céder les bâtiments de son collége. Cette transaction avait été sans doute conseillée par le cardinal de Richelieu. Il avait, en effet, résolu de beaucoup réduire le nombre des colléges fondés à Paris, et, comme tendant à cette fin, l'union du collége de Clermont au collége du Mans lui paraissait désirable. Il la proposait lui-même au roi en cette année 1625 (2).

Cependant, avant même que le marché fût conclu, le recteur de l'Université de Paris en connaissait les clauses. Il s'empresse donc de porter au greffe du parlement une opposition à tout contrat qui pourrait avoir pour objet de transférer aux Jésuites un établissement quelconque de son ressort et de sa dépendance. Charles de Beaumanoir ne s'arrête pas devant cet obstacle et termine l'affaire avec les Jésuites, le 11 octobre 1625. A cette nouvelle, le recteur de l'Université demande par voie de requête l'annulation du contrat, et la chambre des vacations du parlement, saisie de cette contestation, fait signifier aux parties contractantes qu'elles aient à rompre leurs engagements

(1) Dans le contrat de 1631, dont nous parlerons plus loin, les Jésuites n'offraient plus que 33,000 livres.

(2) *Lettres, Instructions de Richelieu*, publiées par M. Avenel, t. II, p. 181.

réciproques. Ce désistement eut lieu le 22 novembre. C'était une victoire pour l'Université. Cependant les Jésuites convoitaient toujours le collége du Mans. Ils entament d'autres négociations, et, le 11 octobre 1631, ils proposent à l'évêque du Mans un nouveau contrat, qui est signé le 16, et confirmé par lettres-patentes du roi qui portent la date du 31 octobre. En vertu de ces lettres, les Jésuites se présentent le 9 novembre aux portes du collége, assistés de Me Anne Mangot, sieur de Villarceaux, maître des requêtes, de trois sergents et de quelques hommes d'armes; ils entrent, arrachent les clefs aux mains du portier, et ordonnent au principal, au procureur, aux régents et aux boursiers de se retirer à l'instant. L'Université se plaint avec plus de véhémence qu'elle ne l'avait fait encore; dans une nouvelle requête elle s'efforce d'établir que la conscience des conseillers d'État a été surprise, qu'il y a dol et fraude dans la conduite des Jésuites, simonie dans celle de l'évêque, et que le bon droit exige la révocation des lettres royales. Arrêt du conseil, sur cette requête, qui assigne à quinzaine le recteur du collége de Clermont : celui-ci ayant été entendu, trois jours sont accordés aux parties pour produire toutes les pièces sur lesquelles le conseil se réserve de statuer. Charles de Beaumanoir publie un factum intitulé : *Raison pour lesquelles M. l'évêque du Mans a uni le collége du Mans au collége des PP. Jésuites de Paris* : l'Université lui oppose deux

mémoires fort énergiques, sous ces titres : *Défense de l'Université de Paris et du collége du Mans, contre l'usurpation que les Jésuites veulent faire de ce collége et de la chapelle y fondée*, 1632, in-8° ; — *Notes sur le Factum de M. de Beaumanoir et des Jésuites*, 1632, in-4°. On fait valoir de part et d'autre des raisons fort graves pour et contre le traité d'union. L'évêque invoque son droit ; il représente, en outre, le fâcheux état du collége, qui est une charge pour le diocèse et une charge sans profits : de son côté, le recteur de l'Université conteste le droit de l'évêque ; il rappelle le texte des statuts rédigés par les exécuteurs testamentaires de Philippe de Luxembourg, et s'efforce d'établir qu'il y a violation flagrante de ces statuts dans le contrat d'aliénation signé par Charles de Beaumanoir ; il ajoute que les Jésuites sont des pestes publiques, que leur dessein est de troubler l'État, qu'ils font au sein de l'Université une propagande séditieuse, et que, si les conseillers du roi n'y prennent garde, une grande institution sera bientôt par eux irrévocablement compromise.

Le conseil d'État ne se pressa pas de terminer cette affaire, et les deux contradicteurs eurent tout le loisir d'argumenter en faveur de leurs prétentions adverses. La conduite de Charles de Beaumanoir fut approuvée par quelques membres de son clergé, par le chapitre de l'église cathédrale, qui ratifia, fort tardivement il

est vrai, le traité passé avec les Jésuites (1), et par l'auteur anonyme du manuscrit qui, dans le catalogue de la bibliothèque du Mans, porte le titre de *Vitæ Episcoporum Cenomanensium* (2). Cet écrivain parle en ces termes des Pères de la société de Jésus : *Eorum virtus egregia et doctrina excellens apud bonos admirationem imitationemque, apud parum æquos rerum æstimatores invidiam et calumniam peperere.* Il désigne sans doute comme n'ayant pas fait preuve d'un jugement équitable les auteurs de deux pamphlets, dans lesquels Charles de Beaumanoir et les Jésuites sont, en effet, fort maltraités. Le premier a pour titre : *Cenomanica*, *ex Harcuriano*, 1632, in-8° ; le titre du second est : *Jesuitica prima*, in-8°. Fevret de Fontette ne mentionne pas ces deux pièces ; elles ne contiennent, il est vrai, aucun renseignement qui ne se trouve dans les factums publiés par le recteur de l'Université de Paris ; mais comme elles semblent avoir été écrites par quelques membres du clergé, on ne les lit pas sans intérêt. Le premier de ces opuscules nous donne à entendre que Ch. Loppé fut un des opposants à la cession du collége.

(1) Cette adhésion tardive fut un des moyens invoqués par le recteur de l'Université pour obtenir le retrait des lettres-patentes. Nous lisons, en effet, dans les *Extraits des registres du Secrétariat du Chapitre du Mans*, dont la Bibliothèque du Mans possède un manuscrit, que la vente du collége ne fut pas acceptée par le chapitre avant le 23 avril 1632.

(2) Sous le numéro 97.

Cette cession rencontra pendant longtemps des obstacles que Charles de Beaumanoir ne sut pas surmonter, car elle n'eut lieu que longtemps après sa mort, en 1682. Les Jésuites entrèrent alors en possession des bâtiments du collége : ils les achetèrent 53,156 livres, somme que Louis XIV, leur protecteur, paya des deniers du trésor royal, comme nous l'apprennent deux arrêts du conseil, l'un du 18 mai 1682, l'autre du mois de juin suivant, enregistrés au parlement le 12 décembre de la même année, et, à la cour des comptes, le 15 janvier 1683 (1). Le collége du Mans fut transféré place Saint-Michel, dans une maison qui coûta 33,000 livres, où les boursiers continuèrent de vivre en commun. On sait qu'après l'expulsion des Jésuites, en 1762, tous les petits colléges de Paris furent réunis au collége Louis-le-Grand (2).

Nous devions dire, à l'occasion des différends de notre évêque et de l'Université de Paris, quelle fut, à diverses époques, la fortune du collége fondé par Philippe de Luxembourg. Il nous reste à raconter les dernières années de l'épiscopat de Charles de Beaumanoir. En 1635, Alphonse-Louis Du Plessis, cardinal de Lyon, frère aîné de Richelieu, envoyé en ambassade auprès du pape, se fit accom-

(1) Félibien, au lieu déjà cité.

(2) M. Cauvin, *Recherches sur les établissements de charité et d'instruction publique du diocèse du Mans*, p. 109 et 110.

pagner par les évêques du Mans et d'Albi. Le principal objet de cette mission était de poursuivre la dissolution du mariage du duc d'Orléans. L'évêque du Mans avait auprès de lui son neveu, l'abbé de Lavardin. Pendant leur séjour à la cour romaine, une contestation s'étant élevée entre le cardinal de Lyon et le prince Colonne, pour une simple affaire d'étiquette, le pape pria l'évêque du Mans de vouloir bien intervenir, et celui-ci s'acquitta fort heureusement de cette mission : il réussit, après beaucoup d'efforts, à réconcilier le cardinal et le prince, et la conclusion de ce débat lui fit beaucoup d'honneur. Le pape l'eut surtout pour agréable, et, afin de récompenser dignement l'habile négociateur, il le nomma évêque assistant de sa chapelle, lui accordant la faculté de créer trois protonotaires du Saint-Siége et trois chevaliers de l'éperon-d'or. Charles de Beaumanoir resta huit mois en Italie et revint ensuite dans son diocèse. Comme l'état de sa santé lui inspirait de trop légitimes inquiétudes, il se retira dans le domaine épiscopal d'Yvré, où il mourut environ une année après son retour, à l'âge de cinquante et un ans, le 17 novembre 1637.

Le Corvaisier termine ainsi la notice qu'il a consacrée à Charles de Beaumanoir : « Le pape Urbain VIII « et le cardinal de Richelieu donnèrent des preu- « ves assez évidentes de l'estime qu'ils faisaient de « notre prélat, par le ressentiment qu'ils témoignèrent

« lorsqu'ils apprirent les nouvelles de son décès :
« jusque-là qu'on tient que le pape, qui avait assez
« reconnu les qualités qu'il possédait dans le peu de
« temps qu'il avait été à Rome, dit que l'évêque de
« France était mort. Aussi tous ceux qui l'ont connu,
« principalement ses diocésains, ont toujours publié
« avec vérité qu'il était l'honneur du clergé, la gloire
« de la noblesse et le protecteur de la province.

« Son corps ayant été embaumé, puis revêtu de ses
« habits pontificaux, fut exposé par trois jours con-
« sécutifs dans l'église d'Yvré, à la vue de tout le
« monde : trois mois après, savoir en février de l'an-
« née 1638, il fut porté en vue des chapelles de
« l'église de la Couture, de là conduit en celle de
« Saint-Julien avec une pompe funèbre dont j'expose-
« rai l'ordre succinctement. En premier lieu mar-
« chaient les sonneurs ; puis certain nombre de pau-
« vres couverts de bureaux, qui portaient des torches
« avec les armoiries ; après, tous les monastères,
« couvents, chapitres et colléges de la ville et des
« faubourgs, avec quelques curés et doyens ruraux,
« allaient selon le rang qu'ils tiennent aux proces-
« sions. Le grand-doyen, qui portait le sceau, précé-
« dait le cercueil qui était fort élevé, porté sur les
« épaules de douze prêtres, couvert d'un grand drap
« mortuaire, cantonné des armes du défunt, et dont
« les coins étaient soutenus par quatre chanoines et
« dignités de l'église cathédrale. Il était entouré de

« plusieurs torches qui l'accompagnaient, et assisté « de l'évêque de Bayeux, qui conduisait le corps et « fermait les rangs du clergé. Après lui marchaient « le marquis de Lavardin, le vicomte de Saint-Jean, « le baron de Lavardin et monsieur de Malicorne, à « présent abbé de Beaulieu et de Saint-Liguières, et « autres proches parents, coiffés de leurs grands « capuchons de deuil, et vêtus de manteaux ou robes « à longues queues, et menés par quelques seigneurs « des plus qualifiés de la province. Ils étaient immé- « diatement suivis des compagnies du présidial, de « l'élection, de la prévôté et d'un grand nombre « d'avocats et de gens de robe... Ses obsèques furent « célébrées dans la nef de l'église, tapissée de velours « noir et parsemée des armes de sa maison. L'évê- « que de Bayeux officia et lui rendit les derniers « devoirs, et le P. Grisel, Jésuite, prononça la « harangue funèbre. Son corps fut mis dans la cave « de ses ancêtres, qui est auprès de la petite horloge « devant la chapelle Saint-Jean ; son cœur et ses « entrailles furent dès lors de son exentération inhu- « més dans l'église parochiale d'Yvré. »

Nous n'avons plus qu'un mot à dire à la gloire de cet évêque ; il fut un des patrons de Mathurin Regnier, qui lui dédia sa huitième satire.

BEAUMANOIR (PHILBERT-EMMANUEL DE).

De la mort de Charles de Beaumanoir à l'avénement de Philbert-Emmanuel de BEAUMANOIR, son neveu, sur le siége épiscopal du Mans, il n'y a que l'intervalle de douze années. Dans le rapprochement de ces dates Bondonnet trouve occasion de comparer le gouvernement ecclésiastique des Beaumanoir au fleuve Guadiana, qui, après avoir quelque temps parcouru les prairies brûlantes de l'Estramadure, se fraye une route souterraine près de Médelin, et reparaît à la lumière sous les murs d'Argamasilla (1). Le fils aîné de Jean, maréchal de France, fut ce Henri de Beaumanoir, frère de Charles, évêque du Mans, qui obtint à la mort de son père, outre les titres de marquis de Lavardin et de comte de Beaufort, le gouvernement des comtés du Maine, de Laval et du Perche. De son mariage avec Marguerite de La Beaume, cousine germaine de la reine de Pologne et de la princesse Palatine, Henri eut plusieurs fils, dont l'aîné se fit tuer pour le service du roi au siége de Graveline ; le second fut notre Philbert-Emmanuel, auquel on attribua l'évêché du Mans comme futur patrimoine. Tel était alors le crédit des grandes maisons, qu'on ne

(1) *Les Vies des évêques du Mans*, page 703.

doutait pas de conclure ces pactes de famille, et que l'on se promettait en toute confiance de les voir ratifier un jour par la couronne et par le Saint-Siége. Mais, entre la naissance d'Emmanuel de Beaumanoir et la mort de son oncle, tous ces contrats domestiques devaient être soumis au contrôle sévère du cardinal de Richelieu.

Philbert-Emmanuel de Beaumanoir, né au château de Malicorne en l'année 1617, perdit son père et sa mère lorsqu'il était bien jeune encore. Alors son oncle Charles le fit venir près de lui, surveilla sa première éducation, et, quand il le vit en âge de commencer ses humanités, il l'envoya suivre les cours du collége de Clermont, à Paris. Peu de temps après il le rappela, pour le confier aux Pères de l'Oratoire de la maison du Mans. Il lui fit ensuite faire quelque séjour au collége de La Flèche. Mais à Paris étaient les seules écoles que pût fréquenter un jeune homme de condition, qui devait occuper un jour une des charges les plus considérables de l'Église. Philbert-Emmanuel fut donc commis à la tutelle de quelque précepteur, et il partit de nouveau pour la grande ville, siége de la cour et de la Sorbonne, où son oncle le trouva lorsqu'en 1635 il lui fit faire le voyage de Rome. Au retour, il reprit ses études inachevées et revint au Mans deux ans après, quand il apprit la mort du prélat auquel sa jeunesse avait tant d'obligations.

Charles de Beaumanoir n'avait pas cru devoir dis-

simuler à son neveu qu'il l'avait choisi pour son successeur sur le siége épiscopal du Mans. A sa mort, celui-ci ne manqua pas de réclamer cet héritage ; mais il fallait s'adresser au cardinal de Richelieu, qui était bien éloigné de se croire engagé par un arrangement de famille, et qui, d'ailleurs, était fort peu soucieux de compromettre le nom du roi dans l'intérêt de quelque dynastie provinciale. Vainement sollicité par les nombreux amis que les Beaumanoir avaient à la cour, Richelieu leur fit assez bon visage, mais il refusa nettement le titre d'évêque pour leur jeune protégé : en attendant que l'âge lui permît de prétendre à un si haut emploi, il lui fit remettre les brevets de deux abbayes que possédait son oncle, et, par une faveur spéciale, il joignit à ces bénéfices, déjà fort considérables, le prieuré de Saint-Célerin, qui dépendait de l'abbaye de Marmoutiers. Emmanuel de Beaumanoir avait atteint sa vingtième année. Préparé dès sa plus tendre enfance à l'exercice du ministère épiscopal, devait-il renoncer à l'espoir de posséder un jour les insignes et les profits de ce ministère? Loin de le décourager, Richelieu lui conseilla de prendre patience et lui promit de ne pas l'oublier ; mais il s'agissait pour l'abbé de Beaumanoir de se retrancher du monde pendant quelques années, et d'achever dans la retraite des études théologiques trop souvent interrompues. Tandis qu'il avait habité Paris, sa maison avait été un lieu de rendez-vous pour les beaux esprits et les

gens de qualité. Bien qu'il eût assez de propension pour les divertissements frivoles, il ne négligeait pas l'étude : s'il recherchait, dans ses heures de loisir, la société de la jeunesse la plus aimable, la plus galante, il s'enfermait tous les matins dans son cabinet, pour faire quelque lecture : comme on le remarquait à la cour, il en aimait les agitations et l'éclat ; mais alors même qu'il paraissait s'abandonner avec le plus d'entraînement à ses dangereuses séductions, il avait encore du temps à consacrer aux lettres (1). Aussitôt qu'il crut devoir réformer ses habitudes, lesquelles étaient véritablement trop peu graves pour un prétendant à l'épiscopat, il résolut de quitter Paris, d'aller se cloîtrer dans son abbaye de Saint-Liguières, près de Niort, en Poitou, et d'y suivre un régime fort sévère ; mais habitué à vivre sous la tutelle d'autrui, il se persuada que, pour combattre avec avantage les tentations de l'esprit et du cœur, et le puissant attrait qu'ont les souvenirs de la vie mondaine, il avait besoin de s'appuyer sur une volonté plus robuste que la sienne ; il chercha donc à Paris, au Mans, en tous les lieux où il comptait des amis, un homme propre à remplir l'office délicat qu'il avait le dessein de lui confier. Pendant son séjour à Paris, il avait eu quelque commerce avec Pierre Costar, chanoine d'Angers, le plus humble des courtisans et le plus fat des

(1) *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXII.

gens de sa robe. Si Costar désirait vivement s'associer à la fortune du jeune abbé de Lavardin, il avait peu de goût pour la retraite, et, se réservant de le joindre plus tard, il lui donna pour compagnon d'exil un certain Guérin de La Pinelière, qui était d'Angers, et qui, fort jeune encore, avait donné quelque preuve de savoir-faire dans une traduction en vers de *la Médée* de Sénèque. Mais à peine celui-ci eut-il contracté avec l'abbé de Lavardin l'engagement de le suivre en Poitou, qu'il tomba malade et mourut. L'abbé était au Mans lorsqu'il reçut la nouvelle de cette mort subite, et Costar lui écrivit aussitôt qu'il s'employait à trouver quelque personne digne d'occuper près de lui la charge du sieur de La Pinelière. Il lui disait en même temps, sachant qu'il avait formé la résolution de changer de mœurs : « Continuez, « Monsieur ; vous vivez sous un règne et sous un gou- « vernement où l'on ne mérite plus les abbayes et « les évêchés en venant au monde. Ils se donnent au « mérite des personnes, et non pas au mérite de leurs « ancêtres. Il faut pouvoir rendre service à l'Église « pour en avoir les dignités, et ce n'est pas assez de « compter une longue suite d'aïeux qui aient rendu « service à l'État. » Comme nous le verrons, il y avait moins de sincérité dans ces conseils que dans le parti pris de l'abbé de Lavardin : Costar avait pour les intérêts de l'Église un zèle fort équivoque ; mais il n'était jamais en défaut lorsqu'il s'agis-

sait de flatter le goût des gens qui pouvaient le servir.

Ce fut en résultat une fâcheuse affaire pour le jeune abbé que la mort du sieur de La Pinelière, car, après lui avoir annoncé plusieurs fois qu'il avait trouvé l'homme à sa convenance, Costar lui écrivit un jour que tout le monde lui manquait de parole, qu'il ne savait plus à qui s'adresser, et que, ne voulant pas le confier à des mains indignes de recevoir un aussi précieux dépôt, il s'offrait lui-même pour l'accompagner à Saint-Liguières et vivre en sa compagnie. En acceptant la proposition de Costar, l'abbé de Lavardin ne soupçonnait pas qu'il allait ouvrir sa porte à un hôte fort compromettant : il lui témoigna le plus vif désir de l'avoir à son service, et, pour hâter sa venue, il l'alla chercher lui-même au logis de l'évêque d'Angers. Celui-ci, qui avait pour son chanoine fort peu d'estime et moins d'affection, lui accorda sans peine la liberté de quitter le diocèse et d'aller en tel lieu qu'il lui conviendrait (1).

Ils partent donc pour le Poitou et arrivent à Saint-Liguières, où l'abbé de Lavardin était attendu depuis longtemps. Costar se faisait accompagner par un certain Pauquet, autrefois valet de chambre de MM. de Ruzé, homme d'esprit, fécond en ressources, mais un

(1) *Vie de M. Costar*, à la suite des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, première édition, t. VI, page 276.

peu fripon, aimant fort le vin et querelleur. On a écrit la vie de ce Pauquet (1): c'est une légende peu édifiante, où nous apprenons qu'avant son entrée chez l'abbé de Lavardin, les orgies de Pauquet avaient été, pour les ruelles de La Flèche et d'Angers, un sujet de scandale ; mais Costar, qui avait besoin de lui, comptait bien payer ses services avec la bourse de l'abbé de Saint-Liguières. Cet abbé de vingt ans, plus étourdi qu'on ne l'est d'ordinaire, même à son âge, avait pour ses protégés tous ceux de Costar. Pauquet était, comme on le voit, un étrange associé pour deux hommes dont l'un avait pris le parti de fuir le monde dans une nouvelle Thébaïde, et dont l'autre, affectant de louer ce pieux dessein, voulait paraître digne de s'asseoir à la table du solitaire. A peine s'étaient-ils établis dans le domaine abbatial de Saint-Liguières, que Pauquet fit quelque maladresse, dont le résultat fut une insurrection générale des manants de l'endroit ; il faillit être lapidé dans ce tumulte (2). Pour ce qui regarde Costar, il arrangea sa vie le mieux qu'il put. Il était bien fait de sa personne, d'un commerce agréable, et n'avait jamais passé pour un rigide observateur du vœu de chasteté ; on raconte même qu'il cédait volontiers aux passions les plus dépravées, et que Dugué, son valet, « beau garçon,

(1) *Vie de M. Pauquet*, à la suite de la *Vie de M. Costar.*
(2) *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXV.

« bien civil et bien disant (1), » aurait pu faire à ce sujet de scandaleuses confidences. Les lettres de Costar nous apprennent seulement que, durant son séjour à Saint-Liguières, il fit une aimable rencontre et ne crut pas devoir négliger l'occasion (2). Si, du reste, il avait trop justement acquis le fâcheux renom d'un chanoine sans mœurs et d'un écrivain sans goût, on s'accordait à lui reconnaître un esprit facile et orné. L'abbé de Lavardin pouvait acquérir, sous sa discipline, une érudition mondaine qui était alors fort en crédit. Costar lui fit d'abord étudier les auteurs profanes ; il lui mit ensuite entre les mains les principaux docteurs de la primitive Église. On nous recommande cette méthode (3); elle nous semble moins propre à former un évêque qu'un philosophe, et nous dirons qu'en effet les sentiments du disciple de Costar sur quelques articles de la foi consacrée furent plus que suspects d'hétérodoxie. Pour sa part, notre chanoine se fût médiocrement inquiété de répondre à cette accusation formulée contre lui-même ; il eût bravé toutes les foudres de la Sorbonne pour obtenir les suffrages du *divin parleur* (4) : aussi, chargé de présider aux étu-

(1) *Historiettes de Tallemant des Réaux*, édit. de 1840, t. VII, p. 7.

(2) T. I, lettre LXXVI. Bondonnet appelle Costar « homme de vertu et de lettres : » mais il ne faut pas oublier que Bondonnet était prieur de Sarcé, au temps où Costar, archidiacre de Sablé, exerçait une influence presque souveraine sur l'esprit de l'évêque du Mans.

(3) *Vie de M. Costar*, p. 277.

(4) C'est-à-dire Balzac. *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXVII.

des de l'abbé de Lavardin, lui proposa-t-il pour modèles non les scolastiques, non les casuistes, mais les sermonnaires. Comme il avait cette opinion, que, sur tous les théâtres où l'on se donne en spectacle, il importe d'abord de mériter les applaudissements de la foule, il négligea de lui faire connaître la tradition en ce qui concerne les choses de la foi, et l'occupa de préférence à composer des sermons, qu'il allait ensuite réciter lui-même en divers lieux.

On n'a jamais, au témoignage de Tallemant, exercé le métier d'adulateur avec une impudence égale à celle de Costar. C'est au moyen des plus grossières flatteries qu'il domina le jeune abbé de Lavardin et le compromit plus d'une fois. Comment celui-ci n'eût-il pas fait cas de ses ébauches oratoires, lorsque son maître lui écrivait qu'elles étaient louées, admirées par les meilleurs arbitres, et que, dès son début, il avait, au jugement des esprits les moins prévenus, atteint, sinon dépassé, les plus excellents prédicateurs? Il est bien permis assurément d'avoir quelque confiance en soi-même, lorsqu'on reçoit des épîtres ainsi conçues :

« Monsieur,

« Avant de partir pour aller à Balzac, je vous écrivis une lettre que vous trouverez dans ce paquet. Quoiqu'elle soit de vieille date et hors de saison, je ne laisse pas de vous l'envoyer, quand ce ne serait que, l'ayant faite la nuit, il me fâcherait de perdre mes veilles. Depuis ce

temps là j'ai passé beaucoup de bonnes heures; mais je vous puis dire avec vérité que c'est vous, Monsieur, qui m'en avez fait passer les meilleures. Je lus votre sermon à monsieur de Balzac en bonne et grande compagnie. Je ne saurais vous dire l'admiration qu'il en témoigna. C'est l'homme du monde le plus sincère et le plus véritable avec ses amis : on ne saurait être plus éloigné de la flatterie qu'il en est, à moins que d'être bien avant dans l'extrémité qui lui est contraire. Cependant il surpassa l'idée même du flatteur, qu'un des meilleurs peintres des âmes qui fût jamais en a formée du temps d'Auguste et sur un semblable sujet,

.... Clamabit enim : pulchre, bene, recte!
Pallescet super his, etiam stillabit amicis
Ex oculis rorem, saliet, tundet pede terram.

« Il fit tout cela et quelque chose de plus, excepté qu'à la vérité il ne sauta pas, car il n'est pas du tout si agile de sa personne, ni si adroit à cet exercice que l'était Socrate. Sérieusement, Monsieur, quelque grande opinion qu'il eût conçue de votre esprit, il fut surpris, étonné, et, comme il me le dit lui-même, *ébahi*. Il trouva vos pensées belles, fortes et hardies, votre élocution noble et magnifique; il découvrit même, dans toute la conduite de votre discours, plus d'art et de subtilité que nous n'en avions aperçu, ni vous, ni moi. Depuis ce temps là il ne parle d'autre chose à tout le monde, et vous n'avez point de si haute ni de si claire trompette de votre éloquence que ce *divin parleur* (1). »

Il faut dire que Balzac se rendait complice de ces grossières flatteries, car, vers le même temps,

(1) *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXVII.

il terminait par ces mots une lettre latine qu'il adressait à Costar : « J'ai donc inspiré quelque affection « au très-noble orateur, au très-illustre abbé de Lavar- « din? Que cela me rend heureux, mon cher Costar! « Je le serai plus encore, lorsqu'il me sera permis « d'admirer en chaire cette éloquence vigoureuse et « abondante qui fait déjà le bonheur des Poitevins (1). » Il faut même ajouter que Balzac adressait au jeune abbé lui-même, pour achever de lui tourner la tête, des compliments plus vifs encore. Ayant en effet reçu de lui quelque lettre, il lui répondait, le 8 octobre 1644 :

« Il n'y a point de corps si possédé du démon de la fièvre tierce à qui le son de vos paroles ne puisse apporter du soulagement; il n'y a point d'yeux si affamés de sommeil qui n'aiment mieux vos lettres que leur repos. Je ne vis jamais tant de beautés, tant d'ornements et tant de richesses en même lieu. Et néanmoins, au milieu de cette belle abondance, vous vous plaignez d'être pauvre. Demandez pardon à Dieu de ce mauvais mot. Il ne peut venir que d'une extrême ambition ou d'une insatiable avarice, et vous me faites souvenir de celui qui comptait pour rien les trésors de Darius, qui méprisait les tributs des Indes et de l'Asie, qui croyait n'avoir pas assez que d'avoir tout. C'est pas votre pauvreté, Monsieur, de qui vous devez vous plaindre; ce sont vos excès et votre profusion que vous devez réformer (2). »

(1) *Les Œuvres de M. de Balzac.* Epist. selectæ, page 97, édition in-folio.

(2) Balzac, *Lettres choisies,* édit. de 1648, part. II, livre I, lettre XXXI.

Encouragé, comme il devait l'être, par toutes ces adulations de Costar, de Balzac, l'abbé de Lavardin quitte Saint-Liguières, après cinq années de retraite, et revient à la cour, où il se fait présenter à la reine mère et au cardinal Mazarin, qui, dans l'intervalle, avait succédé au cardinal de Richelieu. Il est favorablement accueilli comme héritier d'un beau nom, et tous les courtisans s'empressent autour de lui. Mais comme il prétendait obtenir des succès moins faciles, il eut hâte de monter en chaire et de s'y faire entendre. Ses débuts ne furent pas, il paraît, très-heureux : un jour, la reine mère étant présente, il demeura court. Cette mésaventure eut pour notre abbé les conséquences les plus fâcheuses ; on rit de lui. Il avait fait faire son portrait : Madame de Sablé s'écria en le voyant : « Mon Dieu, qu'il lui ressemble ! on dirait « qu'il prêche (1). » Madame de Cavoye raconta la même disgrâce en des termes non moins injurieux : « Il « a fait, dit-elle, le vidame en chaire ; » allusion plaisante, mais un peu libre, au fils aîné du duc de Chaulnes, qui avait laissé des regrets à sa femme, à la suite du premier entretien conjugal (2). Costar ne manqua pas sans doute de déclamer contre l'envie et

(1) *Menagiana*, t. I, p. 303.

(2) *Tallemant*, édit. de 1840, t. VII, p. 2. Suivant Bondonnet, l'abbé de Lavardin « prêcha plusieurs fois devant leurs Majestés et les plus signalées personnes du royaume, avec satisfaction générale jusques à l'admiration. » Le témoignage du docte prieur de Sarcé nous est encore suspect sur ce point.

les envieux, et d'adresser à son élève toutes les consolations que lui suggéra, dans une circonstance aussi délicate, son esprit ingénieux à la façon de celui de Scapin. Furent-elles bien reçues par l'abbé de Lavardin? eurent-elles pour résultat de l'engager à faire une nouvelle épreuve de ses facultés oratoires? Nous l'ignorons: ce qu'il nous est permis de savoir, c'est qu'après avoir passé trois ou quatre années à la cour, ne se lassant pas de solliciter un évêché qu'on ne paraissait pas soucieux de lui donner, l'abbé de Lavardin quitta Paris, vers la fin de l'année 1647, pour se retirer à Malicorne, chez sa belle-sœur, la marquise de Lavardin.

La famille de Beaumanoir jouissait dans le Maine d'un grand crédit, et le jeune abbé de Lavardin, désigné par la voix publique comme devant, à la prochaine vacance, occuper le siége épiscopal (1), avait à ce titre représenté le clergé du second ordre de la province de Touraine dans l'assemblée de 1647. Depuis son retour au château de Malicorne, il y avait passé quelques mois dans la retraite, s'efforçant d'oublier la cour et de ne plus croire aux promesses mensongères des courtisans, lorsqu'il apprit la mort d'Emery de La Ferté, qui avait reçu des mains du roi,

(1) « Les habitants le demandaient, à ce qu'on dit, parce que c'est un homme d'une des meilleures maisons du pays, et que le peuple a toujours de la vénération pour ceux qui le mangent. » (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édit. de 1840, t. VII, p. 8.)

en 1637, la succession épiscopale de Charles de Beaumanoir. A cette nouvelle il partit aussitôt pour Paris. Émery de La Ferté était mort le 1er mai 1648, et, le 5 du même mois, le chapitre de l'église du Mans exprimait un vœu favorable à la promotion de l'abbé de Lavardin (1). Mais il y avait de nombreux prétendants à l'évêché du Mans, et, malgré l'empressement de l'abbé de Lavardin, malgré les services rendus à l'État par sa famille, malgré l'intervention des membres les plus considérables du clergé diocésain, il douta quelque temps du succès de ses démarches. Il avait contre lui le père Vincent (saint Vincent de Paul), chef du conseil de conscience de la reine. Ignorant sans doute les motifs de l'animadversion que lui témoignait cet homme vénérable, dont il n'était permis de suspecter ni l'équité ni le désintéressement, l'abbé de Lavardin alla le trouver, et le pria de lui dire sans détours en quoi il avait démérité. Celui-ci lui fit cette réponse, qu'il ne devait pas songer à l'épiscopat, que sa vie n'était pas dans l'ordre, qu'il avait accueilli dans sa maison et traitait familièrement un homme perdu de mœurs, qui faisait profession publique d'athéisme et d'impiété. L'abbé de Lavardin avait pour Costar une affection qui l'aveuglait sur ses déportements : en vain on s'efforçait de lui faire entendre que, pour l'honneur de sa maison,

(1) *Extrait des registres du Secrétariat,* déjà cité.

il devait congédier un commensal aussi mal famé; il s'obstinait à le défendre, et, en considération de son esprit, il ne voulait pas savoir quelles étaient ses mœurs. Cependant il fallut bien céder; la remontrance du père Vincent était presque un ordre : Costar fut donc éloigné pour quelque temps.

Après avoir accordé cette satisfaction aux scrupules d'un personnage aussi puissant, aussi considéré, l'abbé de Lavardin voulut gagner sa confiance : dans ce dessein il lui fit pendant six mois une cour assidue, et, pour donner un gage public de sa piété, il alla tous les matins dire la messe à Saint-Lazare. Pendant ce temps, ses amis et ses ennemis travaillaient avec une égale ardeur à le servir ou à le perdre, et Costar lui écrivait :

« Monsieur,

« J'éprouve avec une cruelle douleur la vérité de ce mot que vous savez, *invidia festos dies non agit*. J'avais cru que cette envie furieuse et déchaînée ferait son jubilé et que les jours de station ne seraient pas pour elle des jours ouvriers. Mais, à ce que je vois, elle ne chôme point les fêtes, quelque solennelles qu'elles puissent être; *et per sabbatum etiam operantur et operantur iniquitatem*. Cependant, Monsieur, cet étrange sabbat qu'ils ont fait sera un grand bruit qui se dissipera dans l'air, et le sifflement horrible de ces serpents n'empêchera pas l'aigle de s'élever jusqu'au ciel, *non deseret alta*. C'était une des devises de feu M. le cardinal. Vous aurez la gloire d'avoir défait toutes les puis-

sances de l'enfer et d'avoir triomphé de la plus forte, de la plus artificieuse et de la plus opiniâtre calomnie qui fût jamais. A la vérité, il eût mieux valu n'être point obligé de la combattre. Mais on ne choisit pas ses ennemis et la fortune n'a pas cette complaisance pour nous, de nous battre par l'endroit que nous aimerions le mieux et où nous avons pris plus de soin de nous bien fortifier. Néanmoins, Monsieur, avec tout ce beau raisonnement, je n'en ai pas mieux dormi ni mangé de meilleur appétit depuis huit grands jours. La philosophie est bien fanfaronne, il faut l'avouer, et ses armes sont plus dorées et plus luisantes qu'elles ne sont fortes. Tous ces grands mots de Sénèque ne sont que des rodomontades d'un Espagnol qui était longtemps devant Rodomont. J'attends demain de meilleures et de plus solides consolations de vos lettres que des siennes. J'espère que mon attente ne sera pas fausse ; et puisque je ne me soutiens plus que par cette seule espérance, je la favoriserai le plus qu'il me sera possible, afin qu'elle vous conserve le plus passionné et le plus fidèle de vos très-humbles et très-obéissants serviteurs (1). »

Costar n'ignorait pas qu'il était la principale cause des embarras de l'abbé de Lavardin : pour se justifier, ou, du moins, pour s'excuser près de lui, il avait recours aux plus viles flatteries (2). Quand on considère combien graves étaient les accusations portées contre Costar, on est surpris, si mauvaise opinion qu'on puisse avoir de lui, de l'entendre parler de son

(1) *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXXIII.
(2) Tallemant dit : « aux plus puantes. »

affaire avec autant d'impudence que dans la lettre suivante adressée à l'abbé de Lavardin :

« Monsieur,

« On me bat où je ne suis pas, et l'on me caresse où je suis. Si j'étais aussi sensible aux louanges que je le suis peu aux injures, je vivrais ici avec d'extrêmes satisfactions. Mais les contentemens que j'ai perdus et que je n'espère pas recouvrer sitôt jettent tant de fiel et d'absinthe parmi les douceurs de ma vie présente, que je la traîne presque aussi malheureusement que le pourraient souhaiter mes ennemis. J'en ai de la confusion, quand je vois avec quel esprit et combien agréablement vous me faites l'honneur de m'écrire, malgré toutes vos traverses. Il s'est trouvé des hommes qui ont ri à la question et à la torture ; mais il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez y dire de jolies choses, et songer à y faire paraître la beauté de votre imagination : *O te beatum, cujus ingenium non frangit moræ et sollicitæ expectationis tormentum ingens!* Ce *tormentum* signifie *torture*, et non pas ce que nous appelons *tourment*. Sénèque a pensé dire quelque chose de grand de ces vertueux esclaves de l'ancienne république : *In conviviis loquebantur, in tormentis tacebant.* Et en voici même un autre qui croit que c'est beaucoup faire que de se taire dans les ardeurs de la fièvre :

.........*Dum viscera febris*
Exurit, res est magna tacere, Matho.

Qu'auraient-ils dit, Monsieur? en quels termes auraient-ils parlé de vous, qui, dans une extrémité plus grande encore, *omnium poetarum floribus spiras, omnium*

oratorum fluminibus exundas? Prendriez-vous cela pour être de saint Paulin? Il en est pourtant, et j'ai envie de vous copier ici tout le passage. Il parle à un receveur de tailles qui se plaignait de n'avoir pas le loisir de vaquer au service de Dieu; et, après les mots que je viens de vous alléguer, il ajoute: *Philosophiæ quoque fontibus irrigaris: peregrinis etiam dives litteris, os atticis favis imples, etc., etc.: ut istis occuperis, immunis et liber; ut Christum, id est sapientiam Dei, discas, tributarius et occupatus es: vacat tibi ut philosophus sis, non vacat ut christianus sis. Verte potius sententiam: sis Dei philosophus, esto peripateticus Deo.* Ce passage me paraît fort beau. Mais il ne vaut pas encore votre tonneau de Jupiter si ingénieusement appliqué. Il est parlé dans les Psaumes de David d'un vase à peu près comme ce tonneau du maître des Dieux: *Calix in manu Domini, etc., etc. Verumtamen fæx ejus non est exinanita; bibent ex eo omnes peccatores terræ.* C'est de ce vin-là, ou plutôt de cette lie, qu'a bu le pauvre M. de...: Si j'avais de l'affliction de reste, j'en aurais pour cet accident. Mais je n'en ai que ce qu'il m'en faut pour m'attrister de mes propres maux, c'est-à-dire de ceux qu'on vous fait souffrir. Je suis, etc. (1). »

On le voit, Costar s'inquiétait assez peu d'être la cause d'un grand scandale : alors même qu'il croyait devoir faire montre de quelque sollicitude au sujet des périls que couraient l'honneur et la fortune de l'abbé de Lavardin, il ne pouvait se défendre d'avoir le mot plaisant sur les lèvres. Pendant ce temps, l'abbé de

(1) *Lettres de M. Costar*, t. I, lettre LXXXV.

Lavardin suivait la cour à Fontainebleau, à Rueil, à Saint-Germain, et ne s'épargnait aucune démarche, aucune intrigue. Le père Vincent se montrait inflexible. Un jour qu'il le sollicitait plus vivement que de coutume : « Allez, lui dit celui-ci, vous avez « fait un cours d'athéisme avec votre Costar.» L'abbé répondit aussitôt : « Monsieur, je vous prie d'en- « voyer chez moi saisir tous mes livres et tous mes « papiers ; vous verrez si j'ai noté à la marge aucun « passage qui représente l'athéisme, ou s'il y a rien « de tel dans ce que je puis avoir écrit. » Le père Vincent ne se rendit pas encore à cette sommation, mais l'abbé de Lavardin voulut que l'affaire eût des suites, et, comme il exigeait qu'après l'avoir accusé on lui permît du moins de se défendre devant des juges, on lui désigna le cardinal de Retz, les évêques de Bazas et de Senlis, et le pénitencier de Notre-Dame. On leur soumettait une question fort délicate : il s'agissait pour eux de déclarer, ou que le favori de la reine s'était rendu coupable d'une odieuse calomnie, ou que le prétendant à l'évêché du Mans avait, par ses écrits, par ses mœurs, justifié l'accusation grave énoncée contre lui. L'avis commun de l'évêque de Bazas et du pénitencier de Notre-Dame fut que, sans apprécier les contredits des parties adverses, il fallait préalablement déclarer indigne de l'épiscopat un homme qui avait encouru le soupçon d'athéisme. Le coadjuteur insista pour que l'on étudiât

l'affaire, et prit ardemment la défense de l'accusé. Le père Vincent fut donc entendu, et, quand on le pria de justifier le propos qui était l'objet de cette enquête solennelle, il allégua le témoignage d'un évêque qui ne voulait pas, disait-il, être nommé. Assurément on ne supposa pas que, pour se défendre d'avoir calomnié son prochain, le saint homme commît un mensonge, mais on accueillit fort légèrement une accusation aussi peu motivée, et, comme il n'y avait pas contre l'abbé de Lavardin d'autre charge que le dire du père Vincent, il fut passé outre.

Nommé à l'évêché du Mans le 13 novembre 1648, Philbert-Emmanuel de Lavardin prêta serment dans la chapelle de Saint-Germain-en-Laye, le 14 avril 1649, et fut sacré dans l'église des Feuillants, à Paris, le 25 avril, par le nonce du pape, assisté des évêques de Lavaur et d'Avranches. Nous allons citer encore la lettre que Costar lui écrivit à cette occasion ; elle est fort curieuse :

« Monsieur,

« Enfin votre affaire est faite et par conséquent les miennes le sont aussi, quand je n'aurais d'autre part à votre prospérité que celle de l'extrême joie que j'en aurai toute ma vie. Le jour que le courrier apporta cette heureuse nouvelle, fut un jour de fête dans votre province, et il s'en fit des réjouissances particulières en quelques endroits, dont les circonstances sont assez plaisantes. Sans mentir, Monseigneur, c'est quelque

chose de beau et de grand d'être l'Attendu et le Désiré des peuples. Mais c'est quelque chose encore de plus merveilleux et de plus rare d'être la folie des sages. Je vous expliquerai cette énigme une autre fois. Celle-ci je suis pressé de vous dire que ceux de nos MM. qui ont été vous faire la révérence à Paris (1), en sont revenus charmés de votre civilité. Je me suis souvenu là-dessus de ce qu'il vous plut de me dire il y a quelques années; que, lorsque vous seriez en dignité, vous redoubleriez votre courtoisie, parce que les effets de cette agréable vertu sont bien plus puissants et plus efficaces quand ils se font de haut en bas, et quand l'inégalité est grande entre celui qui les produit et celui qui les reçoit. Vous l'entendiez bien, Monseigneur... Ceux qui, comme vous, Monseigneur, persuadent avant que d'ouvrir la bouche, de leur seule bonne mine et de ce visage de grandeur et de félicité qui les élève si fort au-dessus des autres, ont sans doute en cela de merveilleux avantages, et, s'ils ne les faisaient valoir, on les accuserait d'user mal des précieux dons du ciel et de la nature... Mais je m'assure aussi que vous n'aimez point les donneurs d'avis quand ils les donnent de si loin, et je me souviens du mot de Tacite : *Ex distantibus terrarum spatiis consilia post res offerebantur*. Et puis vous n'êtes pas de ceux qui ne sont sages que de la sagesse de leurs serviteurs et de leurs amis; vous l'êtes de la vôtre propre, et vous avez au dedans de vous la source des bons conseils... Les dernières lignes de votre billet m'ont comblé de joie,

(1) L'archidiacre de Sablé et un des chanoines de la cathédrale avaient été envoyés à Paris, le 24 novembre, pour complimenter M. de Lavardin, ainsi que nous l'apprennent les *Extraits du registre du Secrétariat du Chapitre*.



et je suis ravi d'apprendre que vous prêtez l'oreille à tout le monde, et ne donnez créance qu'à peu de gens; que vous recevez les avertissements sans recevoir les passions de ceux qui vous parlent, et que vous prenez vos sûretés contre cette jalousie et cette haine provinciales dont vous êtes si bien informé. Elle règne ici pour le moins autant qu'en un autre lieu, et le poison qu'elle prépare est plus dangereux et plus subtil. Vous connaissez, Monseigneur, *municipalium rubiginem dentium*, et vous savez que les dens mancelles, lorsqu'elles se mêlent de mordre, ont des morsures plus venimeuses que n'auraient les picardes ou les poitevines. Mais nous n'avons pas sujet de les craindre, puisque vous me répondez si affirmativement que vous apporterez ici un esprit pur, franc et net de l'animosité des partis.., etc. »

Le nouvel évêque fut installé au Mans, par procureur, le 2 mai. Peu de jours après, il fit un voyage dans le Maine, et, le 3 juin, il officia pour la première fois à Saint-Julien. Il avait rappelé Costar près de lui et lui avait donné dans son palais épiscopal un appartement vaste et retiré, que celui-ci fit orner de lambris et de peintures. Pauquet suivit Costar; ils n'allaient plus jamais l'un sans l'autre; et quand l'éminent Costar eut obtenu de M. de Lavardin, comme témoignage d'affection et d'estime, la charge d'archidiacre de Sablé, Pauquet reçut en présent, pour sa part, la cure de Saussai, dans l'archidiaconé de Montfort, qu'on estimait à 600 livres. Le nouvel évêque n'avait pas le dessein de faire un séjour fort assidu dans

la métropole de son diocèse : l'exercice du ministère épiscopal avait pour lui moins d'attraits que les agitations de la capitale, et comme il préférait d'ailleurs le commerce des courtisans et des gens de lettres à celui des desservants diocésains, il n'était pas en humeur de se condamner à l'observation rigide de ses devoirs en ce qui regarde la résidence. Il passa toutefois au Mans une partie des années 1649 et 1650, occupé de soins assez importants.

Les Filles-Dieu de l'ordre de Saint-Augustin avaient un prieuré conventuel au Mans, dans la paroisse de la Madeleine. De graves désordres s'étaient introduits dans ce prieuré; le temporel n'y était pas mieux administré que le spirituel. On engagea vivement l'évêque à rétablir l'honneur de cette maison. Dans ce dessein, il la fit visiter par Siméon Hay du Châtelet, licencié ès droits, chanoine et archidiacre de la cathédrale, et, ayant appris de lui que les sœurs Augustines avaient laissé tomber en désuétude les prescriptions de leur règle primitive, il se persuada qu'il y avait lieu de les soumettre au régime d'une constitution nouvelle. Cette constitution, dont le texte fut remis à la prieure des Filles-Dieu le 18 février 1660, passe pour être l'ouvrage d'Emmanuel de Beaumanoir : il l'a, du moins, approuvée et signée (1).

(1) Une copie manuscrite de cette constitution, qui appartenait au couvent de la Mission, se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du Mans, sous le n° 201 (MSS.).

Les religieuses murmurèrent contre la tyrannie de l'évêque, et en appelèrent comme d'abus au parlement : le 3 avril 1651, l'affaire étant encore pendante devant la cour, on transigea, et la dame prieure retira son appel. En cette même année, le 9 juin, eut lieu, dans la grande salle du couvent des Jacobins, au Mans, l'élection des mandataires de la province du Maine aux États-Généraux, convoqués pour le 8 septembre. On croit qu'Emmanuel de Beaumanoir fut un de ces députés (1).

Bien que l'évêque du Mans ne fût pas indifférent aux affaires de son diocèse, il s'éloignait de Paris avec regret chaque fois qu'il était appelé dans sa ville épiscopale. A Paris il fréquentait plus les beaux esprits que les docteurs en Sorbonne, et s'occupait moins d'étudier la matière des cas réservés que de goûter les pointes de Voiture et les galanteries de Saint-Évremont. Il tenait table et bureau d'esprit. Les mœurs de la cour n'étaient pas sévères, et le clergé s'en accommodait volontiers :

Une politique indulgente
De notre nature innocente
Favorisait tous les désirs ;
Tout goût paraissait légitime,
La douce erreur ne s'appelait point crime,
Les vices délicats se nommaient des plaisirs (2).

(1) M. Cauvin, *Essai sur la statistique de l'arrondissement du Mans*, 1833, p. 386.
(2) Saint-Evremont, *Stances sur les premières années de la régence*, t. III de ses *Œuvres*, p. 294.

De ces plaisirs, aucun ne flattait l'évêque du Mans autant qu'un bon dîner (1). Il avait pour convives le marquis de Bois-Dauphin, le commandeur de Souvré, le comte d'Olonne et Saint-Évremont, arbitres en matière de compositions culinaires, dont les petits soupers n'étaient pas moins en renom que les soirées galantes de Mademoiselle de L'Enclos. L'évêque les traitait souvent, et prétendait mieux entendre qu'eux l'économie d'un repas délicat. Un jour, il se permit, devant Saint-Évremont, de railler le goût de ses commensaux ordinaires : « Ces messieurs, dit-il, outrent « tout à force de vouloir raffiner sur tout ; ils ne sau- « raient manger que du veau de rivière, il faut que « leurs perdrix viennent d'Auvergne, que leurs lapins « soient de La Roche-Guyon ou de Versine ; ils ne « sont pas moins difficiles sur le fruit, et, pour le « vin, ils n'en sauraient boire que des trois côteaux « d'Aï, d'Hautvilliers et d'Avenay. » On rit beaucoup et longtemps de cette invective contre les exigences gastronomiques des illustres experts, et ceux-ci n'épargnèrent pas un rival qui les avait plaisantés sur leurs scrupules. Bois-Robert prit sa défense dans une satire qui ne nous a pas été conservée ; le

(1) C'était, il paraît, un vice de famille. Scarron dit, en effet, *Œuvres*, t. VII, p. 207 :

Lavardines et Lavardins
Aiment à remplir leurs boudins,
Et mangent par grand'gloutonnie.

public fut de l'avis de Bois-Robert, et quand, dans la suite, on voulut désigner le comte d'Olonne, le marquis de Bois-Dauphin et Saint-Évremont, on dit *Les trois côteaux* (1).

Tallemant nous raconte que les convives de l'évêque du Mans avaient plus d'égards pour son cuisinier que pour lui-même, qu'à sa propre table ils riaient de lui, et qu'il avait assez de candeur pour ne pas le voir. Il ajoute qu'un jour, devant le roi, il donna dans un piége fort grossier, et fut très-malmené par un des bouffons de la cour (2). D'autre part, Saint-Évremont fait intervenir notre prélat d'une façon ridicule dans un débat fort animé entre Beautru et le commandeur de Jars (3), et lui prête en cette circonstance un discours des plus comiques. Il est prudent de ne pas accepter comme véridiques en toute matière les témoignages de Tallemant et de Saint-Évremont; mais il n'est guère probable qu'ils se soient mis d'accord pour calomnier devant la postérité le jugement d'Emmanuel de Beaumanoir. Cependant, outre

(1) On peut consulter à ce sujet la *Vie de Saint-Evremont*, par Desmaiseaux; les Notes sur ce vers de la satire III de Boileau :

Et qui se dit profès dans l'Ordre des Côteaux,

dans l'édition des *Œuvres en vers de Boileau*, Amsterdam, 1717; et les *Nouvelles de la République des Lettres*, août 1704, pages 66 et suivantes.

(2) *Historiettes.*

(3) *Œuvres de Saint-Evremont*, édit. de 1753, t. I, p. 78.

Costar et Balzac (1), Bondonnet et l'auteur anonyme de la vie de Costar attribuent à notre prélat une intelligence très-supérieure à celle du vulgaire. Il nous faut prendre un parti entre ces appréciations diverses, et voici comment nous nous représentons Emmanuel de Beaumanoir : un homme honnête, de bonne mine, de mœurs faciles, qui, sans être porté par un goût naturel vers l'intempérance, hante les libertins, parce que les libertins se trouvent en majorité parmi les courtisans, et qui, sans donner dans tous leurs écarts, les laisse volontiers puiser dans sa bourse lorsqu'il s'agit de solder le compte de leurs déréglements. Il n'y a rien en lui de personnel, si ce n'est beaucoup de vanité; mais, à la condition qu'on le flatte, il se laisse gouverner et fait ce qu'on désire. S'il est pris pour dupe par des gens d'esprit, ce n'est pas qu'il soit ignorant ou que ses études littéraires soient restées imparfaites; il a beaucoup lu, il a beaucoup appris, mais ne sait pas mieux faire emploi de son érudition que de son patrimoine. Est-il dans une compagnie de femmes légères et d'étourdis? il se pose en docteur et fait de grands discours qui prêtent à rire. Devant des gens graves, il tient des propos galants. Il veut, à la cour, jouer le grand personnage et prendre le haut du pavé, et le dernier venu des

(1) Dans la lettre latine déjà citée, et dans une lettre française qui se lit au t. I des *Œuvres de Balzac*, p. 620 de l'édit. in-fol.

courtisans qui se jette au-devant de lui l'embarrasse et lui fait perdre contenance. Auprès des austères patrons de la discipline ecclésiastique il passe pour avoir des mœurs suspectes, et les gens de plaisir gourmandent sa pruderie. A la ville, on dit que M. du Mans est un grand original. En fait, c'est, il nous semble, un homme fort aimable et assez bien doué, dont Costar a troublé le jugement par ses adulations, et qui, après avoir conçu, dans le commerce de ce pédant, une opinion trop favorable de lui-même, a vécu dans le monde sans apprendre à s'y conduire.

Emmanuel de Beaumanoir eût agi plus sagement si, au lieu de suivre la cour et de s'y donner en spectacle aux bouffons ordinaires du cardinal de Mazarin, il eût habité sa province. Mais vainement ses amis et Costar lui-même l'invitaient à quitter Paris ; il fallait qu'il fût appelé dans le Maine par une cause grave pour y venir faire quelque séjour. En son absence, le clergé diocésain oubliait volontiers les prescriptions de la discipline ecclésiastique, et bientôt le relâchement des mœurs fut tel qu'il fallut avoir recours aux moyens extrêmes pour prévenir de plus grands scandales. A cet effet un synode fut convoqué dans la ville du Mans, en l'année 1654. On se réunit le 29 avril, et l'évêque fit connaître aux membres du synode les articles du nouveau règlement dont il prétendait imposer la stricte observation. Ce règlement porte le titre de : *Ordonnances de Monseigneur l'illustrissime et*

révérendissime évêque du Mans; au Mans, Hiér. Olivier, 1654, in-4°. L'article 1er de ces ordonnances est digne de remarque, car il est ainsi conçu : « Voyant « que, sous différents prétextes illégitimes, plusieurs « curés s'exemptent de la résidence de leurs béné- « fices, nous leur ordonnons à tous d'y résider actuel- « lement et personnellement, pour y faire les fonc- « tions rectoriales... et, en cas de contravention, « ordonnons à nos archidiacres et doyens ruraux « d'en dresser des procès-verbaux, lorsqu'ils feront « leurs visites chacun en leur détroit, et les mettre « entre nos mains pour être poursuivis par notre « promoteur et les y contraindre par toutes les voies « de droit. » L'évêque eût bien dû, ce nous semble, pratiquer lui-même ce qu'il exigeait d'autrui : avait-il à faire valoir, pour motiver sa non-résidence, des prétextes plus légitimes que ceux de ses chanoines ? Ceux-ci protestèrent contre l'ordonnance épiscopale, et la chambre des requêtes du parlement, sur la plainte du procureur général, rendit un arrêt portant obligation aux chanoines prébendés de résider en leurs cures, « sinon sera procédé contre eux par saisie de « leur temporel, privation des fruits de leurs bénéfi- « ces et autres peines de droit. » Cet arrêt est du 17 octobre 1658 (1). Les conclusions en furent trouvées fort sévères, et les chanoines, alléguant qu'on ne

(1) A la même date, procès entre l'évêque et Michel Levayer, archidiacre du Mans. (Voir *Mémoires du clergé.*)

pouvait saisir les produits de leurs bénéfices, se dispensèrent d'obéir aux ordres de la cour comme à ceux de l'évêque. Un nouvel arrêt, du 7 mai 1659, déclara cette prétention mal fondée, et enjoignit au substitut du procureur général de poursuivre les contrevenants sans égard à leurs appellations.

La même année 1659, au mois de septembre, l'abbaye de La Coûture fut le théâtre d'une plus éclatante rébellion, qui eut pour conséquence, dans la ville même, un grand tumulte. L'abbé commendataire de La Coûture, Louis-Henri de Bourbon, ayant obtenu, par la faveur de la reine mère, des lettres-patentes qui donnaient cette maison aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, les anciens moines fermèrent leurs portes aux nouveaux, quand ceux-ci vinrent prendre possession. Averti de cette résistance, le chancelier Seguier s'empressa d'envoyer au Mans un commissaire nommé Morant, qui tenta vainement le siége de l'abbaye. Arrivèrent au secours des moines révoltés une foule de citadins et de paysans, conduits par un ancien doyen du présidial, qui, les armes à la main, se précipitèrent sur les archers du commissaire, en tuèrent quelques-uns et mirent les autres en fuite. Ce fut un vrai combat (1), dans lequel l'autorité fut vaincue. Il est permis de croire que les citoyens pacifiques regrettèrent l'absence de l'évêque.

(1) La relation de ce combat se trouve dans les pièces encore

Présent il aurait pu décider les anciens moines à la soumission, ou dissuader les nouveaux d'une agression vaine et périlleuse.

Dans les dernières années de sa vie, Emmanuel de Beaumanoir négligea moins les affaires de son évêché. Nous dirons ici quelques mots de divers écrits qu'il composa pour l'usage des clercs ou des fidèles du diocèse. Dans les *Ordonnances* de 1654,

inédites que nous allons publier. A la date du 23 septembre, Morant écrit au chancelier Seguier :

« Monseigneur,

« Je me suis engagé de venir au Mans sur les avis des principaux officiers de la ville que je ne trouverais aucun obstacle à ma commission. Dans l'assemblée générale qui se tint hier, après la lecture des lettres de cachet et de ma commission, j'ai eu sûreté par les voix universelles, hors de cinq, que la ville ne prendrait point d'intérêt pour s'opposer à l'exécution des ordres du Roi pour le rétablissement des réformés en l'abbaye de La Coûture. Après ces assurances et après que les anciens religieux, au nombre de sept ou huit, qui tenaient ferme avec dix paysans seulement, qu'ils avaient retirés pour leur défense, ont battu et excédé l'huissier qui leur a signifié ce matin mon ordonnance portant injonction d'ouvrir les portes, conformément aux arrêts du conseil, je n'ai pas cru devoir balancer, ne voyant rien à craindre du dedans de la ville, de faire attaquer l'abbaye en trois différents lieux par les prévôts des maréchaux que j'avais à ma suite, et autres personnes au nombre de cent cinquante et plus. J'y étais de personne dans un presbytère joignant l'abbaye. On travaillait à percer une muraille et l'on était prêt de se rendre maître du dedans de l'abbaye, quand la populace s'est excitée à l'arrivée du sieur de Vert, ci-devant doyen du présidial, mais qui n'est plus officier, ayant vendu sa charge à un autre qui a obtenu ses provisions et depuis est décédé. Il s'est qualifié commissaire exécuteur d'un arrêt du

il rappelle qu'il a publié antérieurement un *Sommaire des principaux articles de notre foi;* nous ignorons la date de cette publication. En 1655, il livrait aux presses de Denys Bechet un nouveau Missel diocésain, sous ce titre : *Missale ad usum ecclesiæ Cenomanensis, juxta Breviarii novissime reformati et Missalis Romani ordinem dispositum;* Paris, in-folio. Il nous apprend, dans une préface, qu'il a contribué lui-même

parlement, et, ayant publié hautement qu'il venait pour verbaliser, la sédition s'est émue, de sorte qu'un chacun s'est jeté sur les soldats et archers, dont beaucoup ont été blessés, deux ou trois tués sur la place, assommés à coup de marteau. Ayant fait arrêter deux coquins, qui, dans le commencement, avaient crié : Aux armes! j'ai été forcé, pour éviter la fureur du peuple qui voulait mettre le feu au presbytère, de leur donner la liberté. Dans ce désordre, où le prévôt des maréchaux de cette ville a fort bien agi, son fils, qui est l'un des anciens religieux de La Coûture, mais attaché aux réformés et dans leurs intérêts, voyant son père engagé, a voulu s'approcher de lui. Un nommé Olivier, marchand de vin, qui, dans la guerre de M. de La Boulaye, a été l'un des plus séditieux contre l'autorité du Roi, l'a pressé si vivement à coups de pierre, qu'il a été obligé, pour défendre sa vie, de lui lâcher un coup de pistolet, dont il est demeuré sur la place. La sédition s'allumant de plus en plus, avec ce que j'avais d'amis, les échevins et ce qui me restait d'archers, je me suis retiré à mon logis; mais, comme il est situé dans le faubourg de La Coûture, à peine y suis-je entré que force peuple y est accouru, avec la veuve de cet Olivier; ce qui m'a fait résoudre avec la même escorte de passer à l'évêché, situé dans la ville, pour prévenir un plus grand désordre. Comme cette action vient d'arriver et que le courrier passe demain, j'ai cru, Monseigneur, que je devais en avance vous informer de cette sédition, attendant mon procès-verbal, que je ne puis envoyer que par le premier ordinaire. Cependant, Monseigneur, vous me permettrez de vous dire que le fils de ce prévôt des maréchaux, nommé le sieur Neveu, a ét

à mettre en ordre les diverses parties de ce Missel. Il fit ensuite le même travail pour le Rituel du diocèse, dont nous avons une édition réformée publiée par ses soins : *Rituale Cenomanense ad Romani formam expressum*, D. Phil. Emm. de Beaumanoir de Lavardin, etc., etc., *auctoritate recognitum;* Paris, Denys Bechet, 1662, in-8°. Nous devons mentionner aussi parmi les œuvres épiscopales d'Emmanuel de Beauma-

arrêté et conduit dans l'abbaye de La Coûture, où ce de Vert est allé faire les informations. L'on est si emporté, qu'il est à craindre qu'on ne veuille le juger en ce présidial : l'autorité du Roi ne le peut pas souffrir ; or j'ose espérer de votre justice que vous aurez la bonté d'envoyer incessamment ici un arrêt de défense. Je passerai demain vers Durtal; je vous demande l'honneur de votre protection en cette rencontre, puisque j'ai celui de vous dire,

« Monseigneur,

« Votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

« MORANT.

« Au Mans, ce mardi au soir, 23 sept. (1659). »

Trois jours après Morant avait fui Le Mans, désespérant de réussir dans son entreprise, et il écrivait de Durtal au chancelier :

« Monseigneur,

« Les deux procès verbaux que je prends la liberté de vous envoyer, vous informeront du particulier de ce qui s'est passé dans la sédition de la ville du Mans et des obstacles qui se sont rencontrés dans l'exécution de la commission dont il avait plu à Sa Majesté de m'honorer pour le rétablissement des religieux de la congrégation de St-Maur. J'ose me flatter, Monseigneur, que vous approuverez la conduite que j'y ai tenue, et que, si la chose n'a pas réussi, ce n'a été que par l'effet d'une rencontre qui ne se pouvait pas prévoir et de l'intervention séditieuse d'une personne, qui, n'étant plus officier, a néanmoins fait tout le désordre. Comme c'est de votre prudence, Monseigneur, que nous devons apprendre les voies de soutenir l'autorité royale,

noir une *Ordonnance touchant les fêtes qui doivent être observées dans tout son diocèse*, du 1er décembre 1666, publiée au Mans, chez Hiér. Olivier, 1666, in-4°.

On a fait l'éloge de sa charité. En effet, il a bien mérité des pauvres de son diocèse en deux circonstances mémorables. En 1662 le Maine fut affligé par deux fléaux qui exercèrent dans la population d'affreux ravages, une famine et une épidémie : on signale le zèle avec lequel il secourut les habitants des campagnes, qui venaient de toutes parts au chef-lieu de la province. Emmanuel de Beaumanoir donna une nouvelle preuve de sa charité à l'occasion de l'établisse-

je n'ai plus qu'à vous supplier de vouloir m'honorer de votre protection et de la qualité,

« Monseigneur,

« De votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

« Morant.

« A Durtal, ce 26 sept. (1659).

« P.-S. Je viens d'apprendre que le sieur de Vert a fait de grandes informations qu'il a envoyées au parlement. Il lui est bien facile de trouver telles dépositions que les parties intéressées voudront pour se mettre à couvert, mais il est très certain que la sédition a commencé devant la mort du bourgeois, et que dans le désordre, poursuivant le fils du prévôt, il y est demeuré. A quel sujet aurait-on tué un bourgeois, si la ville eût été paisible? Nous espérons tous de votre justice que vous garantirez des poursuites du parlement les particuliers qu'il y voudra engager, puisqu'il s'agit de l'exécution des ordres du Roi. Il ne serait pas juste qu'il eût la liberté de sévir à l'encontre d'eux. »

Nous empruntons ces pièces au num. 709, tome XXIX des manuscrits français de Saint-Germain-des-Prés, à la Bibliothèque impériale.

ment de l'Hôpital général du Mans. Des lettres-patentes du roi, à la date du mois de septembre de l'année 1658, avaient autorisé la fondation d'un lieu de refuge pour tous les mendiants de la ville et des faubourgs; d'autres lettres-patentes, du 11 avril 1668, nous apprennent que l'évêque du Mans contribua plus que personne à l'exécution de ce pieux dessein.

Il était de retour à Paris en 1671. A cette date, madame de Sévigné écrit à sa fille madame de Grignan : « Je dîne tous les vendredis chez le Mans, avec « M. de La Rochefoucauld, madame de Brissac et « Benserade, qui toujours y fait la joie de la compa- « gnie (1). » Il mourut à Paris le 27 juillet 1671. Nous ne savons sur quel fondement on suppose qu'il fut empoisonné par la trop célèbre marquise de Brinvilliers (2). Il est vrai, toutefois, qu'il mourut presque subitement, en quittant la table. Le 2 août, madame de Sévigné, son aimable convive, écrivait : « La mort de M. du Mans m'a assommée. Je n'y avais « jamais pensé, non plus que lui, et, de la manière « dont je le voyais vivre, il ne me tombait pas dans « l'imagination qu'il pût mourir. Cependant, le voilà « mort d'une petite fièvre, sans avoir eu le temps de « songer ni au ciel, ni à la terre ; il a passé ce temps-

(1) *Lettres;* lettre LXXIII de l'édit. de Grouvelle.
(2) Renouard, *Essais histor.*, t. I, p. 326.

« là à s'étonner (1). » Ce genre de mort répond très-bien à son genre de vie. Il s'éteignit doucement, sans douleur et sans effroi, s'étonnant de ressentir un malaise qui le rendait insensible à l'attrait des conversations galantes et des gais festins. On lui fit des funérailles magnifiques. Son corps fut transporté à Malicorne et déposé dans la chapelle du château, près de la tombe de ses ancêtres.

Mais bientôt après on poursuivit sa mémoire. Assurément il était mort «sans songer au ciel.» Madame de Sévigné le raconte simplement, et son fidèle témoignage ne peut être suspect à personne. Un commensal ordinaire de Saint-Évremont et de La Rochefoucauld devait vivre et mourir sans avoir la préoccupation du ciel. Il ne paraît pas qu'on ait été très-scandalisé de sa mort; mais on lui reprocha d'avoir, durant sa vie, tenu quelques propos fort peu convenables dans la bouche d'un évêque; on dit qu'il avait manifesté peu de confiance dans la sainteté de certains mystères, et l'on ne manqua pas d'ajouter, en conséquence, qu'il n'avait jamais cru aux vérités de la religion. Il y a lieu de supposer qu'il avait commis quelque grande imprudence, peut-être au retour d'un joyeux festin, car il ne faut pas mettre en doute la bonne foi de ses accusateurs. Le principal fut M. de Gondrin, archevêque de Sens, qui avait été dans sa

(1) Lettre CXXI de la même édit.

confidence, et qui fit contre lui des déclarations accablantes. Les ennemis d'Emmanuel de Beaumanoir, puisqu'il avait des ennemis, voulurent pousser cette affaire fort loin, et l'évêque d'Alet, M. Pavillon, fut consulté sur le parti qu'il convenait de prendre. Celui-ci répondit qu'il fallait d'abord assembler un concile provincial, et procéder contre la mémoire de l'accusé sur la déposition des témoins qui avaient révélé les faits mis à sa charge ; que l'on devait ensuite transmettre au pape toute la procédure et solliciter un arrêt du saint-siége. Mais ces poursuites n'eurent pas lieu (1). Cependant un grand nombre de prêtres ordonnés par Emmanuel de Beaumanoir, le jugeant convaincu d'athéisme par les déclarations de l'archevêque de Sens, eurent des doutes sur la validité de leur ordination. Un prêtre consacré par un hérétique est-il apte à exercer le ministère pastoral? C'est une question grave, qui, dans tous les siècles de l'Église, a été vivement controversée. Parmi les anciens pères, quelques-uns se sont prononcés contre la validité de l'ordination conférée par un schismatique, un impie, un simoniaque; d'autres, et parmi ceux-ci saint Augustin, pensent qu'il n'y a lieu de renouveler aucun sacrement administré au sein de l'Église et conformément aux rites consacrés. Entre les scolastiques nous trouvons la même dissidence sur la même question.

(1) *La vie de M. de Saint-Evremont*, par Desmaiseaux.

Souvent interrogée sur ce point, la chaire de saint Pierre n'a pas toujours exprimé le même avis : on a vu Léon IX ordonner de nouveau des prêtres institués par un évêque convaincu de simonie ; Jean IX, au contraire, a déclaré valides toutes les ordinations faites par le pape Formose On consulta de nouveau le pape et la Sorbonne au sujet des ordinations d'Emmanuel de Beaumanoir : leur opinion fut qu'elles étaient efficaces. Cette efficacité ne parut pas toutefois très-bien établie, car plusieurs prêtres, et entre autres le célèbre Mascaron, qui professait alors la rhétorique au collége du Mans, se firent ordonner de nouveau.

BEAUMANOIR DE LAVARDIN (JEAN-BAPTISTE).

Jean-Baptiste BEAUMANOIR DE LAVARDIN, fils de Claude de Beaumanoir, vicomte de Saint-Jean, maréchal des camps et armées du roi, et de Renée de La Chapelle, dame de Varennes, fut d'abord nommé, le 8 novembre 1666, doyen de l'église du Mans (1). Nous le voyons en même temps abbé commendataire de Moustier-Ramey. A un clerc de si noble maison

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 430.

devait être réservé quelque évêché : aussi fut-il pourvu par le roi de l'évêché de Rennes, le 26 novembre 1676, après la mort de Charles-François de La Vieuville. La date de sa consécration est le 20 février 1678 (1). On le vit souvent présider le clergé dans les états de Bretagne. Parent du cardinal de Noailles, il était de son parti, détestait comme lui les Jésuites et conseillait contre eux les plus violentes mesures. Plusieurs de ses lettres au cardinal de Noailles ont été conservées (2). Nous publierons la suivante, qui fera connaître ses sentiments et son caractère :

« Rennes, ce 3 mai 1711.

« J'ai reçu hier, Monseigneur, la copie de la lettre de nosseigneurs les évêques de La Rochelle et de Luçon dont je n'avais point encore entendu parler. Elle me paraît si éloignée et si indigne de notre caractère que la patience et le silence les pouvaient autant punir que tout ce qui se peut faire ; mais, comme les gens sont, selon les apparences, soutenus par les Jésuites, la patience et le silence sont des ménagements qui ne leur conviennent point : de sorte que, si vous ne permettez pas au clergé de France d'éclater dans une affaire de cette nature, les Jésuites, déjà trop prévenus de l'excès de leur autorité, se croiront maîtres de tout. En vérité, Monseigneur, j'estime que Dieu, qui a permis l'excès de ce scandale,

(1) *Gallia christiana*, t. XIV, col. 764.

(2) Bibliothèq. impér., Manuscrits; num. 23,217 et 23,221 du fonds français.

veut en même temps que, pour le réparer, nous interdisions toute fonction aux Jésuites; car franchement, pendant que vous les ménagerez, ils vous feront tous les jours de nouvelles insultes, et cependant n'oseront jamais se déclarer contre vous. En vérité il est fort étonnant que ces prétendus religieux, qui devraient se trouver trop heureux de voir à la tête du clergé de France un aussi parfaitement homme d'honneur, de bien et de probité que vous, ne cherchent cependant qu'à vous faire de la peine. Mandez-moi, Monseigneur, ce que vous estimez que je doive faire, et certainement je le ferai, vous estimant et vous honorant de tout mon cœur.

« JEAN-BAPTISTE, évêque de Rennes (1). »

Ces conseils énergiques étaient ceux d'un mourant. Jean-Baptiste de Lavardin mourut en effet sur son siége de Rennes, le 23 mai 1711.

BÉDOUYN (SAMSON).

Voici comment il est parlé de Samson BÉDOUYN dans la *Bibliothèque Française* de La Croix du Maine :

« F. Samson Bédouyn, religieux en l'abbaye de « La Coûture, près Le Mans, natif du pays et comté du

(1) Num. 23,217.

« Maine ; il a écrit un petit livre, qu'il a intitulé les « *Ordonnances et statuts de M. de L'Aflac et du jeu* « *de Trois*, imprimé au Mans, par Hiérôme Olivier, « l'an 1565. Il a composé plusieurs chansons, et entre « autres la *Réplique sur la chanson des Nuciens ou* « *Nutois*, qui autrement sont appelés ceux de Nus, au « bas pays du Maine, imprimées au Mans par ledit « Olivier. Il a écrit plusieurs *Tragédies*, *Comédies* et « *Moralités*, et quelques coq-à-l'âne et autres sembla- « bles satires, lesquelles il faisait jouer par les lieux « publics de la ville et faubourgs du Mans, par aucuns « écoliers de ladite ville. Il a écrit plusieurs *Canti-* « *ques* et *Noëls*, imprimés au Mans par Macé Vaucelles « et autres. Il a recueilli et compilé le *Catalogue des* « *paroisses du Maine*, imprimé au Mans. Il mourut en « ladite abbaye de La Coûture, l'an 1563, ou environ. »

Nous ne connaissons que le titre des écrits divers, imprimés ou manuscrits, que La Croix du Maine attribue dans cette notice à Samson Bédouyn. S'ils ne sont pas tous perdus, ils sont devenus fort rares. Bédouyn entrait chez les moines de La Coûture le 12 du mois de janvier de l'année 1525. C'est ce que nous apprend un registre de cette abbaye (1).

(1) Voici l'acte de profession de Samson Bédouyn, tel que nous le lisons dans le registre de l'abbaye de La Coûture que possède aujourd'hui la Bibliothèque du Mans (MSS. n° 96) :

« Ego frater Samson Bédouyn, acolyta, promitto stabilitatem meam et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam Sancti Petri de Cultura, in præsentia fratris Renati

BELIN (LOUIS).

Louis Belin, sieur de La Fuye, né à La Suze en 1683, fit ses études au collége du Mans. Quand elles furent achevées, les directeurs de ce collége travaillèrent à retenir près d'eux un jeune homme qui montrait de si belles dispositions pour l'éloquence et la philosophie. Louis Belin, cédant à leurs instances, entra dans la congrégation de l'Oratoire. Il y demeura huit ans, et, pendant ces huit années, il se repentit d'avoir pris un engagement téméraire. Quelle était donc sa vocation? Il aimait les lettres, mais les lettres frivoles, et, ne possédant pas le grave sourcil d'un régent de rhétorique, il prétendait à la renommée de bel esprit. Ayant rompu ses liens religieux, il publia: *Nouvelles romanesques et galantes*, en 2 vol. in-12. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce recueil anonyme; il n'est désigné ni par M. Barbier, ni par M. Quérard, et la Bibliothèque impériale ne le possède pas. Pour apprécier le mérite

Desescotais, prioris claustralis ac vicarii reverendissimi in Christo patris ac domini, domini Martini, Turonensis archiepiscopi ac hujus monasterii abbatis, perenniter conservandam. Teste signo meo manuali hic apposito, die duodecimo mensis januarii, anno Dom. millesimo quingentesimo vigesimo quinto. *S. Bédouyn.* (Feuillet xxx, verso.)

de ses fables romanesques, nous avons dû lire : *Adelaïde de Messine, nouvelle historique, galante et tragique;* Paris, d'Hôtelfort, 1722, in-12. C'est un ouvrage qui ne manque pas d'invention, mais de style. Louis Belin est encore auteur de quelques poëmes. On nous désigne : *Epître au prince Eugène de Savoie, sur sa victoire de Belgrade;* Le Mans, Peguineau, 1717. Du même auteur : *Ode sur la Beauté.* Ansart a publié dans sa *Bibliothèque littéraire* les six premières strophes de cette ode, et a supprimé les cinq dernières comme trop licencieuses. Ansart a reproduit aussi la pièce suivante : *Épître à Madame d'Orléans, religieuse de Chelles;* Paris, d'Hôtelfort, 1719. Mentionnons enfin : *Épître à M. le duc d'Orléans, régent,* et une *Ode sur l'existence de Dieu.* Les vers de Louis Belin sont faciles, mais négligés : il avait plus de talent que de goût. On lui doit encore une traduction du traité de Cicéron sur la *Nature des Dieux,* et il s'occupait de réfuter la *Démonomanie des Sorciers,* de Jean Bodin, quand la mort vint le surprendre, à Paris, en 1723.

BELIN (LOUIS-FRANÇOIS).

Louis-François BELIN DE BERU, né au Mans le 16 décembre 1700, fut tour à tour curé de Parcé,

chanoine prébendé et archidiacre de l'église du Mans. Il avait de l'instruction et un goût très-vif pour la recherche des antiquités. L'Académie des sciences d'Angers fut curieuse de le compter au nombre de ses membres, et la Société d'Agriculture, au bureau du Mans, voulut l'avoir pour son directeur. Sa bibliothèque nombreuse, dont il existe un catalogue, était chaque jour visitée par les gens studieux : il était, en outre, le correspondant officieux de tous les savants étrangers. Il mourut en 1782, laissant à ses héritiers quelques « manuscrits intéressants. » C'est, du moins, ce que rapporte l'auteur de la *Bibliothèque littéraire du Maine*. Nous ne connaissons, pour notre part, d'autres manuscrits de l'abbé Belin que deux lettres à Etienne Housseau qui se trouvent dans un des cartons laissés par ce bénédictin (1). Il n'a fait imprimer qu'un *Abrégé chronologique de l'Histoire des Évêques du Mans*. Cet opuscule est dans le ***Rituel*** de l'année 1775.

BELON (PIERRE).

Un des hameaux les plus humbles du Maine, le hameau de La Soultière, dépendant du bourg d'Oizé,

(1) Biblioth. impériale, cartons de D. Housseau, cart. xxx.

a été, par un jeu bizarre du sort, la patrie de deux hommes également célèbres, mais à divers titres, de Pierre Belon et de Marin Mersenne. L'année 1517 paraît être la date de la naissance de Belon; un portrait qui se trouve en tête d'un de ses livres, publié pour la première fois en 1553, nous le représente alors âgé de trente-six ans. Son premier protecteur fut René Du Bellay, prélat de belle humeur et de mœurs douces, dont nous ferons connaître la passion pour les jardins. Les goûts de cet évêque étaient ceux du jeune Belon, qui commençait alors, dans les campagnes du Maine, les recherches d'histoire naturelle qu'il devait dans la suite conduire si loin.

Du Mans Belon se rendit à Paris. Il partit ensuite pour l'Allemagne, appelé dans la ville de Wittemberg par les succès d'un jeune professeur de botanique et de pharmacie, Valerius Cordus, en allemand Eberwein, fils du docte Euricius. Comme ils étaient du même âge et avaient le même zèle pour l'étude, ils s'attachèrent bientôt l'un à l'autre, et entreprirent ensemble une excursion scientifique dans les différentes parties de l'Allemagne. C'est au retour de ces voyages que Belon fut arrêté dans les murs de Thionville, qui, faisant alors partie du duché de Luxembourg, était aux mains des Espagnols : jeté dans un cachot comme prisonnier d'État, Belon en fut tiré par un gentilhomme nommé Duhamme ou Dehamme, qui lui prêta la somme réclamée comme prix de sa rançon.

Qui lui avait envoyé ce libérateur? On raconte, et ce récit mérite créance, que Duhamme, partisan enthousiaste de la nouvelle école française, ayant appris qu'un des compatriotes, et, disait-on, un des amis de Ronsard et du comte d'Alsinois venait d'être incarcéré, courut lui présenter sa bourse, voulant offrir ce gage d'estime aux jeunes réformateurs du langage français. « Ainsi, dit un biographe, après la désas-« treuse expédition de Sicile, plusieurs Athéniens « durent leur liberté aux pièces d'Euripide, dont ils « récitaient les plus beaux morceaux à leurs maî-« tres (1). » Il n'y avait pas lieu de faire ce rapprochement inexact et précieux : cependant il faut tenir compte, avec M. de Musset-Pathay, de cet hommage rendu par un étranger, dans les premières années du XVI[e] siècle, à la science et aux lettres françaises (2). Rendu à la liberté, Belon revint à Paris, où les cardinaux de Tournon et de Lorraine, ainsi que l'évêque de Clermont, Guill. Duprat, lui firent un excellent accueil. Mais ce fut le cardinal de Tournon qui lui témoigna le plus d'intérêt. Belon était pauvre; il lui fit donner un logement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le traita comme un client distingué dont il avait à cœur d'être appelé le Mécène (3).

(1) *Eloges historiq.*, par M. Poté, 1816.

(2) *Biogr. univ.* au mot *Belon.*

(3) C'est ce que Belon nous apprend lui-même dans plusieurs de ses dédicaces adressées au cardinal de Tournon. Nous lisons dans

Quand Belon eut formé le projet de ce long et périlleux voyage aux rives orientales, dont il se promettait et qui devait avoir de si grands résultats, les frais de cette entreprise scientifique furent couverts par le généreux cardinal (1). Il partit en l'année 1546.

Il alla d'abord à Candie, où il séjourna quelque temps ; il se fit ensuite transporter à Constantinople, où la France était représentée par un ambassadeur, depuis que Soliman II avait accepté l'alliance de François I[er]. Reçu dans cette ville avec l'accueil que l'on devait au protégé des principaux seigneurs de la cour, Belon n'y demeura pas longtemps : il était impatient d'aller visiter Lemnos, l'île des volcans, le mont Athos, qui projette jusqu'à cette île, au déclin du jour, l'ombre de ses cimes glacées, et les nobles ruines de l'antique Salone. De là il se rendit en Égypte, visita la cité d'Alexandrie et Le Caire, où il se trouva dans la compagnie de gentilshommes et de savants français ; puis il parcourut la Terre sainte, la Syrie, et revint à Constantinople par l'Anatolie. Il était de retour en France en l'année 1549 (2).

celle du traité *De admirabili operum antiquorum præstantia* : « Ego in tuam familiam accersitus ab ineunte adolescentia, ita sum apud te educatus, quo potissimum tempore in aula Francisci, non minus sapientis quam magnanimi regis, versabaris, ut non longe a te discedens aliquem ego ex tuis illis pene divinis sermonibus fructum referre possum. »

(1) Dédicace des *Observations*.

(2) *Ibid.*

C'est à l'occasion de ce voyage, que Belon reçut de Ronsard une épître en vers, dont nous devons citer quelques strophes :

Hardi qui premier le sapin
Vit ès montagnes et le pin
Inutiles sur leur racine,
Et qui, les tranchant en maint tronc,
Les laissa sécher de leur long
Dessus le bord de la marine;

Puis secs des rayons de l'été
Les scia d'un fer bien denté,
Les transformant en une hune,
En mat, en tillac, en carreaux,
Et les envoya sur les eaux
Servir de charrette à Neptune...

Sous la conduite de Tiphys
L'entreprise, ô Jason, tu fis
D'acquérir la laine dorée,
Avec quarante chevaliers
En force et vertus les premiers
De toute la Grèce honorée.

Les Tritons qui s'ébahissaient
De voir ta navire, poussaient
Hors de la mer leurs têtes blondes;
Et les Phorcydes, d'un long tour,
En carolant tout à l'entour,
Conduisaient ta nef sus les ondes.

Orphé dessus la proue était,
Qui des doigts son luth pincetait

Et répondait à la navire,
Laissant des aiguillons ardents
Aux cœurs de ces preux, accordans
L'aviron au son de la lyre.

Or si Jason a tant reçu
De gloire, pour avoir deçu
Une jeune infante amoureuse,
Pour avoir d'un dragon veillant
Charmé le regard sommeillant
Par une chanson monstrueuse ;

Et pour n'avoir passé sinon
Qu'un fleuve de petit renom,
Qu'une mer qui va de Thessale
Jusqu'aux rivages Médéens,
A mérité des anciens
Un honneur qui les dieux égale ;

Combien Belon, au prix de lui,
Doit avoir en France, aujourd'hui,
D'honneur, de faveur et de gloire,
Qui a vu ce grand univers
Et de longueur et de travers,
Et la gent blanche et la gent noire ;

Qui de près a vu le soleil
Aux Indes faire son réveil,
Quand de son char il prend les brides ;
Et l'a vu de près sommeiller
Dessous l'Occident, et bailler
Son char en garde aux Néréides ?

Qui lui a vu faire son tour
En Egypte, au plus haut du jour ;

Puis l'a revu dessous la terre
Aux Antipodes éclairer,
Quand nous voyons sa sœur errer
Dedans le ciel qui nous enserre?... (1).

L'abbé Renouard prétend que Belon, ayant traduit en français les traités de Dioscoride, reconnut alors l'insuffisance des livres anciens, et partit pour l'Orient, dans le dessein d'étudier, de comparer et de recueillir les plantes décrites par cet auteur (2). Nous apprenons de Belon qu'en l'année 1553 il se préparait à publier une traduction de Dioscoride, qui n'a jamais vu le jour et dont la perte est regrettable (3); cependant rien ne prouve qu'il ait fait cette traduction avant son voyage. Il n'est pas d'ailleurs exact de dire que l'étude des plantes de l'Égypte, de la Grèce et de l'Arabie ait été l'objet spécial du voyage entrepris par Belon. Jaloux de pénétrer bien plus avant dans les secrets de la nature, il ne devait négliger, dans ses laborieuses recherches, aucune des branches de l'histoire naturelle. Aussi, dès qu'il fut de retour en France, crut-il devoir d'abord donner au public un mémoire sur les poissons : *L'Histoire naturelle des étranges poissons marins, avec la vraie peinture et description du dauphin et de plusieurs autres de son*

(1) *Œuvres* de Ronsard, p. 564 de l'édit. de 1623, in-fol.
(2) *Annuaire de la Sarthe*, 1809, page 30.
(3) Dédicace des *Observations*. Il avait aussi fait une version de l'*Hist. des Plantes* de Théophraste, qui a été également perdue.

espèce; Paris, R. Chaudière, 1551, in-4°, fig. Ce mémoire, si curieux qu'il soit, n'est pas le plus estimé des ouvrages de P. Belon; il le considéra lui-même comme très-incomplet.

Belon, revenu de Constantinople, fit un voyage en Angleterre. Il y était en l'année 1550, et il y rencontrait le Vénitien Daniel Barbaro, dont il se conciliait l'amitié. De retour en France il publiait: *Les observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Égypte, Arabie, et autres pays étranges, rédigées en trois livres;* Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°., fig. Le privilége, au nom de G. Corrozet, porte la date du 15 mars 1552. Il n'y a pas, même de nos jours, un naturaliste qui ne parle avec estime des *Observations* de Belon; il n'y a pas un géographe, pas un historien, qui n'y puisse trouver d'utiles renseignements sur la topographie, les usages, les mœurs des pays divers explorés et décrits par notre célèbre voyageur. Cet ouvrage a été souvent réimprimé; Paris, Corrozet, 1554, 1555 et 1588, in-4°; Anvers, Plantin, 1555, in-8°. Le scrupuleux abbé de Saint-Léger ne croit pas, il est vrai, à l'existence de toutes ces éditions de Paris, quelque crédit que méritent le témoignage du P. Niceron et celui de David Clément; il suppose que Gilles Corrozet ou Guillaume Cavellat ont, en 1554 et en 1555, au lieu de donner deux éditions nouvelles, changé le

titre et la date de l'édition de 1553 (1). N'ayant sous les yeux qu'un exemplaire des *Observations*, nous ne pouvons intervenir dans ce débat entre bibliographes également estimables. Les *Observations* ont été traduites en latin par Ch. de L'Ecluse (*Clusius*), médecin d'Arras, et cette traduction, publiée d'abord à Anvers, chez Plantin, en 1589, in-12, a été insérée dans le volume des Œuvres de Ch. L'Ecluse qui parut à Anvers, en 1605, in-fol. On en trouve encore une traduction allemande dans le Recueil de Paulus qui porte ce titre : *Sammlung der meikwurdigsten Reisen in der Orient* (*Recueil des plus célèbres voyages en Orient*). Un extrait des *Observations*, concernant les mines de Siderocaspa, en Macédoine, a été publié par Gobet, dans ses *Anciens minéralogistes du royaume de France*, t. I, p. 53.

Un des ouvrages les plus curieux de Belon est son traité sur les monuments funéraires des anciens, sur les usages observés dans les sépultures et sur les substances employées en Égypte pour conserver les cadavres. En voici le titre : *Petri Bellonii*, *Cenomani*, *de admirabili Operum antiquorum et rerum suspiciendarum præstantia liber;* Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°. Le privilége, au nom de G. Corrozet, est du 21 juin 1553. Gronovius a réimprimé ce traité dans le tome VIII de ses *Antiquités grecques*. Belon raconte

(1) Notes manuscrites sur La Croix du Maine, à la Biblioth. impériale.

qu'il forma le dessein d'écrire ce livre, quand il entendit un jour le cardinal de Tournon, allant assister aux obsèques de Paul III, recommander à son apothicaire de lui procurer au plus vite de la *momie*. On appelait ainsi certaine composition de poix et d'asphalte, qui avait, disait-on, la propriété de rendre les chairs incorruptibles. Ayant déjà lu, dans Pline et dans Pomponius Méla, que les Arabes désignaient par ce terme de *momie* ou *mummie*, non pas un onguent, mais un cadavre desséché, conservé, Belon n'oublia pas, lorsqu'il fut en Égypte, de recueillir tous les renseignements que les gens du pays purent lui fournir à ce sujet; à ces renseignements il ajouta, lorsqu'il parcourut la Grèce et l'Italie, d'autres observations non moins intéressantes, à l'aide desquelles il put redresser beaucoup d'erreurs accréditées par les interprètes des anciens auteurs. Voilà la matière de son ouvrage. On le lit encore, et avec fruit.

On consulte moins souvent son traité sur les arbres conifères : *De arboribus coniferis, resiniferis aliisque nonnullis sempiterna fronde virentibus;* Paris, G. Cavellat, 1553, in-4°, fig. Belon a dédié cet ouvrage au chancelier François Olivier, sieur de Leuville, un de ses bienfaiteurs.

Les critiques *au long nez*, *nasutuli* (1), ne manquèrent pas de signaler les lacunes qui se trouvaient

(1) Dans la dédicace du livre *De admirabili operum antiquorum præstantia.*

dans le traité de Belon sur les poissons. Il leur fit la plus modeste et la plus sage des réponses ; il reprit ce traité, pour le rendre au public complet et corrigé, sous ce titre : *De Aquatilibus libri duo, cum iconibus ad vivam ipsorum effigiem, quoad ejus fieri potuit, expressis ;* Paris, Ch. Estienne, 1553, in-8° oblong. Réimprimé à Zurich, chez Froschover, en 1558, in-fol., et à Francfort, en 1604, avec quelques écrits de Guillaume Rondelet et le livre IV de l'*Historia animalium* de Conrad Gesner (1). Il y a trois éditions de cet ouvrage traduit en français, et ces trois éditions sont de la même année : il ne faut pas les confondre, car, entre les unes et les autres, il y a des différences notables. En voici les titres : *La nature et diversité des Poissons, avec leurs portraits représentés au plus près du naturel,* en 2 livres ; Paris, Ch. Estienne, 1555, in-8° oblong : *De la nature et diversité des Poissons, avec leurs descriptions et naïfs portraits*, en 7 livres ; Paris, 1555, in-fol. : *L'Histoire des Poissons, traitant de leur nature et propriétés, avec les portraits d'iceux ;* Paris, 1555, in-4°, en français et en latin.

Après avoir suffisamment traité des poissons, Belon s'occupa des oiseaux : *L'Histoire de la nature des*

(1) Conradi Gesneri *Historiæ animalium* liber IV, qui est de piscium et aquatilium natura... ; Gulielmi Rondeletii quoque et Petri Bellonii, Cenomani, medici hoc tempore Lutetiæ eximii, *De Aquatilium singulis* scripta ; Francofurti, A. Cambierus, 1604, in-fol.

Oiseaux, avec leurs descriptions et naïfs portraits retirés du naturel, écrite en sept livres; Paris, G. Corrozet, 1555, in-fol. (1). Dans la dédicace de ce livre, adressée par l'auteur à Henri II, nous lisons la phrase suivante: « Et maintenant, Sire, que par votre grâce « m'octroyez que je soie nombré entre vos écoliers, « désirant m'acquitter de mon devoir envers vous... « ai entrepris vous faire voir à part, en sept livres, « ce qu'ai trouvé ès oiseaux digne de récit, l'ayant « rendu en notre langue presque en même ordre et « sentence de ce que (Dieu aidant) vous présenterai « en latin. » Il y a deux notes à faire sur cette phrase. Belon nous dit ici qu'il était au nombre des *écoliers* de Henri II; ailleurs, il s'applaudit d'être, en outre, compté parmi les écoliers du garde des sceaux, François Olivier (2): cela signifie qu'il était pensionnaire de la chancellerie de France et de la cassette du roi. Il recevait du roi deux cents écus de gages (3). L'autre note est relative au texte latin de l'*Histoire de la nature des oiseaux*: il n'a jamais été imprimé et paraît être perdu. Buffon faisait le plus grand cas de cette *Histoire*, et il l'a souvent citée.

Vient ensuite le livre intitulé : *Portraits d'oiseaux, animaux, serpens, herbes, arbres, hommes et femmes d'Arabie et d'Egypte;* Paris, G. Cavellat, 1557, et

(1) Il a des exemplaires au nom de Benoist Prévost.
(2) Dédicace du livre *De admirabili*, etc., etc.
(3) La Croix du Maine, au mot *P. Belon*.

1618, in-4°. C'est l'abrégé du livre précédent. On a lieu de croire que cet abrégé n'est pas l'œuvre de Belon, mais d'un de ses éditeurs, Cavellat ou Corrozet. Cavellat semble se l'attribuer dans une épître dédicatoire qu'il a signée de son nom, et où, s'adressant au roi Henri II, il s'exprime en ces termes : « Et combien que les oiseaux soient assez amplement « décrits ès sept livres qu'avons jà imprimés, toute- « fois, en si grande variété de volonté et esprits, il « s'en trouve une partie qui aime brièveté ; auxquels « voulant donner occasion de se contenter, nous « avons rédigé cet abrégé en moindre volume... Et, « en attendant le retour de leur auteur, maintenant « enserré au prochats de son instauration de l'agri- « culture, par les plaines et montagnes d'étrange « pays où l'avez envoyé, avons écrit aucuns quatrains « français... » Quelquefois, il est vrai, les éditeurs prenaient sur leur compte ces sortes de compilations, afin que l'auteur ne parût pas avoir lui-même mutilé son livre pour le mieux vendre. Tels étaient les scrupules du vieux temps.

Le dernier, mais non pas le moins célèbre, des ouvrages de Belon qui aient vu le jour, est son traité sur l'agriculture : *Les Remontrances sur le défaut du labour et culture des plantes, et de la connaissance d'icelles, contenant la manière d'affranchir et apprivoiser les arbres sauvages;* Paris, Cavellat, 1558, in-8°. Les progrès de la science n'ont pas encore

fait oublier ces *Remontrances*. Dans ce livre Belon donne la liste des arbres étrangers qu'il était curieux de voir acclimater en France, et invite le collége des médecins de Paris à fonder un établissement pour l'éducation des plantes. L'évêque du Mans, René Du Bellay, avait déjà réalisé, dans ses jardins de Touvoie, sous la direction de Belon, quelque chose de ces grands projets (1) ; mais c'était à Paris, dans la métropole des sciences, qu'il importait surtout de donner au public des leçons de culture, et de faire connaître les produits des plages lointaines dont la naturalisation devait procurer tant d'avantages au prix des moindres efforts. Le cardinal de Lorraine recommanda le plan de Belon à Henri II, et peut-être eût-il été dès lors exécuté si les finances de l'État s'étaient trouvées dans une situation meilleure. C'est Richer de Belleval qui ouvrit, à Montpellier, le premier établissement public consacré à la culture des plantes. Ch. de L'Écluse a traduit aussi les *Remontrances* de Belon, sous ce titre : *De neglecta plantarum cultura atque earum cognitione libellus*. Cette traduction se trouve dans l'édition des œuvres de ce médecin publiée à Anvers en 1865.

Quand Belon eut renoncé tout à fait aux voyages,

(1) « C'est aux bienfaits de Belon et de Du Bellay que les provinces du Maine, de l'Anjou et de la Touraine ont dû le bonheur d'être les premières en France qui aient cultivé avec succès les arbres à fruits de toute espèce. » (Renouard, *Annuaire de* 1809.)



il étudia la médecine. Il fut reçu bachelier en cette faculté le 15 octobre 1557 ; licencié, le 20 mai 1560, en même temps que Jacques Charpentier, Jean Liébaut, Nicolas Piètre et Etienne Gourmelen. Il comptait sans doute vivre désormais à Paris, pratiquant la médecine. Si toutefois il forma ce dessein, il n'y persista pas. A la mort de Henri II, Charles IX, appréciant l'intelligence et le savoir de Belon, l'avait accueilli dans son château de Madrid, ou, comme on disait alors, de Maldric, au bois de Boulogne. C'était un somptueux édifice, bâti par François I[er] sur le plan du palais habité par les rois d'Espagne. Belon était donc un des hôtes privilégiés de cette royale demeure, lorsqu'au mois d'avril de l'année 1564, revenant de Paris, où il avait été rendre visite à son ami Jacques Du Breul, religieux de Saint-Germain, et traversant vers le soir les hautes futaies du bois de Boulogne, il fut assassiné par une main inconnue. Hazon veut qu'il ait été surpris et tué par des voleurs, tandis qu'il recherchait dans ce bois des plantes médicinales (1). C'est assurément une mise en scène plus dramatique ; mais le récit d'Hazon n'appartient pas à l'histoire.

Georges Abraham Mercklin, dans son *Lindenius Renovatus*, attribue à notre P. Belon, d'après Vander-Linden, deux volumes in-fol. de *Consultations*

(1) Hazon, *Notice des hommes les plus célèbres de la faculté de médecine de Paris*, p. 61.

médicales. Ces consultations sont d'un autre Pierre Belon, médecin, qui n'était pas inconnu à Jean Liron (1). Corrigeons une autre erreur. M. Quérard met au compte de P. Belon, du Mans, des *Œuvres de chiromancie* dont il désigne une édition nouvelle, publiée à Liége, chez Streel, 1705, in-12. Nous avons lieu de croire que cet ouvrage est une réimpression de l'*Instruction pour apprendre les sciences de Chiromancie*, etc., etc., ouvrage de Jean Belot, publié pour la première fois à Paris, en 1619, in-8°.

Pierre Belon, l'ami de Ronsard et de César Scaliger (2), le protégé des personnages les plus considérables du royaume, le client, le pensionnaire du roi, fut dénoncé, quelque temps après sa mort, comme n'ayant été qu'un misérable plagiaire, qui s'était procuré par un larcin des titres frauduleux à la célébrité.

(1) *Singularités hist. et litt.*, t. I, p. 455.
(2) Liron cite cet éloge de Belon par Scaliger :

Est multa dignus commendatione, qui
Diu multo labore perfunctus, modum
Nostræ expectationi statuit ac spei,
Confertis commentariis, puro stylo,
Compendiosa mole, sincera fide,
Velut fecit Bellonius ; qui dum suæ
Vitæ suisque commodis tua commoda
Meaque anteponit, genium defraudans suum,
Haud parcens sumptui, haud metuens periculi,
Evertit maria, effodit aridas Syrtes,
Arabiæ monstra pinxit, et rerum novas
Effigies nobis, veteres quæ fuerant, facit :
Dignus cui magnam debeamus gratiam.

Après ce qu'ont dit à ce sujet Jean Liron et le P. Niceron, nous pouvons nous abstenir de développer les preuves qui confondent la calomnie. Dans sa préface de l'*Histoire des animaux* d'Elien, Gesner avait raconté que Pierre Gilles, célèbre voyageur, passait pour avoir laissé d'intéressants manuscrits. Or qu'étaient-ils devenus? on disait qu'ils avaient été dérobés par des gens curieux de se faire valoir sous les plumes d'autrui : *Ab hominibus ambitiosis substractæ sunt, quos aliena pro suis usurpare, dum gloriam sibi aucupentur, non pudet.* Voilà le texte : voici maintenant le commentaire. De Thou (1), prêtant une oreille trop facile à de méchants propos, dit qu'étant valet de Gilles, et l'ayant accompagné dans ses voyages en cette qualité, Belon avait été l'auteur du vol dénoncé par Gesner. Scévole de Sainte-Marthe, dans son éloge de Pierre Gilles (2), ajouta quelque chose encore aux propos recueillis par de Thou. De là cette calomnie passa dans le livre de Thomasius, *De Plagio litterario*, dans l'Appendice de Corneille Tollius à l'ouvrage de Pierius Valerianus *De Infelicitate litteratorum*, et dans divers autres traités bibliographiques. Pour enlever tout crédit à cette fable, il suffit de rappeler que Pierre Gilles mourut à Rome en 1555, et qu'à cette époque Belon

(1) *Hist. univ.*, liv. XVI.
(2) *Elogia.*

avait déjà publié le plus grand nombre des ouvrages qui ont immortalisé son nom.

BÈRE (JULIEN).

Nous avons peu de renseignements sur Julien BÈRE ou Béré, de Laval, auteur d'un discours académique dont voici le titre : *Juliani Berœi Lavallensis oratio antigallodaidalous, pro veteris græci et latini sermonis usu retinendo;* Paris, Denys Du Pré, 1572, in-8°. Ansart s'est trompé sur la profession de Julien Bère. Il n'embrassa ni l'état ecclésiastique, ni le barreau, comme le suppose ce bibliographe; il fut médecin. Un de ses frères était avocat au parlement de Paris. Voici quelques distiques qui furent adressés à celui-ci par Fr. Le Picard, au sujet du *Discours* de Julien Bère :

En lege fratris opus, cujus facundia tanta est
  Gratia quanta tua est, quantus in ore lepos.
Est vobis in eo paritas fraterna duobus,
  Sed vos dissimiles vita futura notat.
Nempe in purpureo dices tu jura senatu,
  Alter opem medica clarus ab arte dabit.

Nous ne savons à quel titre Julien Bère habitait, en 1572, le collége d'Harcourt, à Paris; mais nous lisons en tête de son *Discours* une épître dédicatoire au baron de Châteauroux, qui est ainsi datée : *Anno Dom.* 1572, 3 *cal. februarii, e museo Haricuriano.* C'est vraisemblablement dans une assemblée solennelle des professeurs et des élèves de ce collége, qu'il récita son plaidoyer en faveur des lettres grecques et latines. Nous ne saurions en recommander la lecture, car il nous semble sans intérêt. Au seizième siècle les doctes commençaient à composer des livres en français, mais ils ne blâmaient pas encore l'étude des langues anciennes, et Julien Bère ne pouvait combattre dans son discours que des adversaires chimériques ou peu considérables.

BERNIÈRE (DE).

De BERNIÈRE, curé de Thorigné, puis doyen de Montfort, a trouvé place dans la *Bibliographie du Maine* de M. Desportes. Connaît-on la date et le lieu de sa naissance? Sait-on quelle était sa famille? M. Desportes le désigne simplement comme auteur de l'ouvrage suivant : l'*Elève de la Raison et de la Foi;*

au Mans, Ch. Monnoyer, 1771, 2 vol. in-12. C'est un ouvrage médiocre, inspiré par une foi très-ardente, que l'auteur ne sait pas faire partager. Cependant, comme il est anonyme, on en a fait honneur à plusieurs écrivains du même temps. Ainsi Maton de La Varenne l'a revendiqué pour un de ses oncles, curé dans le diocèse de Sens ; mais la fausseté de cette attribution a été prouvée par M. Barbier.

BERTRAND (SÉVERIN).

Séverin BERTRAND, docteur en droit canon, curé de La Ferté-Bernard, se fit un nom, au témoignage d'Ansart (1), parmi les orateurs du dix-septième siècle. Il le faut croire. Cependant, pour ne rien céler, nous goûtons peu l'éloquence de Séverin Bertrand, et, si nous lui reconnaissons quelques titres à la célébrité, c'est à la célébrité du ridicule. Ses sermons, dont parle Ansart, ne sont pas, il est vrai, parvenus jusqu'à nous, mais nous connaissons quelques-unes de ses oraisons funèbres.

C'est d'abord l'*Oraison funèbre sur le trépas de*

(1) *Bibl. litt. du Maine*, au mot *Bertrand.*

très-haute, très-illustre et très-vertueuse princesse Anne d'Est, duchesse de Chartres, de Guise, etc., etc.; Paris, G. Marette, 1607, in-8°. Les obsèques de cette princesse, morte à Paris le 17 mai, ayant été célébrées à La Ferté le 10 juillet 1607, Séverin Bertrand, curé du lieu, crut devoir, en cette circonstance solennelle, adresser à ses paroissiens un fort long discours. Mais ce discours est-il une facétie? L'exorde, qui a pour objet l'histoire des cérémonies funèbres chez les anciens, n'occupe pas moins de dix-huit pages : vient ensuite la généalogie d'Anne d'Est, avec d'amples détails sur les armes de France, sur la blancheur, les vertus et les significations allégoriques du lis; enfin une seule page est consacrée à célébrer les vertus de la défunte, morte à l'âge de soixante-seize ans, après avoir reçu le saint sacrement des mains de M. Loppé, docteur en théologie, grand maître de Navarre, son propre curé (1).

Nous connaissons, en outre, de Séverin Bertrand : *Oraison funèbre du haut et puissant prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair de France*, etc., *faite et prononcée à ses obsèques, le* 16 *octobre* (1611); Paris, Fouet, 1616, in-8°. Il s'agit ici de Charles de

(1) A la suite de l'*Oraison* de Bertrand se trouvent six hexamètres en l'honneur d'Anne d'Est, composés par Denys Gaudin, ancien officier civil, *quondam præfecti*, à La Ferté-Bernard. Nous ne saurions ici que rappeler son nom. Le P. Hilarion de Coste a placé l'éloge de la princesse Anne d'Est dans ses *Eloges des Dames*, t. I, p. 69.

Lorraine, fils de François de Lorraine et d'Anne d'Est (1). Cette oraison n'est pas moins burlesque que la précédente : les lis y remplissent encore un rôle fort important.

M. Desportes (2) inscrit parmi les œuvres du même panégyriste : *Oraison funèbre de Henri IV*; Le Mans, 1610, in-12. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer cette pièce.

BESNARD (HILAIRE).

Lepaige attribue à un certain Hilaire BESNARD, né, dit-il, au Mans, et mort à Paris en 1687, un *Voyage dans le Levant*, édité à Paris, in-folio, avec figures. Nous avons vainement recherché cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec le *Voyage de Hiérusalem et autres lieux de la Terre sainte*, publié en 1621, in-8°, par Nicolas Bénard, Parisien.

(1) Le P. Lelong mentionne trois autres oraisons funèbres du même personnage : la première de Pelletier, 1611 ; la seconde de Bernard de Nerveze, 1611 ; la troisième du jésuite J. Gontheri, 1612.

(2) *Bibliogr. du Maine.*

BESNIER (JULIEN).

Julien BESNIER, né au Mans, le 22 janvier 1594, prit l'habit des Carmes déchaussés dans le couvent de Paris, le 14 septembre 1613. Après une année révolue, son noviciat achevé, il fit profession sous le nom de *Julien* ou *Julian de la Croix*. Le premier emploi qui lui fut confié fut l'enseignement des écoliers ; il eut ensuite sous sa discipline les profès admis au second noviciat ; il fut enfin élevé à la charge de maître des novices, qu'il exerça pendant seize années. Il mourut, le 19 décembre 1662, au couvent de Paris. L'auteur des *Annales des Carmes Déchaussés*, Louis de Sainte-Thérèse, parle du R. P. Julien de la Croix dans les termes les plus honorables ; mais les choses qu'il raconte de sa vie le recommandent beaucoup moins. Nous devons dire, pour expliquer cette apparente contradiction, que le P. Louis de Sainte-Thérèse a compromis toutes les notabilités de son ordre par les notices où il s'est proposé de célébrer dignement et leurs vertus et leurs mérites : porté par la tournure mystique de son esprit à ne recueillir sur leur compte que des anecdotes frivoles, il les a de plus racontées dans un style à nul autre pareil ;

quant aux faits graves, aux détails vraiment édifiants, ou, du moins, dignes d'intérêt, il les a complétement négligés. De toute la notice qu'il a consacrée à Julien Besnier, voici le passage peut-être le moins burlesque : — « On ne peut expliquer la joie et satisfac-
« tion qu'il témoignait lorsqu'il se vit accablé d'un
« rhumatisme qui le conduisit à la mort. Comme il
« commença par les douleurs d'un bras et d'une
« épaule, sentant des douleurs aiguës en ces parties,
« il disait : — « J'espère qu'après que Dieu aura bien
« tourmenté ce bras et cette épaule, il fera le même
« en toutes les autres parties de mon corps... » Il
« demeura deux mois dans ces grandes douleurs.
« Quand on le fit descendre à l'infirmerie pour y être
« soulagé selon l'exigence de son mal, comme il vit
« qu'on se préparait à lui donner du soulagement,
« contre la coutume des pénitences qu'il avait pra-
« tiquées pendant sa vie, il se prit à pleurer et dire
« à l'infirmier : — « Mon enfant, faut-il traiter un
« misérable chien à la façon des enfants ? » Ses
« pleurs continuèrent jusques à ce que l'infirmier lui
« eût répliqué qu'il ne lui donnerait rien que ce que
« l'obéissance lui aurait prescrit. Une demi-heure
« devant sa mort, sentant sa nature qui défaillait, il
« demanda une petite goutte de vin : ayant dit cette
« parole par surprise, il se rétracta aussitôt, de-
« manda pardon au frère du mauvais exemple
« qu'il lui avait donné en ce rencontre, et lui

« dit : — « Laissez-moi me mortifier jusques à la « mort !» (1).

Il est à croire que dans la vie du P. Julien de la Croix il y eut quelques circonstances plus intéressantes, et qu'il prononça, comme maître des novices, quelques discours plus dignes de remarque : cependant on suspecterait à tort la sincérité de l'historien; tous les détails de ce récit nous paraissent vrais. La règle des Carmes déchaussés leur commandait les mortifications les plus acerbes, et le P. Julien de la Croix a passé, dans le couvent de Paris, pour un des rigides observateurs de cette règle. On a de lui un *Formulaire de pratiques journalières*, rédigé pour l'instruction des novices, qui contient les plus sévères et les plus étranges prescriptions : il leur interdit, entre autres choses, d'avoir une épingle, une plume et même une demi-feuille de papier dans leur cellule, et de se « rogner les ongles » sans l'autorisation du supérieur : rien, d'autre part, n'est plus curieux que le détail des pénitences qu'il leur impose. Il semble impossible que jamais Carme déchaussé ait été plus expert que Julien de la Croix dans la théorie et dans la pratique de la discipline. Il avait eu pour maître, durant son année de noviciat, le vénérable père Alexandre de Saint-François, neveu du pape Léon XI,

(1) *Annales des Carmes déchaussés*, par L. de Sainte-Thérèse, p. 741.

qui s'est acquis un grand renom dans ces pieux exercices.

Le *Formulaire* de Julien de la Croix a été imprimé dans les *Annales des Carmes déchaussés* (1).

BIGEON (GERVAIS).

Gervais BIGEON (2), né à Sainte-Marie-du-Bois en 1620, mourut à Séez, où il était curé, vers l'année 1670, suivant Jean Liron (3).

Deux traités de Gervais Bigeon ont été insérés, en 1689, dans l'édition de la *Somme* de Martin Bécan publiée par André Pralard, in-fol. C'est à la requête de ce libraire que Bigeon entreprit de compléter, par l'addition de deux opuscules, la *Somme* du célèbre Jésuite : *tanquam membra*, dit-il dans une courte préface, *suo corpori adhibui*. Cela signifie peut-être que Bigeon adhérait à toutes les conclusions de Bécan, et qu'il était de son parti. Or, parmi les livres de la société

(1) Page 742.

(2) *Bigeon* et non pas *Bion*, comme l'ont supposé presque tous les bibliographes qui ont parlé de lui. En latin il écrit *Bijonnius*, et dans l'approbation des docteurs, en tête de ses traités, nous trouvons son nom véritable : *Gervais Bigeon*.

(3) Notes manuscrites; Résidu de S. Germain, p. 98, num. 3.



de Jésus que le parlement de Paris fit lacérer et brûler sur la place de Grève par les mains de l'exécuteur de la haute justice, nous trouvons cette *Somme de Théologie* amplifiée par notre G. Bigeon. L'opinion de Bellarmin sur la dépendance des rois à l'égard de la cour de Rome avait été partagée par Martin Bécan ; c'est là ce qui a motivé la sentence prononcée contre son ouvrage, qui jouissait dans l'école d'une grande autorité. Mais, à vrai dire, c'est par hypothèse que nous imputons à Gervais Bigeon la solidarité de cette opinion séditieuse, tandis qu'il a donné, sur d'autres points, des gages formels de son assentiment aux doctrines de la société de Jésus.

Le premier de ses traités a pour titre *De natura Theologiæ*, et se divise en dix questions, subdivisées elles-mêmes en une foule d'articles. Ce que nous avons à faire remarquer dans ce traité, où abondent les distinctions oiseuses, c'est l'exacte définition que G. Bigeon donne de la théologie, qu'il ne distingue pas de la métaphysique. En effet, non-seulement la métaphysique et la théologie ont le même objet, mais ceux qui professent l'une ou l'autre suivent la même méthode, qu'on appelle déductive. Il reste toutefois à distinguer les théologiens des théosophes, qui sont des rêveurs et non des raisonneurs. Le second traité de Gervais Bigeon est une longue dissertation sur le *Secours de Grâce*, *De auxilio Gratiæ*. En quoi consiste ce secours ? quelle en est l'efficacité ? en quel sens

peut-on dire que la grâce est nécessaire et que la coopération de la grâce dans les actes de la volonté humaine est vraiment déterminante? Telles sont les questions que s'adresse G. Bigeon, et qu'il résout en d'autres termes que saint Augustin. C'est un moliniste plus subtil que profond. En lisant cet opuscule on apprécie les raisons qui ont engagé notre théologien à disserter amplement sur l'affaire de la grâce, dans un ouvrage qui était alors entre les mains de tous les professeurs de la société de Jésus. Martin Bécan était mort à Vienne en 1624, et la première édition de l'*Augustinus* du célèbre évêque d'Ypres est de l'année 1640. Or, on sait quel tumulte avait provoqué dans toutes les écoles, dans l'Église entière, la confession de foi de Jansénius. Si vivement controversée dans le cinquième siècle entre saint Augustin, le pélagien Faustus et les moines de Marseille ; dans le neuvième, entre Gotschalc, Jean Scot Erigène et Hincmar; dans le seizième, entre les deux grandes sections de l'école protestante, la question de la grâce ne pouvait être considérée comme sans importance dans les premières années du dix-septième siècle, mais elle n'était pas alors l'unique thèse de toute la théologie, comme elle le fut en quelque sorte après la publication de l'*Augustinus*. En 1689, la querelle étant fort animée entre les adhérents de l'un et de l'autre parti, on ne trouvait pas dans la *Somme* de Bécan la solution des problèmes nombreux qui

troublaient alors tous les esprits. Gervais Bigeon entreprit de combler cette lacune. S'est-il bien acquitté de cette tâche difficile? Nous pourrions signaler dans son écrit divers paralogismes : s'il admet, par exemple, la grâce prévenante, il lui concède trop peu d'autorité sur la conscience humaine pour n'être pas suspect aux jansénistes de tendances pélagiennes.

Un écrit français de Bigeon était conservé, suivant Jean Liron, à la Bibliothèque du roi. Nous le recherchons vainement aujourd'hui à la Bibliothèque impériale ; il paraît perdu.

BIGNON (ROLLAND).

Tous les historiens qui ont écrit sur Rolland BIGNON, et ceux même qui, comme les auteurs du *Dictionnaire* de Moréri, ont dit avoir eu dans les mains des mémoires particuliers, n'ont fait que reproduire, avec de légères corrections, les notes de Claude Joly sur la liste des avocats de l'année 1599 (1). Sur la date et le lieu de sa naissance nous avons un témoignage qui paraît plus authentique. A Saint-Denys-d'Anjou,

(1) *Notes de Claude Joly*, dans les *Opuscules* de Loisel, p. 582.

paroisse du diocèse d'Angers, réunie en 1801 au diocèse du Mans, fut baptisé, le 5 janvier 1558, selon Gilles Ménage (1), Rolland Bignon, fils de Rolland Bignon et de Macée Germain. Le prêtre officiant se nommait Antoine Fouillent; les parrains étaient Denys Bignon et François Germain, la marraine Marie Lepelletier. Ces renseignements ont été sans doute empruntés au registre même du curé de Saint-Denys; il faut donc corriger Niceron et le *Dictionnaire* de Moréri, qui font naître Rolland Bignon le 1er février ou le 1er mars 1559.

Destiné par ses parents à quelque profession libérale, il étudia le droit d'abord à Angers, ensuite à Toulouse. Il eut pour professeurs, à Toulouse, Roaldès et Guillaume de Maran. On raconte que Roaldès ayant quitté Toulouse pour aller à Cahors, Rolland Bignon fut chargé d'occuper la chaire laissée vacante par cet illustre docteur. Il vint ensuite à Paris et se fit recevoir avocat au parlement. Il fut reçu, nous dit Claude Joly, à la Saint-Martin de l'année 1595 (2). « Depuis, » au dire du même historien, « il a paru « dans le barreau, et ensuite dans les consultations, « avec un tel éclat de suffisance et de probité, qu'il a « acquis un nom très-célèbre parmi ses confrères. » Les termes de cet éloge nous sont suspects d'en-

(1) *Hist. de Sablé*, seconde partie, p. 59.

(2) Corrigez, en effet, le texte imprimé de Joly où on lit 1585. Avec la date de 1585 la phrase de Joly n'a pas de sens.

flure. Quand vers l'année 1656 Claude Joly préparait son édition annotée des *Opuscules* et des papiers de Loisel, le nom des Bignon était, en effet, devenu célèbre. De son mariage avec Marie Ogier, ou d'Ogier, fille de Christophe Ogier, avocat au parlement de Paris, Rolland Bignon avait eu pour fils, outre deux filles, Jérôme Bignon, le savant éditeur des *Formules* de Marculfe, qui, bien près de descendre dans la tombe, exerçait encore avec éclat les hautes fonctions d'avocat-général au parlement de Paris, et déjà la voix publique désignait, comme devant lui succéder dans cette charge, un autre Jérôme Bignon, son fils, qui faisait admirer au barreau l'ampleur et la noblesse de son éloquence héréditaire. Nous pensons donc que Claude Joly, par déférence pour les Bignon, a fait remonter jusqu'à Rolland l'illustration posthume de son fils et de son petit-fils. On ne trouve pas, en effet, une seule fois le nom de Rolland Bignon à la marge des plaidoiries d'Anne Robert, traduites par Tournet, où sont désignés tant d'autres avocats contemporains. Antoine Mornac ne le nomme pas non plus dans ses *Feriæ Forenses*. Quelle qu'ait été « sa suffisance, » Rolland Bignon, n'eut aucune charge; il demeura jusqu'à la fin de sa vie, simple avocat. Adrien Baillet nous le représente sous les traits d'un homme chagrin, « censeur tacite de ceux qui tâchaient de s'élever « aux premières magistratures avec moins de mérite

« que lui (1). » Le nombre de ces censeurs est toujours grand ; mais quand ils font ainsi moins d'état des autres que d'eux-mêmes, leur jugement n'est pas ordinairement équitable, étant peu désintéressé.

Nous ne savons pas la date précise de la mort de Rolland Bignon. Il vivait encore dans les premières années du dix-septième siècle, alors très-occupé de l'éducation de son fils. Il lui enseigna, dit-on, la théologie, outre les humanités, la jurisprudence, la philosophie et les mathématiques. Ce qui fait dire qu'il était à la fois savant et dévot. Cependant il ne nous reste aucune autre preuve de cette science universelle. Il avait écrit des Paratitles sur les cinq premiers livres des Décrétales, et le manuscrit original de cet ouvrage, que Niceron et Moréri appellent « excellent, » demeura longtemps dans sa famille. Mais on ignore ce qu'il est devenu.

BIGOT (GUILLAUME).

Guillaume BIGOT, né à Laval, dans les derniers jours du mois de juin de l'année 1502, fut à la fois célèbre

(1) *Jugements des Savants*, t. VI, p. 142.

par son grand savoir et par ses malheurs. On peut dire sans figure que la mauvaise fortune l'assiégea dès le berceau ; car comme il avait, en venant au monde, deux dents déjà formées, il fut admis dans le conseil des matrones de Laval qu'un malin esprit avait choisi pour habitacle le corps de cet enfant prodigieux, et aucune d'entre elles ne voulut l'accepter pour nourrisson. On le confia donc à quelque femme de la campagne. Quand il avait un an à peine, la peste enleva treize personnes dans la maison qu'habitait sa nourrice, et celle-ci, folle de terreur, prit la fuite à travers les champs. Des voisins, émus de pitié, tirèrent de cette maison funeste l'enfant abandonné ; mais, trop peu charitables pour le prendre à leur charge, ils l'exposèrent sur le bord d'un grand chemin. Il y a lieu de croire qu'il y serait mort de faim et de froid, si son père, Jean Bigot, appelé de ce côté par quelques affaires, ne l'avait trouvé gisant près d'une haie et ne l'avait recueilli. Telles furent les premières infortunes de Guillaume Bigot ; nous en avons à raconter d'autres encore.

Son adolescence fut très-orageuse. Elevé par des gens qui le négligèrent, il courut aux lieux de débauche dès qu'il put se soustraire à leur discipline, et il fit à Angers certaine équipée qui l'obligea de fuir la ville, pour éviter les poursuites judiciaires intentées contre lui par la famille de La Tour-Landri. Etant à la campagne, il chercha dans les travaux de l'esprit un ali-

ment à son activité. C'est alors qu'il apprit le grec, sans maître ; il n'étudia pas avec moins de fruit la philosophie, l'astrologie et la médecine. Mais le mouvement, l'agitation, les courses et le bruit étaient pour lui un besoin tellement impérieux qu'il ne pouvait longtemps demeurer dans sa retraite. Il en sortit pour s'employer dans une négociation diplomatique qui devait singulièrement flatter son goût pour les aventures. Guillaume Langey du Bellay avait reçu de François I[er] une mission secrète près des princes d'Allemagne ; il ne devait paraître dans les cours que sous l'habit d'un marchand de pierreries. Guillaume Bigot l'accompagna dans ce voyage ; mais, n'étant pas doué de l'esprit de persévérance, il quitta bientôt son chef d'ambassade pour se faire recevoir professeur de philosophie à l'Université de Tubinge. Dans le même temps il commenta la *Logique* d'Aristote et il étudia la médecine sous Antoine Cureus et Guillaume Asterot, ainsi que les mathématiques sous Fossanus. Puis, ayant eu querelle avec les autres membres de cette Université, au sujet des doctrines métaphysiques de Mélancthon, il alla séjourner quelque temps à Bâle. Il parcourut ensuite diverses cités d'Allemagne, provoquant les docteurs les plus fameux à des tournois philosophiques, et se vengeant d'eux par des épigrammes, lorsque probablement il n'avait pas eu les honneurs du combat. Enfin, après avoir été reçu docteur en médecine, il revint en France, où, s'étant placé

sous la puissante protection des Du Bellay, il ne fut pas inquiété davantage pour l'affaire d'Angers.

Guillaume Budé voulut le retenir à Paris et lui faire obtenir une chaire royale; mais il ne put y réussir. Bigot fut desservi près du roi par le célèbre Pierre Du Châtel, grand aumônier, qui, dit-on, le redouta. Un jour qu'on parlait de Bigot devant le roi, en des termes qui montraient en quelle estime on avait son mérite, Du Châtel interrompit ses apologistes: — « Pourquoi, dit-il, élevez-vous si haut les mérites de « cet homme ? N'est-il pas de la secte d'Aristote ? — « Que voulez-vous dire ? lui demanda le roi. — Je « veux dire, reprit Du Châtel, que, suivant Aristote, le « meilleur des gouvernements est l'aristocratie, et non « pas la royauté. » Le roi reprit qu'il fallait tenir pour insensé ce propos d'Aristote, et les courtisans ne s'avisèrent plus de lui recommander maître Bigot. Cette anecdote est ainsi racontée par Mélancthon (1). Suivant Pierre Galland, Mélancthon, qui avait l'esprit crédule, a été grossièrement abusé ; le dialogue qu'il rapporte n'est qu'une fable imaginée par Bigot, pour compromettre Du Châtel près du régent de la nouvelle école péripatéticienne ; ce Bigot n'était qu'un Gorgias, un professeur de ruelles, un brouillon, à qui l'esprit de parti, la vanité, la turbulence de son caractère inspiraient les plus méchantes calom-

(1) *Responsio contra clerum Coloniensem.*

nies (1). A ce démenti vient se joindre celui de Bayle, qui a longuement disserté contre le récit de Mélancthon, mais, il nous semble, avec assez peu de convenance (2). Bayle recherchait trop les occasions de contredire. On peut lui opposer le témoignage de G. Naudé, qui, dans ses additions à l'*Histoire de Louis XI* (3), accuse aussi Du Châtel d'avoir mal conseillé le roi au sujet de Bigot, et d'avoir agi de telle sorte par envie.

On lui offrit une chaire à Padoue, avec de beaux émoluments : il la refusa pour aller à Nîmes, dont on l'invitait à venir restaurer l'académie. Galland nous

(1) Petrus Gallandus, *Vita Castellani*, num. 74. Voici le passage de Galland : « A Bigotio, Gorgiam quemdam in vicis et quadriviis profitente, ita privatim et publice lacessitus conviciisque appetitus fuerat, et scripto apud exteros traductus, ut merito eum odio prosequi posse videretur. Nam et Philippum Melancthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is, nimium credulus et facilis, ea de ipso scriberet quæ nos, propter publicam litterarum causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanum ex calumniatorum esse genere, qui, invidia concitati, mendaciis confictis bonas causas apud reges oppugnarent et deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille philosophia Aristotelica præstantem, ne sibi et suæ gratiæ obesset, cum odiosum regi reddere meditaretur, Aristotelem quod, laudato paucorum et populi principatu, unius imperium improbasset, apud regem graviter incriminatus esset. Quod totum cum esset vanissimum et a Castellano Aristotelem amante et admirante alienissimum, nec minus improbe a Bigotio confictum quam a Melancthone leviter litteris mandatum, Bigotium postea in gratiam receptum regi commendavit atque illi quæ a rege petebat apud Nemausenses impetravit. »

(2) *Dictionnaire historique et critique*, au mot *G. Bigot.*

(3) *Ibidem.*



dit que Bigot obtint du roi cette sorte de commission, à la prière du grand aumônier, qui lui avait pardonné ses épîtres calomnieuses. Nous croyons volontiers que Du Châtel aimait mieux voir Bigot à Nîmes qu'à Paris. Quoi qu'il en soit, à peine fut-il à Nîmes, que, par son acharnement à défendre les priviléges universitaires, il se fit des ennemis nombreux parmi les notables de la ville. Ils rappelèrent le protestant Claude Baduel qu'ils avaient récemment disgracié. Mais Bigot ne voulut pas quitter la place, et il y eut un certain tumulte à l'académie, les deux maîtres ayant chacun leur parti dans la ville et parmi les écoliers. L'affaire fut portée au parlement de Toulouse, qui valida les conventions faites par Bigot avec la ville de Nîmes et le maintint dans sa charge. Bigot reçut à Paris cette bonne nouvelle : il y était venu pour intéresser à sa cause les amis qu'il avait en cour, et particulièrement le cardinal Du Bellay. Aussitôt il vendit tout ce qu'il avait de patrimoine à Laval, et partit en grande hâte pour Toulouse. Mais, dans cette ville, son mauvais sort lui réservait une disgrâce nouvelle et plus triste que toutes les autres. Il y avait laissé sa femme avec ses deux filles. Celle-ci, peu soucieuse, comme il paraît, de ses devoirs, avait, durant le voyage de son mari, contracté une liaison fort intime avec un joueur d'instruments, nommé Pierre Fontaine, qui demeurait sous le même toit que la famille Bigot. Or, il arriva que le galant, surpris sans doute dans un lieu où il

ne sut justifier sa présence, subit le châtiment infligé par le traître Fulbert à l'amant d'Héloïse. Ce qu'il y eut de plus grave pour le pauvre mari dans cette aventure, c'est que les amours de sa femme eurent en son absence ce tragique dénouement, et que le public ne put l'accuser d'avoir lui-même vengé sa couche outragée. Comme on le pense, le cas de Pierre Fontaine fit grand bruit, et l'on s'inquiéta beaucoup de savoir quelle main avait accompli l'œuvre mystérieuse. Alors il fut dit, et dans les salons et dans les carrefours, que l'auteur du guet-apens était un certain Antoine Verdan, ancien valet de Bigot, et, comme on ne manqua pas de le supposer, ancien familier de la maîtresse du logis.

Mais la honte de Bigot ne suffisait pas à ses ennemis. Comme ils voulaient sa perte, ils prétendirent que le valet avait agi par les ordres du maître, et ils provoquèrent les gens de justice à une enquête criminelle. Si grande que fût l'énergie de Bigot, tant de coups l'accablèrent. Son premier dessein fut de sortir de Toulouse, et d'aller chercher un asile ignoré soit à Metz, soit en Allemagne. Mais on lui conseilla de demeurer et de faire tête à la calomnie. Il s'y résigna, non sans beaucoup de peine, sur l'avis de quelques avocats, et, après trois mois de retraite dans le collége de Saint-Marcel, il mit son affaire en règle et se constitua prisonnier. A peine fut-il sous les verrous que tous les vents se déchaînèrent contre lui. Non-seu-

lement il entendit Pierre Fontaine l'accuser de sa déchéance virile ; mais, avec un bien plus grand bruit, d'autres voix s'élevèrent, disant qu'il avait professé l'athéisme, et, en conséquence, appelant sur sa tête une sentence d'excommunication. Il répondit à ces libelles, et obtint la faveur de présenter une défense solennelle aux Grands-Jours assemblés au Puy. Il sortit de cette nouvelle épreuve à son honneur ; mais le chagrin avait épuisé ses forces, les frais de justice sa bourse, et il se trouvait réduit à la condition la plus fâcheuse.

On ne sait ni le lieu, ni la date de la mort de Guillaume Bigot. « Je crois, ainsi s'exprime Jean Liron (1), « qu'il n'a pas vécu longtemps après l'an 1550. » On n'a pas même un catalogue exact de ses ouvrages. Cependant il eut une grande célébrité.

Mélancthon ne paraît avoir connu, en France, que Du Châtel dont le savoir égalât celui de Bigot : *Duo sunt*, dit-il, dans la lettre que nous avons déjà citée, *in Gallia viri excellenter docti*, *Castellanus et Bigotius*. G. Naudé l'appelle « le premier philosophe de « son temps, » et Scaliger lui décerne le même titre : *Maximus philosophus Gulielmus Bigotius* (2). Il nous serait très-difficile de dire aujourd'hui quelles étaient ses opinions philosophiques : nous apprenons

(1) *Singul. hist. et litt.*, t. I, p. 438.

(2) Julius Cæs. Scaliger, *de Subtilitate ad Cardan. Exercit.*, p. 307, num. 15.

seulement qu'il veut être compté parmi les derniers défenseurs du péripatétisme scolastique (1).

Il n'était pas seulement philosophe : il était poëte, poëte français et poëte latin. L'abbé Gouget a parlé de lui dans sa *Bibliothèque française* (2), à l'occasion d'une épître en vers français adressée à Charles de Sainte-Marthe, qui se trouve à la suite des poésies de cet écrivain. Quelques-unes de ses poésies latines furent imprimées à Bâle, sous ce titre : *Guill. Bigotii, Lavallensis, Catoptron, hoc est ad emendationem juventutis carmen et alia carmina nonnulla ;* Bâle, Platter, 1536, in-4°. L'année suivante on en fit à Paris une édition plus complète : *Guill. Bigotii, Lavallensis, Somnium, in quo cum alia tum imperatoris Caroli describitur ab regno Galliæ depulsio ; accedunt ejusdem explanatrix Somnii epistola, Catoptron et alia quædam poematia ;* Paris, Rosset, 1537, in-8°.

Guillaume Bigot était à Toulouse en 1549 lorsqu'il publia : *Guillelmi Bigotii, Lavallensis, christianæ philosophiæ prœludium, opus tam hominis quam aliorum substantiam luculentissime expromens;* Toulouse, Bouteville, in-4°. C'est un poëme, que précède un autre poëme de moindre importance, intitulé : *Ad Jesum Christum Carmen supplex*, et une épître

(1) J.-C. Scaliger, *op. cit.*
(2) Tome XIII, page 63.

dédicatoire à Guillaume Du Bellay, *Antilogica dedicatoriaque epistola*, dans laquelle on peut lire les tristes détails que nous avons racontés sur la vie de Guillaume Bigot. Ces détails se trouvent aussi dans le *Dictionnaire* de Bayle.

Bayle parle d'un livre publié par Claude Baduel, sous ce titre : *De Ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ*, et il cite un passage de ce livre où il est mentionné que Guillaume Bigot avait promis au public un traité sur la nécessité du mariage (1). Si Baduel n'a pas voulu plaisanter son compétiteur, et se venger par une amère ironie des arrêts du parlement de Toulouse, il est à croire que les leçons de l'expérience auront dissuadé Guillaume Bigot de soutenir la thèse rigide qu'il s'était proposée.

BIGOT (.....)

Nous ne connaissons cet écrivain que par le titre du seul ouvrage qu'il nous ait laissé. Il était curé de Montfort vers l'année 1715, et il a écrit un *Mémoire*

(1) Bayle, *Dictionn.*, art. *Baduel.*

historique sur Montfort-le-Rotrou, les seigneurs, les curés et l'hôpital. Ce Mémoire, encore inédit, occupe un volume in-4° de 400 pages. Il est conservé dans les archives de la mairie de Montfort (1).

BILLARD (PIERRE).

Né le 13 février 1653, à Ernée, d'Ambroise Billard, président au grenier à sel de cette ville, et de Marguerite de Troisvarlets, fille du président au grenier à sel de Mayenne, Pierre BILLARD perdit son père l'année même de sa naissance. Cet événement eut lieu en des circonstances tragiques, Ambroise Billard ayant été frappé d'un coup mortel en défendant son oncle, bailli d'Ernée, attaqué par deux individus de méchant renom. Quelques années après, la demoiselle de Troisvarlets épousait en secondes noces Mathurin Lejariel, directeur des fermes à Nevers, qui fut depuis fermier général, et Gilles Billard, l'aîné des fils d'Ambroise, ainsi que Pierre, âgé de six ans, quittaient le Maine pour aller habiter, avec leur mère et leur père adoptif, la ville principale du Nivernais. Gilles fut bientôt envoyé à Paris où il fit ses études; il entra dans la congrégation de l'Oratoire, le 25 juillet 1670, et mourut, en

(1) M. Desportes, *Bibliogr. du Maine.*



1705, au Mans, où il remplissait les fonctions de visiteur. Quant à notre Pierre Billard, il se sentit, dès l'âge de douze ans, un vif penchant non pour les ordres, mais pour les armes, et, bien qu'il fût encore incapable de porter un mousquet, il déclara très-résolûment à sa famille qu'il allait contracter un engagement volontaire sous les drapeaux du roi. Il est vraisemblable que d'abord on ne prit pas au sérieux cette étrange déclaration ; mais quelques bataillons passant par Nevers pour se rendre dans l'île de Candie, le jeune Pierre manifesta la volonté de les suivre avec l'énergie de la rébellion, et, pour contenir l'ardeur de ce héros imberbe, il fallut l'emprisonner au logis. Nous pourrions supposer que Pierre Billard, n'ayant pas trouvé, dans la personne de Mathurin Lejariel, un beau-père d'une humeur très-accommodante, voulait s'affranchir par tout moyen d'une tutelle oppressive; mais cette supposition serait peut-être mal fondée : en effet l'âge mûr de P. Billard ne démentira pas sa jeunesse enthousiaste, violente et chagrine ; durant tout le cours d'une vie orageuse, il aura l'esprit d'entreprise, il aimera se jeter au milieu des périls, il appellera lui-même sur sa tête les plus cruelles disgrâces par d'imprudentes provocations.

Pour prévenir quelque nouvelle incartade, sa mère le fit conduire, l'année suivante, à Paris, près de son frère, au séminaire de Saint-Charles, dirigé par les Lazaristes. On dit qu'il montra beaucoup de zèle pour

l'étude. A l'âge de dix-huit ans, il avait achevé sa rhétorique et entrait chez les Pères de l'Oratoire, le 24 février 1671. Il resta dans leur maison pendant cinq ou six ans, puis il alla demeurer quelque temps à Mayenne, chez le père de sa mère, et revint ensuite à Paris, où il vécut dans une condition voisine de l'indigence, son beau-père refusant de lui payer une pension qu'il lui devait. Il supportait sans trop de souci les plus dures privations, et préférait à tous les biens l'indépendance et le loisir que réclament l'étude. Mais il paraît qu'il fut enfin obligé de faire le sacrifice de ses goûts à l'impérieuse nécessité. Il avait reçu la tonsure lorsqu'il était chez les Pères de l'Oratoire ; il sollicita les ordres, et, dans l'intervalle d'une année, on les lui conféra tous, si ce n'est la prêtrise. Alors il parut dans plusieurs chaires, et ses sermons eurent du succès. On avait besoin de missionnaires en Perse et en Syrie, et l'évêque de Césarople en Macédoine, François Picquet, avait écrit au P. de Sainte-Marthe, général de la congrégation de l'Oratoire, pour le prier de lui envoyer quelques hommes de bonne volonté. Pierre Billard fut désigné pour faire partie de cette mission. Il reçut le sacerdoce, et célébra sa première messe au mois de janvier de l'année 1681. Il se rendit ensuite à Marseille et partit pour Alep, où l'évêque de Césarople avait sa résidence.

Celui-ci se préparait à faire un voyage au delà de l'Euphrate. Après un délai d'un mois, ils se mirent en

route. Dans la compagnie de l'évêque se trouvaient les PP. Cassemond et Billard, de l'Oratoire, un autre prêtre de la même congrégation dont le nom nous est inconnu, un médecin provençal et un serviteur polonais. Ils passèrent l'Euphrate à Bir, traversèrent la Mésopotamie et arrivèrent à Diarbekir, sur le Tigre. Dans cette ville, on se sépara. Combien P. Billard avait-il déjà converti d'infidèles? Nous l'ignorons; mais, ce que nous savons, c'est qu'ayant conversé, durant le voyage, avec l'évêque de Césarople, et l'ayant trouvé d'un sentiment autre que le sien sur diverses thèses dogmatiques, il disputa contre son supérieur spirituel avec une vivacité peu respectueuse, et prit congé de lui dès qu'il le put faire sans péril. Le dirons-nous? Tous les torts, dans cette rupture, nous semblent avoir été du côté de Billard. Ce missionnaire qui, sur les rives de l'Euphrate, vient poser à son évêque des questions de dogme ou de discipline, et s'emporte contre lui parce qu'il ne les résout pas à son gré, est assurément un clerc indocile et mal appris. Ajoutons que cette anecdote plaisante nous est racontée par Billard lui-même, qui ne manque pas de se disculper en accusant son interlocuteur. En se séparant de l'abbé Picquet, il se dirigea sur Babylone par le Tigre, avec deux Carmes italiens; ils furent arrêtés et conduits devant l'aga, qui leur rendit la liberté au prix de vingt-cinq écus par tête. Le 28 juin, ils arrivèrent à Babylone : on les accueillit dans l'hospice des

Capucins, où Billard séjourna huit mois et demi. Il eut encore nous ne savons quels démêlés, à la suite desquels il prit le parti de rentrer en France. Il remonta le Tigre, passa par Mosul, par Alep, et revint à Tripoli, où il s'embarqua pour Saint-Jean-d'Acre et de là pour Marseille.

Nous ne sommes pas au terme de ses infortunes. A Paris, Billard passe deux jours auprès de sa mère et de son beau-père, devenu fermier général. Puis il les quitte, pour aller à Grenoble se mettre en pension dans le séminaire des Pères de l'Oratoire. Quelque temps après nous le voyons dans une modeste cure du diocèse de Grenoble ; mais il n'y reste pas, et revient à Paris où le voici qui recommence ses prédications. On veut lui donner la cure de Mayenne ; il la refuse, préférant demeurer, sans charge d'âmes, dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont. Vers ce temps, Mme de Maintenon ayant voulu faire de la maison de La Roquette une succursale de la communauté de Saint-Cyr, il y a, de la part de quelques religieuses, une vive opposition à ce projet. On agit contre elles, et elles ne sont pas discrètes. On sait bientôt qu'elles ont protesté sur les conseils de l'abbé Billard, et l'ordre est donné d'arrêter l'agitateur. Il prend la fuite et ne revient que lorsque Mme de Maintenon a mis de côté son projet. Ce n'était rien encore que d'avoir bravé les ressentiments de cette puissante dame ; il écrit contre les Jésuites, ses délateurs, un pamphlet véhé-

ment et se rend à Tours pour le faire imprimer en secret. On en était à l'impression du second volume, qui devait être suivi d'un troisième, quand, dans la nuit du 13 au 14 février 1694, des archers pénètrent au logis de P. Billard, saisissent deux cents exemplaires du volume imprimé, ainsi que les manuscrits des deux autres, et conduisent l'auteur à la conciergerie de Tours.

Cet ouvrage, mentionné dans le *Dictionnaire des anonymes* de M. Barbier, a pour titre : *La Bête à sept têtes, ou Bête jésuitique; conférences entre Théophile et Dorothée, où l'on fait voir quelle est la politique des Jésuites, etc., etc.;* Cologne (Tours), 1693, in-12. Il est fort rare. Nous n'avons pu nous le procurer. On n'ignore pas que, dès l'origine des contestations qui eurent pour objet la matière de la grâce, presque tous les Oratoriens passèrent dans le parti de l'évêque d'Ypres. Ainsi, en écrivant contre les Jésuites, le P. Billard défendait les doctrines avouées et les intérêts fort engagés de sa congrégation, et telle était alors l'agitation des esprits, que, malgré la violence de son langage, il ne fut pas sans doute blâmé par ses supérieurs. Mais il devait avoir d'autres juges.

Après avoir passé trois semaines à la conciergerie de Tours, le P. Billard fut conduit à Paris, et, le 11 mars, on le mit à la Bastille. Il n'en sortit que le 14 octobre 1696. Encore ne faisait-il que changer de prison, car

on l'envoyait chez les missionnaires de Saint-Lazare, qui recevaient l'ordre de le tenir cloîtré comme un dangereux ennemi de l'Église et de l'État. Les Jésuites étaient, comme on le voit, impitoyables dans leurs rancunes. Billard ne réclama qu'une faveur, celle de dire la messe, faveur qui lui avait été accordée durant les sept derniers mois de son séjour à la Bastille. Il écrivit à cette fin plusieurs lettres à l'archevêque de Paris, au ministre de Châteauneuf et à diverses autres personnes influentes ; le clergé et les fidèles de Saint-Etienne-du-Mont présentèrent, de leur côté, plusieurs requêtes au roi, dans lesquelles ils sollicitaient son élargissement, ou, du moins, son incarcération en un lieu où il serait traité moins durement qu'à Saint-Lazare. Au mois de mars de l'année 1698, il fut conduit à Saint-Victor, où la plus grande liberté lui fut accordée. Mais, loin d'en abuser, il ne franchit jamais, dit-on, le seuil du cloître. Le malheur avait dompté la violence de son caractère ; il était accablé.

Pendant son séjour à Saint-Victor, Billard se chargea de l'éducation d'un jeune homme nommé Delaunay, et lui fit apprendre le dessin, lui trouvant des dispositions heureuses pour les arts. Ce jeune homme, qui devait être plus tard peintre et marchand de tableaux, ayant fait, pour le fils du ministre de Châteauneuf, quelque travail dont celui-ci fut très-satisfait, demanda pour unique récompense la liberté de son bienfaiteur, Pierre Billard. Cette supplique fut

mise sous les yeux du roi par le P. de La Chaise, et bien accueillie. Un ordre daté de Fontainebleau, le 3 octobre 1699, ouvrit au reclus les portes de Saint-Victor. Il vint habiter Chaillot, où il se fit une retraite, ne s'occupant que d'œuvres pieuses. Le *Dictionnaire de Moréri* (1), auquel nous avons emprunté la plupart de ces renseignements biographiques, ajoute à ces détails ceux qui suivent : « Comme son beau-père était « mort en 1699 et ne lui avait rendu aucun compte « des biens de sa mère, il crut devoir poursuivre ce « qui lui était dû, afin de ne point faire tort à ses « héritiers, dont l'un était M. Billard de Lorrière, « juge général-criminel et lieutenant du maire de la « ville de Mayenne, père de messire Guy-Michel Bil-« lard de Lorrière, conseiller au grand conseil, qui a « épousé dame Marie-Henriette de Saint-Simon. Ce « magistrat doit à M. l'abbé Billard une grande partie « de son éducation (2). »

Nous devons maintenant parler d'un autre ouvrage anonyme de Pierre Billard, publié à Lyon en 1701, in-12, sous ce titre : *Le chrétien philosophe, qui prouve combien sont certains et conformes aux*

(1) Edition de 1759.

(2) Dans son *Dictionnaire des Anonymes*, M. Barbier attribue à ce Guy-Michel Billard de Lorrière un opuscule contre les Jésuites dont voici le titre : *Démonstration de la cause des divisions qui règnent en France* (*La doctrine et la conduite des Jésuites et le crédit qu'on leur laisse*) ; Avignon (Paris), 1754, in-12.

lumières du bon sens les premiers principes sur lesquels sont fondées les vérités de la religion, etc., etc. Cet ouvrage avait été imprimé dès l'année 1693, puisqu'on en saisit des exemplaires à Tours, dans la visite domiciliaire qui eut pour objet la *Bête à sept têtes;* mais, durant sa persécution, l'auteur ne voulut pas le livrer au public, craignant sans doute les interprétations malveillantes. Il ne s'y trouvait toutefois, comme il semble, rien qui pût le compromettre, car, soumis au contrôle des censeurs, ce livre fut par eux approuvé.

Pierre Billard mourut à Charenton, au mois de mai de l'année 1726, âgé de soixante-treize ans. Il fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Maurice. Il laissait un grand nombre de manuscrits dont voici les titres: *Perpétuité de la religion chrétienne; Traité sur les huit Béatitudes; Conseils de la piété; Traité des grandeurs de l'Eglise; Traité de l'Incarnation.* Il avait, en outre, presque achevé divers opuscules sur la spiritualité de l'âme, sur l'union de l'âme et du corps, sur la question des faits, sur les habitudes.

BINET (FRANÇOIS).

On ne sait rien sur François Binet, si ce n'est qu'étant prêtre habitué de l'Église du Mans, il composa les

Hymnes en l'honneur de sainte Scolastique qui se trouvent dans le Bréviaire du diocèse. Ces Hymnes, au dire d'Ansart, ont été traduites en vers français par un sieur Fournier, avocat. François Binet vivait au dix-septième siècle. On ignore le lieu de sa naissance. La traduction de ses Hymnes par l'avocat Fournier est restée sans doute inédite.

BLAISE (D'EVRON).

BLAISE d'Evron a traduit du latin de Paul Jove : *Les éloges et vies brièvement décrites sous les images des plus illustres hommes de guerre antiques et modernes, etc., etc.;* Paris, Galliot du Pré, 1559, in-4°. L'épître dédicatoire, datée de Paris, le 13 juillet de la même année, est adressée au cardinal de Lorraine. Cette traduction, mentionnée par La Croix du Maine et par Du Verdier, est devenue très-rare. Il y en avait au siècle dernier un exemplaire chez les frères Mineurs du Mans.

BLANCHARDON DE MOZÉ.

Nous ne saurions rien ajouter à la notice publiée

par Ansart sur cet écrivain. Voici les termes d'Ansart :

« Blanchardon de Mozé, contrôleur des guerres, « ancien directeur de la Société royale d'agriculture, « au bureau du Mans, est auteur de plusieurs mé- « moires intéressants sur l'art de cultiver les terres. « Ces mémoires n'ont eu d'autre publicité que d'avoir « été lus dans les séances publiques de cette Société. » Il est possible qu'ils soient encore ensevelis dans ses archives.

BLONDEAU (claude) (1).

Claude Blondeau, né au Mans, dans la première moitié du dix-septième siècle, embrassa, par goût pour la dispute, s'il faut en croire ses ennemis, la profession d'avocat. Eut-il quelques succès sous la robe ? nous l'ignorons. Rien ne nous a été transmis à ce sujet. Bodreau ne le cite pas et Mathurin-Louis

(1) C'est à tort que plusieurs bibliographes ont donné à notre Blondeau le prénom de *Charles;* il s'appelait Claude, et ce prénom de Charles ne se trouve dans aucune des pièces que nou avons eues sous les yeux. Il faut bien se garder de le confondre avec deux de ses contemporains, Claude Blondeau, chanoine de Besançon, auteur du *Triomphe de la charité,* et Claude Blondeau avocat, un des fondateurs du *Journal du Palais.*

des Malicottes ne le cite qu'une fois, à la date du 24 mai 1647 (1). Il était alors avocat au siége présidial du Mans. Nous apprenons en outre qu'en l'année 1665 on le comptait au nombre des procureurs postulants au même siége (2).

Il occupait donc cette charge quand il publia le premier de ses opuscules, qui a pour titre : *Les Portraits des hommes illustres de la province du Maine ;* Le Mans, Isambart, 1666, in-4°. Il avait remarqué dans l'histoire, dit-il, tant de choses à l'avantage du Maine, il y avait trouvé la matière de tant d'apologies glorieuses pour cette province, qu'il lui semblait étrange que personne n'eût encore « voulu donner ses « veilles à un travail si utile et si divertissant. » Cependant il n'y consacra pas ses veilles, mais ses loisirs : persuadé « que la plus ingrate et la plus inu- « tile de toutes les occupations est celle de faire des « livres, » il se fût bien gardé d'employer à un tel labeur un temps aussi précieux que celui du sommeil. Ces façons de parler de Blondeau sont aussi impertinentes que maladroites. On est toujours prévenu contre un artisan qui affecte de dédaigner son métier : il est à croire qu'il n'y excelle pas, et qu'il garde le ressentiment de quelque blessure faite à son amour-propre par un arrêt du juge souverain. Ce qui nous engage

(1) Louis des Malicottes, *Remarques*, p. 65.

(2) Je trouve ce renseignement dans un imprimé de l'année 1665, qui est à la Bibl. du Mans, n° 7040, T. (*Miscell.*)

encore à suspecter la bonne foi de cette dédaigneuse sentence, c'est la terreur qu'inspirent à Blondeau les critiques de profession. Non-seulement il a édité ses *Portraits* sans nom d'auteur, pour se tenir « quelque « temps caché derrière son ouvrage, » mais il n'en a publié que trois, réservant les autres en portefeuille, bien qu'ils fussent, dit-il, achevés. Ces trois portraits sont ceux d'Ambroise de Loré, de Glapion et de Gervais Lebarbier, sieur de Francourt. Il se proposait de parler non-seulement des notabilités littéraires du Maine, mais encore de tous les hommes qui, nés dans cette province, avaient acquis un certain renom comme gens de robe ou comme gens d'épée. Nous avons la table des portraits qu'il devait successivement exposer au public : cette table est fort incomplète ; elle nous donne néanmoins à regretter les notices inédites, dont Blondeau parle ainsi dans un autre de ses opuscules : « Les Cazet de Vautorte, Aubery du Maurier, « Rivault de Fleurange, etc., etc., seraient dans l'ob- « scurité du tombeau..., si notre ami, par ses veilles et « par ses soins appliqués, n'avait recueilli de tous « côtés les plus considérables actions de ces grands « hommes pour les faire passer à la postérité. » Soyez d'accord avec vous-même, Me Blondeau. Là, vous affectez une feinte modestie, un dédain sans franchise pour les résultats tels quels d'un pénible labeur ; ici, vous prisez votre œuvre au delà de ses mérites, vous tombez dans le travers d'une ridicule vanité !

Blondeau a donné pour introduction à ses *Portraits* une dissertation sur l'histoire de France qui est des plus curieuses. Suivant l'auteur, la principale gloire de la république romaine n'est pas l'ouvrage de ses grands capitaines, de ses hommes d'État, de ses vertueux citoyens, mais de leurs biographes. Tite-Live et Tacite ont dressé des autels pour des dieux de fantaisie, et le talent littéraire dont ces historiens ont fait preuve, dans leurs narrations et leurs apologies, est beaucoup plus remarquable que les gestes qui leur ont servi de matière. Cette proposition n'est pas absolument fausse, mais il faut savoir comment l'auteur la développe. Après avoir comparé Charlemagne à César, Dunois à Camille, saint Louis à Auguste, les volontaires des Croisades à Mutius Scœvola, et Gaspard de Coligny à Scipion l'Africain, il met en parallèle la bataille de Dreux et la bataille de Philippes, le combat des Horaces et des Curiaces et la rencontre, à Saintes, de sept cavaliers français et de sept anglais. Ces rapprochements sont, pour la plupart, étranges et inattendus. Mais ceci l'est plus encore. Ce n'est pas seulement sur les champs de bataille que les modernes ont égalé les anciens : au jugement de Blondeau, Malherbe vaut bien Horace, tous les poëtes du siècle d'Auguste sont surpassés par M. Corneille, les Grecs et les Romains n'ont rien de plus achevé en fait d'éloquence que quelques harangues de M. Le Maistre, et « les bons mots de Plaute (nous « citons textuellement), toutes les railleries d'Aristo-

« phane ne sont que de misérables sornettes, que de « basses et grossières bouffonneries, si l'on les oppose « aux ingénieuses comédies de M. Scarron, et à cette « inimitable Gigantomachie. » Voilà, certes, un zélateur bien passionné des beaux esprits modernes. S'étonnera-t-on maintenant, s'il ne trouve en Lucain d'autres beautés que celles dont tout l'honneur revient à Brébeuf, et s'il place résolûment les annales de Mézeray au-dessus des Décades de Tite-Live? Telle est, en effet, sa conclusion.

Nous voudrions bien, pour notre part, établir quelque comparaison entre les trois notices publiées par Blondeau et la *Vie d'Agricola* ou les éloges de Quinte-Curce ; mais, de bonne foi, nous ne le pouvons. Cependant il y a, dans ces notices, de bonnes parties, une certaine solennité de style, une appréciation des faits assez équitable, et d'utiles renseignements que nous mettrons à profit lorsque nous parlerons de Gervais Lebarbier et de Glapion. « Blondeau, nous dit « Ansart, a passé pour avoir beaucoup d'esprit, mais « véritablement il n'avait que de l'imagination. » Ce jugement est trop sévère. Ce n'est pas l'esprit qui peut faire défaut à un écrivain passionné pour Balzac, pour Costar, et qui se propose de les imiter ; c'est plutôt le bon goût.

Blondeau avait osé louer, dans ses notices, le protestant Gervais Lebarbier, dont la mémoire avait été flétrie par une sentence judiciaire. Il acheva de sou

lever contre lui les catholiques, lorsqu'il publia l'écrit suivant : l'*Invasion de la ville du Mans par les religionnaires en l'année* 1562 ; au Mans, Peguineau, 1667, in-8°. On racontait que le séjour des protestants dans la ville du Mans avait été signalé par d'affreuses déprédations ; on leur imputait une foule de crimes plus ou moins vraisemblables. Blondeau eut le courage de contredire la tradition. Sans nier les faits réels, c'est-à-dire le pillage de quelques abbayes, la dévastation des églises, quelques délits individuels dont la responsabilité ne peut être équitablement attribuée aux partis, il fit le récit des événements avec une entière indépendance, sans plus ménager les catholiques que les protestants. Cela ne convint pas à tout le monde. Ce que les catholiques lui pardonnèrent le moins, ce fut d'avoir raconté comme un fait naturel la retraite précipitée des protestants, le 11 ou le 12 juillet 1562. Maîtres de la ville du Mans, les calvinistes y avaient comprimé toute résistance, quand on les vit un certain jour, sans motifs connus et comme pris d'une subite terreur, traverser la Sarthe au Pont-Ysoir, et quitter la ville pour n'y plus revenir. Or, en ce jour, les catholiques célébraient la fête annuelle de sainte Scholastique, sainte particulièrement vénérée dans l'Église du Mans ; on n'hésita donc pas à croire que la retraite imprévue des protestants avait été l'œuvre mystérieuse de la céleste patronne, et cette croyance devint traditionnelle. Blondeau rejeta ce

prodige. On ne savait comment expliquer la fuite des religionnaires : rien pourtant de plus simple, suivant lui, que cet événement. Une armée redoutable, conduite par le duc de Montpensier, allait entrer dans le Maine. Les catholiques avaient d'ailleurs des intelligences dans la ville du Mans : par intimidation ou par séduction, ils avaient gagné plusieurs officiers des légions protestantes, gens propres à tous les rôles, qui, dans les discordes civiles, changent volontiers de parti, et l'on redoutait quelque surprise nocturne, quelque massacre, suivant les avis donnés par les confédérés du Poitou et de la Normandie. Tels ont été, suivant l'historien, les motifs, les seuls motifs d'une retraite qui s'est d'ailleurs effectuée sans trouble, sans désordre.

Comme le miracle de sainte Scholastique était, pour l'Église du Mans, un article de foi, elle ne put supporter qu'un avocat eût pris la liberté de nier ce miracle. Un curé de Moulins, près Alençon, François Bondonnet (1), neveu de l'historien des évêques du Mans, se chargea de défendre la tradition compromise par les blasphèmes de Blondeau, et dans ce dessein publia, sous le voile transparent de l'anonyme, une lettre intitulée : *Lettre du solitaire Philalithe*. Blondeau lui répliqua sur-le-champ dans une brochure dédaigneuse dont voici le titre : *Philalite confondu, ou le faux*

(1) Voir la notice de cet écrivain manceau.

ami de la Vérité; 1667, in-8°. Fr. Bondonnet revint au combat. Il n'avait pas affaire à un contradicteur commode; mais une foi vive connaît-elle le danger? Aux censures de Blondeau Bondonnet oppose des invectives et des raisons plus ou moins valables, dans un autre pamphlet, qui a pour titre : *Le triomphe de sainte Scholastique.* Ainsi finit cette controverse, qui dut causer une assez vive agitation dans la ville du Mans.

Les ecclésiastiques se prononcèrent pour Bondonnet, mais il paraît que Blondeau trouva, parmi les laïques, de nombreux partisans. Que si pourtant ceux-ci le blâmèrent eux-mêmes d'avoir combattu sans ménagements une opinion consacrée par la liturgie diocésaine, ils lui pardonnèrent bientôt d'avoir commis cette irrévérence, car, aux élections de l'année 1672, ils le nommèrent échevin.

Blondeau ne remplit cette charge, suivant la coutume, qu'une année; mais s'il avait cessé d'être, en l'année 1675, un des administrateurs officiels des affaires municipales, il s'en occupait encore, ou, du moins, passait pour s'en occuper. Il s'agissait alors d'établir un tarif dans la ville du Mans, et, tandis que la question était soumise aux délibérations du conseil d'État, durant les premiers jours du mois d'avril 1675, Blondeau fit un voyage à Paris. On ne chercha pas longtemps le motif de ce voyage. Blondeau s'étant prononcé pour le tarif, on dit aussitôt qu'il avait été

plaider lui-même, devant les conseillers de la couronne, une cause toujours suspecte, la cause du fisc, et les esprits s'échauffèrent contre lui. Il paraît que cette affaire agita surtout le clergé, qui, dans l'établissement éventuel d'un tarif, voyait la suppression de ses priviléges. Une réunion générale du clergé de la ville du Mans eut lieu sous la présidence de l'abbé Levayer, doyen de Saint-Pierre, et, dans cette réunion, il fut décidé que l'on s'opposerait avec énergie à l'exécution de ce projet calamiteux; l'assemblée des paroisses du Mans, convoquée le 28 avril, fit une semblable déclaration. Désintéressée, d'ailleurs, dans la question des franchises ecclésiastiques, la population indigente de la ville du Mans fut elle-même ameutée contre le tarif par de sinistres menaces: des agitateurs parcoururent la ville, disant qu'appauvries par le retrait de leurs exemptions, les maisons religieuses ne pourraient plus à l'avenir transformer en aumônes publiques l'excédant de leurs revenus. Et, comme on désignait au nombre des partisans les plus zélés du tarif un sieur Mieuzet, une demoiselle des Angevinières et Claude Blondeau, quelques gens des faubourgs, soulevés contre eux, annoncèrent hautement l'intention de les maltraiter.

La maison de Blondeau était située rue Bourgeoise. Dès le dimanche 28 avril, des furieux parlèrent d'en faire le siége et de la mettre au pillage. En l'absence de Blondeau, la demoiselle de La Ronserais, sa fille,

et le sieur Garnier, son beau-frère, prirent aussitôt les précautions que leur recommandait la prudence : dans la nuit du dimanche au lundi, ils firent enlever de la maison menacée tous les objets précieux qu'elle pouvait contenir, argent monnayé, vaisselle d'argent, cassettes, tapisseries, linge et papiers ; une partie de ces objets fut cachée dans la sacristie du couvent des Ursulines, attenant à la maison de Blondeau. Puis ils établirent dans cette maison quinze jeunes gens bien armés et résolus à se défendre contre toute agression. L'administration ne prit, de son côté, quoique bien avertie, aucune mesure. Elle ne sut d'abord rien prévenir, comme plus tard rien réprimer.

Le lundi 29 était jour d'aumône à l'abbaye de la Coûture. Suivant l'usage, toute la population nécessiteuse des faubourgs se rendit aux portes du monastère, et l'aumône fut distribuée. On dit que, durant cette distribution, des moines furent vus excitant le peuple à la sédition et le provoquant au pillage. Mais ce dire n'a pas été justifié par des preuves suffisantes. Ce qui a été reconnu, même par les moines de la Coûture, ce qui a été prouvé par l'information judiciaire, c'est qu'un sieur Guitton, serviteur de l'abbaye, qui remplissait quelque office dans la distribution de l'aumône, fut un des principaux instigateurs du désordre. On ajoute qu'un des jeunes gens caserné dans la maison de Blondeau, le nommé Mathurin Lottin, sortit de sa retraite, impatient de savoir ce qui se pas-

sait aux abords de la Coûture, où, disait-on, on proférait des menaces forcenées contre l'avocat du tarif, et qu'étant venu se mêler à la foule tumultueuse, il dit imprudemment : — « Accourez tous à la maison de « Blondeau ; vous y trouverez Mlle de La Ronserais, qui « vous donnera des sous marqués. » Quels qu'aient été ses propos, il fut suivi, lorsqu'il se retira, par quelques misérables, et avec eux se dirigèrent vers la rue Bourgeoise les gens ameutés par Guitton, par Jeannin, par Cadieu, moins avides de sous marqués que de vengeance. Quand on fut venu devant la maison de Blondeau, on commença par en briser les vitres à coups de pierre. A cette première attaque les assiégés, auxquels Lottin était venu se joindre, répondirent par un feu bien nourri. On vit alors tomber sous les balles meurtrières une pauvre femme enceinte et un jeune ouvrier serrurier. Bientôt l'alarme est dans toute la ville.

L'autorité commence alors à s'émouvoir. N'ayant pu ne pas entendre les décharges de la mousqueterie, le lieutenant général Jacques Levayer sort effaré de sa demeure et se rend à l'hôtel de ville, allant y chercher un conseil. Chemin faisant, il rencontre le sieur La Rivière, bailli de la prévôté, qui revient de la rue Bourgeoise, et, l'ayant abordé, l'interroge. La réponse du bailli n'est pas rassurante ; il a voulu parler, on ne l'a pas écouté. Levayer entre alors à l'hôtel de ville et fait mander le prévôt de la province. En son absence,

son lieutenant, le sieur de Presteau, s'excuse d'abord de ne pas venir ; il est officier du roi, et ni l'honneur ni les intérêts du roi ne sont engagés dans l'affaire : en conséquence il croit devoir rester chez lui. Cependant, sur les instances réitérées de Levayer, il arrive, et bientôt après se mettent en marche les premiers magistrats de la ville, le lieutenant général Jacques Levayer, le conseiller du roi Denys Chouet, le procureur du roi, les échevins Lejariel du Bary, Leroyer d'Arthezé et le lieutenant du prévôt, escorté de ses archers.

La bataille est alors vivement engagée. Environ quatre cents individus, mendiants ou compagnons de boutique, armés de bâtons, de pieux et d'autres instruments de siége, ébranlent la porte de Blondeau qui résiste encore : de temps en temps des coups de feu partent des fenêtres, et les cris des assiégeants, des assiégés se confondent. A l'abri des projectiles meurtriers, les magistrats intercèdent. On ne veut pas de tarif ; tout projet de tarif est, ils le jurent, désormais abandonné. Qu'on cesse donc l'attaque, et que chacun rentre en paix à son logis. Mais quand l'autorité parlemente, on ne l'entend jamais. Malgré ses promesses, ses serments, la bataille continue, et les archers du prévôt n'étant pas assez nombreux pour faire succéder l'emploi de la force au vain emploi des prières, l'autorité prend le parti de laisser faire ce qu'elle ne peut plus empêcher.

Le siége dura plus de deux heures ; enfin les assiégés, manquant de balles, prirent la fuite par-dessus les murs du jardin de Blondeau, suivis par Mlle de La Ronserais, qui fit preuve, dans cette circonstance, d'un courage extraordinaire, ayant elle-même préparé et conduit la défense de ce poste périlleux. La place abandonnée, la porte de la maison cède sous la hache du tonnelier Jeannin, et les vainqueurs s'élancent dans les appartements de Blondeau qu'ils pillent et dévastent. Vers le soir, n'entendant plus aucun bruit du côté de la rue Bourgeoise, les magistrats reparurent sur le lieu du combat. Ils n'y trouvèrent plus de combattants, plus de morts, plus de blessés, mais des gens ensevelis dans le sommeil de l'ivresse. Dans la maison, tout avait été saccagé ; les débris des fenêtres, des portes et du toit lui-même encombraient la rue. Les magistrats, ayant recueilli des témoignages, firent aussitôt des arrestations ; Cadieu, Buttet, Deschamps et quelques autres furent arrêtés à leur domicile et conduits aux prisons.

Il y eut encore, le lendemain, quelque agitation dans la ville. On réclamait les prisonniers. Cependant les magistrats avaient enfin pris la résolution de convoquer la garde bourgeoise, dont tous les postes étaient suffisamment garnis, et la multitude intimidée se contenta d'avoir vaincu la veille. Vers deux heures, les magistrats, tout à fait rassurés, firent en corps, dans les rues principales, une promenade solennelle : aux

dignitaires civils s'étaient joints quelques ecclésiastiques, l'abbé de Beaumanoir, doyen de la cathédrale, et l'abbé Levayer, doyen de Saint-Pierre ; une compagnie de bourgeois armés leur servait d'escorte.

De retour au Mans, Blondeau exerça des poursuites contre les moines de la Coûture : il les accusa d'avoir soulevé les pauvres, et prétendit les faire condamner à des dommages-intérêts considérables. Ceux-ci protestèrent contre l'accusation, et nous possédons les mémoires justificatifs qu'ils présentèrent pour leur défense (1). Ces débats judiciaires durèrent plus d'un an. Blondeau perdit son procès contre les moines de la Coûture. Il réussit mieux dans l'action civile qu'il intenta plus tard à la commune du Mans, comme responsable des méfaits de ses pauvres. La ville fut condamnée à rembourser à Blondeau la somme de 30,000 livres. Jeannin et Cadieu, qui s'étaient signalés parmi les assiégeants par leur ardeur au combat et au pillage, furent l'un et l'autre envoyés aux galères. On craignit pendant quelque temps de nouveaux tumultes, et, pour les prévenir, on augmenta l'effectif de la garnison : les régiments de la Couronne, d'Anjou et de Praslin prirent successivement leurs quartiers dans la ville, et vécurent chez les habitants à discrétion.

Claude Blondeau mourut au Mans le 31 décembre 1680.

(1) Nous avons emprunté notre relation à ces mémoires et au procès-verbal du lieutenant général Levayer, qui est conservé à la Bibliothèque impériale, nº 8119 des Manuscrits français.

BLONDEAU (.....)

Un des ouvrages qu'on a le plus goûtés autrefois dans la ville du Mans est l'opuscule anonyme qui est intitulé : *La vie de M. Ragot, prêtre, curé du Crucifix, mort en odeur de sainteté le* 13 *mai* 1683. La première édition de cet opuscule parut au Mans, en 1685, chez Jérôme Olivier ; la seconde, en 1697, chez Jérôme Pichon. D'autres éditions portent les dates de 1748 et de 1827 ; enfin un zélé bibliographe a reproduit en 1853 l'édition primitive, en y joignant une curieuse notice sur les éditions postérieures. Mais ce que nous avons vainement recherché dans cette notice, c'est le nom du pieux écrivain à qui l'on doit l'édifiante légende. Ce renseignement nous est fourni par un des correspondants de dom Colomb et de dom Rivet. L'auteur de la *Vie de M. Ragot* est, dit-il, un curé de Saint-Vincent, nommé Blondeau, fils de l'avocat Claude Blondeau (1). Peut-on douter de ce témoignage ? Il est d'un vieillard qui a connu ce curé Blondeau, et qui, consulté par dom Rivet sur les auteurs nés dans le Maine, écrit à ce religieux, en l'année 1725, ce qu'il

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France, t. II, fol. 59.

se rappelle touchant ses contemporains. On n'a vraiment aucune raison de ne le pas croire.

BODIER (JEAN).

Jean BODIER, du Mans, philosophe, médecin du pape Jules II, abbé de Saint-Sébastien sous les murs de Rome, mourut âgé de soixante-quinze ans trois mois et huit jours, en 1517, le 7 des calendes de juillet, et fut enterré dans l'église de son abbaye. Mabillon y vit sa tombe au mois de septembre 1685 (1), et, à la fin du siècle dernier, M. La Porte du Theil a transcrit l'épitaphe gravée sur cette tombe. La voici :

> Jo. Bodier, Cenomano, pho. ac
> Medico insigni, cujus opera
> Cum Julius II Pont. M. utere-
> tur, illum huic sacro di-
> vi Seb. mon. abbatem præfe-
> cit. Vix. an. LXXV, m. III, d. VIII.
> Obiit VII Kl. Julii MDXVII (2).

Ce philosophe, ce médecin « insigne, » a sans doute écrit quelque chose sur la médecine ou la philosophie. Cependant on ne désigne aucun ouvrage sous son nom.

(1) *Iter Italicum*, p. 89.

(2) Biblioth. Nationale. Départ. des MSS. La Porte du Theil, Extraits des MSS. de Rome, t. II, fol. 92.

BODREAU (JULIEN).

Julien Bodreau, né au Mans, dans la paroisse de Saint-Benoît, en l'année 1599, fut admis fort jeune à exercer la profession d'avocat près le siége présidial du Mans ; en effet, à peine avait-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'on lui confiait diverses causes. Ses plaidoyers eurent-ils du succès ? Nous l'ignorons ; il n'est connu que par ses livres, comme jurisconsulte.

Julien Bodreau a publié trois ouvrages sur la coutume du Maine. Le premier a pour titre : *Les Coutumes du pays et comté du Maine*, *avec les Commentaires de Me Julien Bodreau*, *avocat ;* Paris, G. Alliot, 1645, en 1 vol. in-fol. Ce commentaire fut diversement apprécié ; Bodreau fut loué par les uns et vivement censuré par les autres. Voici un quatrain qui ne lui est pas favorable :

Nos *Innocents Loisirs* font tort à leur auteur (1) ;
Nos *Contes* sont sortis d'une mauvaise plume ;
D'un semblable succès nos évêques ont peur :
Si Bodreau (2) fait bien, ce n'est pas sa *coutume*.

(1) Rousseau, élu au Mans.

(2) Ce vers et un autre que nous citerons plus loin prouvent que si l'on écrivait son nom *Bodreau*, on le prononçait *Bodereau*.



Ces vers anonymes, attribués à tort à Gilles Ménage, nous ont été conservés par l'abbé de La Crochardière (1). Les censeurs de J. Bodreau avaient bien quelque avantage contre lui : ses commentaires n'ont pas en effet la gravité que le sujet réclame. Que l'occasion s'offre à lui de raconter une historiette tirée de Plutarque ou de Valère Maxime, de citer quelques vers d'Ovide ou d'Horace, surtout des vers libres, il n'y manque pas ; et quand l'occasion ne vient pas d'elle-même, il la recherche ; il faut d'abord qu'il soit plaisant, et qu'il passe pour un homme d'esprit. Cette prétention, même quand elle est justifiée, ne convient pas assurément à un jurisconsulte.

Quelques renseignements sur l'histoire du Maine nous sont offerts par *Les Coutumes* de Bodreau. On y trouve notamment les noms de presque tous les avocats et les procureurs qui parurent à la barre du siége présidial, durant plus d'un quart de siècle : en 1619, Robelot, Lohier et Denys Lerouge (2) ; en 1620, Vasse et Julien Guittet (3) ; en 1629, Félix Le Maignan, Charles Debonnaire (4), André Dorion, Picard et Mezières (5) ; en 1638, Noel Du Val et Lancelot Bourrée (6) ; en 1639, Louis Duclos, Nicolas Jaros-

(1) MS. de la *Biblioth. du Mans*, p. 351.
(2) *Coutumes*, p. 669.
(3) *Ibid.*, p. 509.
(4) *Ibid.*, p. 393.
(5) *Ibid.*, p. 496, 558.
(6) *Ibid.*, p. 532.

say, Jean Garnier, Jean Trouillet, Pierre Pichon, Nicolas Aubert, François Duperroux, Nicolas Mestivier, Claude Chapelain, Claude Lenoir, Jacques Morin, Jean Vaigreville, Simon Legendre, Jacques de La Taillais, François Le Gouz, Louis Leroy, Antoine Roger (1), Paul Le Joyant et Laurent Menon (2); en 1642, Ambroise Ledru et Pierre Beraud (3); en 1643, Jean Buffet et Siméon Sauveur (4); en 1644, Michel Orry (5), Antoine Lusson qui plaida cette année sa première cause (6), Pierre Trouillard et Mathurin Louis, sieur des Malicottes (7). Plusieurs de ces noms appartiennent à l'histoire littéraire : il ne nous suffira pas de les désigner, comme on disait, « en tourbe; » des notices particulières leur sont dues.

On préfère au premier ouvrage de Bodreau sur la coutume ses *Illustrations et Remarques sur les Coutumes du Maine*; Le Mans, H. Olivier, 1658, en deux volumes, petit in-12. Ces *Illustrations* sont un abrégé des *Commentaires* publiés en 1645 : on y trouve moins de puérilités; elles ont été pendant longtemps le manuel de tous les avocats au présidial du Mans et on les consulte encore quelquefois. Parmi

(1) *Coutumes*, p. 463.
(2) *Ibid.*, p. 489.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, p. 496.
(6) *Ibid.*, p. 154.
(7) *Ibid.*, p. 442.

4**

les vers adressés à l'auteur, qui ont été imprimés, suivant l'usage, en tête de son livre, en voici de burlesques :

Notre Coutume était riche, mais non pas belle,
Elle avait grand besoin de tous les ornements
Que Bodreau lui donne, et qui la rendent telle
Qu'on lui fera la cour ès cours des parlements.
Enfin notre Coutume est si riche et si belle,
Que tout le droit romain a de l'amour pour elle ;
Bodreau les assemble, et cet heureux hymen
Mettra fin aux procès de la province. *Amen.*

J. Bodreau est encore auteur d'un opuscule juridique qui a pour titre : *Sommaire des Coutumes du pays et comté du Maine ;* au Mans, H. Olivier, 1656, in-12. Mais il ne faut pas lui attribuer, comme l'a fait sans doute par inadvertance M. Narcisse Desportes, les notes ou *Décisions* qui se lisent à la suite des *Arrêts notables* de G. Louet. Ces *Décisions* célèbres ne sont pas de notre Julien Bodreau, mais de Julien Brodeau, avocat au Parlement de Paris, que nomme Boileau dans ces vers bien connus :

Et commentant Louet allongé par Brodeau,
D'une robe à longs plis balayer le barreau.

Dans ses *Hommes illustres du Maine,* C. Blondeau appelle Bodreau : « excellent poëte latin et français. » Nous ne connaissons de J. Bodreau que trois épîtres

en vers latins ; elles se trouvent en tête des *Comtes du Maine* de Trouillart, de la *Concorde* d'Hardouin-Lebourdays et des *Remarques* de Louis des Malicottes. De ses poésies françaises nous ne saurions signaler que trois strophes, adressées à Trouillart et publiées dans l'ouvrage de cet écrivain que nous venons de citer.

On n'était pas d'accord sur la date de sa mort. Renouart, Ansart et Michel Rippier, autre commentateur de la coutume du Maine, nous permettaient d'hésiter entre les années 1660 et 1666. Mais voici sur cette date un renseignement précis. Le 26 février 1729, Jean Liron, bibliothécaire de Saint-Vincent, écrivait au docte Leclerc, son ami : « Jean Bodreau, « ou Bodereau, naquit l'an 1599 ; il est mort le 13 de « juin 1662 (1). » Liron paraît avoir tiré ce renseignement du registre mortuaire de la paroisse de Saint-Benoît. Leclerc, qui l'avait demandé, se proposait-il de rédiger quelque notice sur Julien Bodreau? S'il avait ce dessein, il ne paraît pas l'avoir exécuté.

Julien Bodreau, marié avec la fille de Pierre Bérault, avocat au Mans, avait eu d'elle un fils et deux filles. Ce fils, Charles Bodreau, a fait, à la louange de son père, dix vers latins. Des deux filles, l'une épousa Pierre Bourgault, médecin, qui voulut aussi louer son beau-père, à l'occasion du même ouvrage, en

(1) Bibliothèque Nationale, correspondance du président Bouhier, t. V.



latin et en vers; l'autre fut la femme de Matthieu Chesneau, qui fit graver sur la tombe de Bodreau, le 29 mai 1663, le distique suivant :

Pax tibi sit cœlis, patriæ qui sœpe dedisti
Consiliis pacem, docte Bodræe, tuis!

BODREAU (CHARLES).

Charles BODREAU, fils de Julien, a fait en l'honneur de son père les distiques suivants, que nous lisons en tête des *Illustrations et Remarques sur les Coutumes du Maine :*

Plus præceptori quam se debere Philippo
Magnus Alexander dixit Aristoteli.
Si genitor præstat vitales luminis auras,
Præceptor mores format et ingenium.
Ast, pater, obstrictus gemino pro munere nunc sum,
Nam tibi quod vivo debeo quodque scio.
Doctis Cenomanûm commentis jura resolvis,
E tenebris leges eruis arte nova.
Ergo municipes et filius omnia debent,
Dum simul et nato consulis et patriæ.

Quelques-uns de ces vers sont assez bien tournés.

Si Charles Bodreau en a composé d'autres, nous ne les avons pas rencontrés.

BODREAU (RENÉ).

Nous ne connaissons cet écrivain que par la notice suivante de la *Bibliothèque littéraire du Maine :*
« René BODREAU, fils de Jacques Bodreau et de Cathe-
« rine Billy, n'était que parent éloigné du juriscon-
« sulte. Ses ouvrages, qui sont en assez grand nom-
« bre, n'ont pas été imprimés, et étaient à la fin du
« XVIIe siècle entre les mains de M. Rivault, son beau-
« frère. Voici la note des principaux : *Theoremata*
« *medica singulis morbis dicata, suo ordine disposita,*
« *cum selectis quibusdam remediis;* ce sont des extraits
« de divers traités de médecine : *Remedia selecta et*
« *paratu facilia ;* ce recueil est particulièrement des-
« tiné aux personnes de la campagne : *De mulierum*
« *et puerorum morbis;* l'auteur pense que les mala-
« dies qui affligent l'un et l'autre individu ont leur
« source dans la même cause, c'est-à-dire dans la
« disposition des humeurs qui circulent dans le corps
« de la mère : *Observationes medicæ ;* ces remarques
« ont été faites sur les maladies qui désolèrent la

« France en 1661 et 1662 : *Opuscula medica;* la « brièveté ajoute au mérite de ces petits traités « qui contiennent une infinité de recettes, avec des « réflexions sur les divers tempéraments : *Remarques « sur la chirurgie en général;* ces observations sont « précédées d'un discours sur la connaissance du « corps humain. La province du Maine perdit cet « excellent médecin le 4 octobre 1673. » Ansart, qui paraît n'avoir pas eu sous les yeux les ouvrages de René Bodreau, aurait dû nous apprendre qui lui a fourni ces renseignements.

BONDONNET (JEAN).

Né au Mans, en 1592, dans la paroisse de la Coûture, Jean BONDONNET fit profession de suivre la règle de saint Benoît, le 11 novembre 1610, chez les religieux de Saint-Vincent. Quatre ans après, en 1614, ils le nommèrent leur bibliothécaire, et il fut le premier des moines à qui fut confiée cette charge nouvelle (1). Ayant ensuite quitté sa ville natale, il fit un séjour de quelques années à Saint-Germain-des-Prés,

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France, t. II, fol. 192.

où il exerça les emplois moins littéraires de procureur et de cellerier. On le voit ensuite prieur de Sainte-Colombe, à Sens, d'où l'appellent les moines de Saint-Martin de Séez, le souhaitant pour abbé : mais il refuse cet honneur et revient achever sa vie à Saint-Vincent. Personne, dit-on, ne contribua plus efficacement que Jean Bondonnet, aidé de son frère, Matthieu Bondonnet, sieur de Parence, à faire pénétrer dans cette abbaye la réforme de Saint-Maur (1). Le contrat d'union fut signé en 1636. Jean Bondonnet mourut à Saint-Vincent, le dimanche 16 mars 1664, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Laurent.

C'était un homme pieux ; cependant, quel que fût son zèle pour le service divin, il employait au travail une part considérable de son temps. Il n'était pas un de ces dévots énervés dont l'occupation principale est la prière. Ayant étudié le grec et l'hébreu, il se sentit une vocation plus vive pour l'histoire, et, comme on parlait beaucoup du livre que composait un laïque, Le Corvaisier de Courteilles, sur les annales de l'évêché du Mans, il résolut de fouiller dans les mêmes archives, et de faire de son côté le même travail. Le volume de Le Corvaisier parut en 1648. Jean Bondonnet, qui avait recueilli toutes ses notes, prit aussitôt la plume pour le censurer et publia bientôt : *Les Vies des évêques du Mans restituées et corrigées*, avec

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, t. II, fol. 192.

plusieurs belles remarques sur la chronologie; Paris, Martin, 1651, in-4°. Le Corvaisier n'avait pas été toujours exact ; beaucoup de lacunes et d'erreurs pouvaient être signalées dans son livre. Mais Bondonnet ne se contenta pas d'en corriger les parties fautives ; il reprocha même à Le Corvaisier d'avoir péché par excès de prudence, en rejetant plusieurs légendes qui charment trop les dévots. Ainsi Bondonnet croyait fermement à la mission apostolique de saint Julien, et Le Corvaisier en avait douté. Ce doute d'un laïque révolte un moine ; il s'emporte contre ces « esprits « subtils et raffinés, » qui, « sous prétexte d'épurer la « vérité des histoires, nient tout ce qui ne leur plaît « pas (1), » renversent les traditions et inquiètent la foi par des nouveautés mal sonnantes. Nous croyons qu'ici la foi n'a point affaire. Cependant, sans nous passionner à notre tour pour l'une ou pour l'autre thèse, nous dirons simplement que les deux ouvrages de Le Corvaisier et de Bondonnet doivent être successivement consultés ; qu'il y a chez Bondonnet des erreurs mal justifiées par des textes dépourvus de toute autorité, et, chez Le Corvaisier, des contradictions qui trahissent une érudition insuffisante et des recherches trop précipitées.

A la suite des *Vies des Evêques du Mans* se trouve une *Réponse sommaire à la défense anticipée du sieur*

(1) Avant-propos.

de Courteilles. C'est une dissertation de trente pages contre la chronologie de Le Corvaisier. Mais celui-ci n'était pas seul à défendre cette chronologie : ses conjectures, il l'avait déclaré, s'accordaient avec celles de Nic. Lefebvre, de Fr. Bosquet, des PP. Sirmond et Petau et du chanoine de Launoy. Bondonnet voulut prendre à partie le plus redoutable de ces historiens, et publia contre lui l'écrit suivant : *Réfutation des trois Dissertations de Me Jean de Launoy contre les missions apostoliques dans les Gaules au premier siècle;* Paris, Piot, 1653, in-4°. Ansart reproche à Bondonnet d'avoir négligé dans ce traité le fond de la question pour s'attacher à des faits particuliers d'un intérêt contestable (1). Cette critique est fondée. Comme l'ont depuis reconnu les plus illustres confrères de Jean Bondonnet, il n'y a pas eu d'église établie dans les Gaules avant la seconde moitié du troisième siècle.

BONDONNET DE PARENCE (ANTOINE).

Jean Bondonnet avait pour frère Matthieu Bondonnet, sieur de Parence, avocat au Parlement de Paris. Ce Matthieu Bondonnet fut le père d'Antoine BONDONNET

(1) *Bibliothèque littéraire du Maine*, p. 230.

de Parence, né au Mans le 28 septembre 1662, qui nous est recommandé dans les Mélanges manuscrits des Bénédictins (1), comme « un des plus intègres « magistrats et des plus habiles jurisconsultes de son « siècle. » Pourvu de la charge d'avocat du roi au siége présidial du Mans, il remplit cette fonction, au témoignage d'Ansart, « avec un applaudissement général, » pendant plus de quarante ans (2). Cette bonne renommée lui valut, en 1728, le titre d'échevin. Il a laissé deux ouvrages manuscrits. L'un de ces ouvrages est indiqué sous ce titre : *Recueil des décisions et jugements rendus au siége présidial du Mans, depuis* 1700 *jusqu'en* 1740, *sur les points de droit les plus importants.* Olivier de Saint-Wast a souvent cité ce *Recueil* dans ses *Commentaires sur les coutumes du Maine et de l'Anjou.* L'autre manuscrit se trouvait dans la bibliothèque de Négrier de la Crochardière, avec ce titre : *Observations de M. de Parence sur les* Règles du droit français de M. Poquet de Livonière, 1 vol. in-fol. (3). Bondonnet de Parence mourut au Mans, le 16 mai 1742. Son portrait est conservé dans une des salles du tribunal civil.

(1) A l'Institut de France, t. II.
(2) *Bibliothèque littéraire du Maine*, p. 236.
(3) Desportes, *Bibliographie du Maine.*

BONDONNET (FRANÇOIS).

On dit ce François Bondonnet neveu de l'historien Jean Bondonnet (1). Il était dans ce cas un autre fils de Matthieu, sieur de Parence, ou son père était quelque autre frère de Jean Bondonnet sur lequel nous n'avons aucun renseignement. Après avoir obtenu le grade de bachelier en Sorbonne, François Bondonnet avait été pourvu d'une prébende dans l'église collégiale de Saint-Pierre-la-Cour. Mais préférant, il paraît, le séjour des champs à celui de la ville, il se retira dans le presbytère de Moulins.

Il administrait cette modeste cure, quand vint jusqu'à lui la nouvelle du scandale causé dans la ville du Mans, par l'écrit de Claude Blondeau sur l'invasion des religionnaires et le prétendu miracle de sainte Scholastique. S'étant donc procuré ce fâcheux libelle, il entreprit sans délai de le réfuter. Cette réfutation fut publiée en 1667, sous ce titre : *Lettre du solitaire Philalithe à un de ses amis touchant le livre de l'Invasion de la ville du Mans ;* sans nom d'imprimeur, in-8°. Il y a dans cet opuscule moins d'arguments

(1) Mélanges manuscrits des Bénédictins, à l'Institut de France, t. II, fol. 192.



sérieux que d'épigrammes plus ou moins ingénieuses. Cependant il fut bien accueilli. Les chanoines de Saint-Pierre-la-Cour, dépositaires de la châsse de sainte Scholastique, voulurent donner au curé de Moulins un témoignage de leur reconnaissance : réunis en assemblée capitulaire, ils décidèrent que sa lettre serait conservée dans les archives de leur église. Mais Blondeau ne le laissa pas jouir longtemps de ce triomphe. A peine l'épître du solitaire eut-elle vu le jour, qu'il lui répondit. La réplique de Bondonnet, qui ne se fit pas non plus attendre, est intitulée : *Le triomphe de sainte Scholastique sur les religionnaires de la ville du Mans ;* au Mans, Isambart, 1668, in-4°. Nous avons assez longuement parlé de ce débat en racontant la vie de Blondeau.

François Bondonnet mourut au Mans, fort âgé, le 3 janvier 1693. Il laissait plusieurs ouvrages inédits. Nous mentionnerons d'abord *La vie du vénérable Joseph-Ignace Leclerc de Coulennes, contenant la pratique des vertus chrétiennes ;* Le Mans, 1694, in-8°. Ce Joseph-Ignace Leclerc de Coulennes, chanoine de Saint-Pierre, était mort le 2 octobre 1690, avec la plus grande réputation de sainteté. On s'était donc empressé d'écrire l'histoire de sa vie. Dès l'année 1691 parut : *Eloge du vénérable Joseph-Ignace Leclerc de Coulennes, où l'on voit par quels degrés une âme dévote peut monter de vertu en vertu jusqu'à un parfait amour de Dieu ;* Le Mans, sans

date, in-12. L'auteur de cet Eloge anonyme est Aimé Morand, né à Lyon, chanoine du Mans (1). François Bondonnet, ne le trouvant pas suffisant, le retoucha. En le retouchant, en l'amplifiant sur des témoignages nouveaux, il finit par écrire sur la vie du saint homme, en un fort volume que les personnes pieuses lisent encore avec intérêt. Nous ajouterons au catalogue des écrits laissés par François Bondonnet une *Dissertation historique sur le temps et le sujet de la construction de la grande tour de l'église du Mans.* L'abbé Ceboy, qui lui attribue cet ouvrage (2), ne nous apprend pas qu'il ait été imprimé.

BONNET (GUILLAUME).

On a diversement écrit le nom de famille et le nom de baptême de cet évêque. Sur son nom de famille on peut hésiter, puisque, dit-on, une pièce

(1) Cet Aimé Morand mourut le 3 janvier 1704, ayant, en outre, écrit une histoire de l'église du Mans, dont le manuscrit fut donné, en septembre 1738, aux religieux de Saint-Vincent, par de Maulny, conseiller au présidial. — Mélanges des Bénédictins, t. II, fol. 196, à l'Institut de France.

(2) Mélanges cités, fol. 60.

authentique l'appelle Barnet (1) ; cependant depuis que les auteurs de la nouvelle *Gaule chrétienne* (2) ont préféré, sur d'autres titres, le nommer Bonnet, ce nom a prévalu. Quant au nom de baptême nous lisons Guillaume dans tous les documents anciens qui nous parlent de lui. Il est donc mal nommé Jean-Bertrand Bonnet par Le Corvaisier de Courteilles, et Guillaume Bertrand par Jean Bondonnet (3) qui a souvent mieux corrigé les nombreuses erreurs de Le Corvaisier.

Guillaume Bonnet est né dans le diocèse du Mans, comme il le déclare lui-même dans son testament (4) ; et, dans un codicille joint à ce testament, il se dit, avec plus de précision, originaire du doyenné de Passais (5). Les années de sa jeunesse se passèrent dans l'Anjou ; il y fit ses études, et devint ensuite trésorier de l'église d'Angers (6). Il occupait cette charge quand, vers la fin de l'année 1305 ou le commencement de l'année suivante, mourut Pierre de Beneis, évêque de Bayeux. Cette mort ne fut-elle pas suivie de quelques troubles ? On voit les chanoines de Bayeux demander promptement au roi la permission d'élire un nouvel évêque (7) ;

(1) Baluze, *Vit. pap. aven.*, t. II, col. 88.
(2) *Gall. christ.*, t. XI, col. 371.
(3) Le Corvaisier, *Hist. des év. du Mans*, p. 552. — Bondonnet, *Les vies des év. du Mans*, p. 598.
(4) Félibien, *Hist. de Par.*, t. V, p. 616.
(5) *Ibid.*, p. 617.
(6) *Ibid.*, p. 616.
(7) *Gall. christ.*, loc. cit.

mais l'élection, probablement autorisée, n'a pas de résultat : l'évêché de Bayeux reste plusieurs mois vacant et Philippe le Bel y perçoit la régale. Enfin, le 27 août 1306, Clément V, nouveau pape, écrit au roi que, s'étant réservé le droit de pourvoir à la vacance, il a nommé Guillaume, autrefois trésorier d'Angers (1), et, quelque temps après, dans une lettre sans date, le roi répond (2) qu'un tel choix l'ayant rempli de satisfaction, il prie le pape d'envoyer au plus tôt à Guillaume ses provisions apostoliques.

Guillaume Bonnet ne fut pas mis en possession de l'évêché de Bayeux avant le 25 décembre 1306. Mais peut-être le pape et le roi auraient-ils pu faire durer plus longtemps la vacance sans nuire davantage à l'église de Bayeux, car c'est à peine s'ils permirent à notre Guillaume, pendant toute la durée de son épiscopat, de faire en son diocèse un séjour de quelques mois. Nous le voyons, en effet, dès l'année 1307, envoyé dans le Hainaut avec Robert, comte de Bologne; puis, en 1308, chargé par le pape d'interroger les Templiers, il vient faire à Paris cette laborieuse enquête, et c'est là qu'il doit avoir désormais son domicile ordinaire, dans une vaste maison qu'il possède rue de La Harpe, près la porte d'Enfer. En 1309, il cède au roi le fief de Thorigny (3), et reçoit en

(1) Baluze, ouv. cit., col. 60.
(2) *Ibid.*, col. 88.
(3) *Olim*, t. III, p. 391.

échange un revenu fixe sur la prévôté de Bayeux. En 1310, comme mandataire du saint-siége, il autorise un semblable échange entre le roi Philippe et les moines du Bec (1). L'année suivante, le 14 février, il est envoyé vers le roi des Romains pour traiter de la paix. La même année, il se rend auprès de Clément V, chargé de présenter tout ce que le roi propose contre le mémoire de Boniface VIII. Il meurt enfin à Angers au mois d'avril 1312. L'église de Bayeux célébrait son anniversaire le 3 avril, l'église du Mans le 12 du même mois.

Quoique Guillaume Bonnet ait été employé dans beaucoup d'affaires, il ne leur doit pas sa renommée. Il est célèbre comme fondateur d'un collége à Paris, le Collége de Bayeux.

L'acte de fondation, qui se compose d'un testament et d'un codicille, est du samedi qui suivit le second dimanche de carême, en l'année 1309. Considérant, dit le testateur, que les clercs instruits sont l'ornement de l'Église et les soutiens de la foi, considérant qu'ils donnent aux autres l'exemple de bien vivre et qu'ils sont en même temps, hors de l'Église, les meilleurs citoyens de la république, il fonde à Paris, dans sa maison de la rue de La Harpe, un collége pour douze écoliers pauvres, six du Maine, six de l'Anjou, et il exprime le désir que, dans la suite, ce nombre soit

(1) *Gall. christ.*, t. XI, col. 371.

accru par l'accroissement des revenus. Le testament et le codicille de Guillaume Bonnet ont été imprimés par Félibien (1). Notre confrère, M. Jourdain, nous en fait connaître deux copies manuscrites, l'une aux Archives de l'Empire, l'autre aux Archives du ministère de l'Instruction publique (2).

Aussitôt après la mort de Guillaume Bonnet, qui s'était réservé, durant sa vie, la jouissance des biens et des revenus affectés à sa fondation, on s'occupa de transformer son hôtel en collége. L'édifice étant achevé, un des exécuteurs testamentaires, nommé Robert Benoît, rédigea les statuts de la maison. Nous avons ces statuts, au nombre de cinquante-quatre, qui portent la date du 30 novembre 1315. Ils ont été publiés, ainsi que les actes précédents, par Félibien (3), et comme ils intéressent au plus haut point l'histoire de l'enseignement et même celle des lettres, nous en reproduirons ici quelques-uns.

Le collége institué par Guillaume Bonnet ne recevra que des écoliers pauvres. N'y peut être admis quiconque a plus de vingt livres tournois de revenu, soit en patrimoine, soit à titre bénéficiaire ; en doit être exclu quiconque, après son admission, voit son revenu s'élever à la somme de quarante livres.

Le fondateur avait dit que ses pensionnaires seraient

(1) Félibien, *Hist. de Paris*, t. VI, p. 616, 617.
(2) Ch. Jourdain, *Ind. chronol.*, p. 81.
(3) Félibien, ouv. cité, p. 623, 629.

au nombre de douze, et à leur entretien il avait affecté des terres arables, un petit bois et des vignes qu'il possédait à Gentilly, un cens exigible chaque année d'une maison située près du Temple à Paris, enfin, outre quelques rentes de moindre importance, soixante-cinq livres et huit deniers parisis qui lui étaient dus par le roi. Ces revenus mieux estimés, l'exécuteur testamentaire, Robert Benoît, décide que les boursiers seront au nombre de seize. Il ajoute que tout autre particulier pourra fonder, au prix de neuf livres parisis, une bourse nouvelle dans le collége, et réserve en ce cas au donateur le droit de présenter lui-même quelques pauvres écoliers, originaires du Maine ou de l'Anjou. Cette addition est empruntée aux statuts récents de deux autres collèges, celui de Coutances et celui du cardinal Le Moine.

Les autres candidats seront examinés par l'évêque du Mans et le trésorier d'Angers. Ils prouveront d'abord qu'ils n'ont plus à recevoir aucune leçon des maîtres de grammaire. Comme tous les autres colléges fondés vers le même temps, celui-ci n'est ouvert que pour des écoliers ayant atteint l'âge de la déterminance. Ainsi les pensionnaires de Guillaume Bonnet étudieront seulement les arts, le droit canonique, la médecine et la théologie. Et voici dans quel ordre ils pourront successivement aborder ces hautes études.

D'abord ils étudieront les arts, c'est-à-dire la rhé-

torique, la logique, la philosophie. Tout écolier nouveau se fait inscrire parmi les artistes, ou artiens, et, avant cinq ans révolus, il doit avoir obtenu le grade de licencié ès arts ; s'il ne l'obtient pas dans ce délai, qu'il quitte le collége, car il est indigne de jouir plus longtemps de sa bourse. Quant au licencié, son droit est d'aspirer à devenir théologien, canoniste ou médecin. Cependant c'est un droit qu'il n'exercera pas tout à fait librement. La profession de médecin et celle de canoniste étant beaucoup plus lucratives que celle de théologien, il est à craindre que les jeunes licenciés ne négligent entièrement la théologie. Il est donc statué que chacun des deux diocèses ne pourra pas fournir plus de deux médecins et de deux canonistes. Que l'on n'accuse pas toutefois l'auteur de nos statuts de se montrer ici trop peu favorable, soit aux études médicales, soit aux études canoniques. Dans aucune autre maison ces études ne paraissent avoir été si favorisées. M. Thurot nous apprend, en effet, que les Facultés de médecine et de décret comptaient seulement alors, dans tous les colléges de Paris, la première six bourses et la seconde treize (1).

Pour être admis à postuler le grade de licencié en médecine, il fallait au moins, suivant les décrets de la Faculté, quatre ans et demi d'études (2). Au collége de Guillaume Bonnet les étudiants en médecine avaient,

(1) Thurot, *De l'Organ. de l'enseign.*, p. 190.
(2) *Ibid.*

pour obtenir la licence, un délai de neuf ans. C'était un long terme.

Nos statuts sont encore plus bienveillants pour les décrétistes. Quiconque, disent-ils, n'a pas étudié le droit civil ne sera jamais habile en droit canonique. En conséquence, aucun boursier n'aura la permission d'aller entendre au clos Bruneau les docteurs en décret, s'il n'a pas d'abord entendu, trois ans au moins, cinq ans au plus, les docteurs en droit civil. Mais il n'y a plus une seule chaire de droit civil dans l'Université de Paris. Les aspirants aux grades que décerne la Faculté de décret devront donc se transporter en une autre ville, étrangère ou française, durant ces trois ans, durant ces cinq ans ; mais pendant ce temps leur bourse leur sera réservée. M. Thurot fait remarquer que les théologiens méprisaient alors les juristes, comme pratiquant moins un art qu'un métier (1). On voit que Robert Benoît, qui était chanoine de Bayeux, n'avait pas contre le droit civil les préjugés des gens de sa robe. Quant à la durée des études canoniques, elle sera, si l'on veut, de neuf ans. Ainsi l'on pouvait, au collége de Guillaume Bonnet, jouir de sa bourse jusqu'à trente-quatre ans, lorsqu'on s'était fait inscrire parmi les futurs interprètes du droit canonique.

Enfin, l'article des statuts qui concerne les étudiants en théologie, règle qu'ils devront être admis à donner

(1) Thurot, ouv. cité, p. 166.

des explications publiques sur les Sentences avant que soit expirée la dixième année de leurs études.

Le collége fondé par Guillaume Bonnet s'appela du nom de son évêché, Collége de Bayeux. Au nombre des jeunes clercs du Maine et de l'Anjou qui l'habitèrent les premiers, en l'année 1315, nous pouvons désigner Robert de Mayenne, principal ; Jean Pule, procureur, et Guillaume *de Fabrica,* Guillaume Cosme, Matthieu *de Jumoria*, Georges de La Porte, Jean Guyon, Raoul Bonnet, écoliers. Ce collége subsista jusqu'à l'année 1763, et fut alors annexé au Collége Louis-le-Grand. On vient d'en faire disparaître les derniers vestiges (1).

BONNEVAL (RENÉ de).

René de BONNEVAL, né dans la ville du Mans vers l'année 1700, mort en janvier 1760, est compté par l'auteur des *Trois siècles littéraires* au nombre de ces écrivains infatigables et malheureux qui courent toujours après le succès et qu'on ne voit jamais l'atteindre. Nous ne trouvons pas ce jugement trop sévère : il

(1) Lebeuf, *Hist. de Paris,* édit. Cocheris, t. I, p. 447.

nous suffira donc de dresser une liste exacte des nombreux opuscules de René de Bonneval, sans insister sur aucun d'eux. Ces opuscules furent publiés dans l'ordre suivant :

Momus au cercle des Dieux, dans lequel il leur fait récit de ce qui se passe dans la république des lettres, dans la galanterie et dans la politique; Paris, Sevestre, 1717, in-12. La république des lettres est de nouveau divisée par la querelle des Anciens et des Modernes ; les relations mondaines ne sont plus que des relations galantes, et les simples bourgeoises ont elles-mêmes pris les mœurs des femmes de qualité ; quant aux affaires politiques, elles sont conduites avec autant d'énergie que de prudence par les plus parfaits des ministres et les plus adorés des princes. Voilà le résumé du récit de Momus. De simples mortels auraient pu raconter les mêmes choses avec plus d'esprit. — *Réponse à l'auteur* des Paradoxes littéraires (l'abbé Desfontaines), *au sujet de la tragédie d'Inès de Castro* (*de La Motte*) ; Paris, Prault, 1723, in-8°. Cette *Réponse* a été réimprimée dans le tome second des *Amusements du cœur et de l'esprit*, de Bruys ; Paris, 1736, in-12. Elle ne méritait pas cet honneur. Malgré l'intervention officieuse de Bonneval, les critiques de l'abbé Desfontaines ont prévalu. — *Réflexions critiques sur un poëme intitulé* La Ligue, *imprimé à Genève et attribué à M. de Voltaire ;* 1724, in-8°, sans autre indication. Cette critique anonyme de la *Hen-*

riade est citée sous le nom de Bonneval par le plus grand nombre des bibliographes ; l'opinion de M. Barbier et la nôtre est qu'il faut retrancher ce méchant libelle du catalogue de ses œuvres. René de Bonneval n'a jamais été qu'un écrivain médiocre ; mais les *Réflexions critiques* sont bien au-dessous de la médiocrité. — *Critique des lettres philosophiques de Voltaire ;* 1734, in-12. Cet ouvrage, attribué par l'éditeur à René de Bonneval, serait, suivant M. Barbier, de l'abbé Molinier, oratorien. Bonneval n'a dû rien publier contre Voltaire avant l'année 1737. En effet, le 27 février de cette année, il écrivait à Voltaire une humble lettre, le priant de lui prêter dix pistoles et ne s'excusant pas de l'avoir autrefois offensé (1). Ajoutons que Voltaire, qui ne pratiquait pas à son ordinaire l'oubli des injures, lui prêtait sur cette lettre une somme plus forte que la somme demandée. — *Epître à M. Gresset ;* 1737, in-12. — *Mémoires de Mad. de Rapilly ;* Paris, 1737, in-12. — *Ode sur la dernière paix*, publiée dans les journaux de 1739. — *Réflexions sur l'Anonyme* (Voltaire) *et sur ses conseils à M. Racine au sujet du poëme de la* Religion ; Paris, 1742, in-8°. Après avoir lu ces *Réflexions*, Voltaire écrivit au bas de la lettre de 1737 qu'il avait conservée : « Ce Bonneval est un fripon, qui m'a volé autre-« fois dix louis, qui a été chassé de chez Marmontel,

(1) Cette lettre est dans le tome LXX, p. 200, des *Œuvres de Voltaire*, édit. de Kehl.

« et qui a fait un libelle contre moi. » — *Vers à S. E. Saïd-Pacha*, plusieurs fois imprimés, quoiqu'ils aient peu de mérite. On ne sait où ils furent d'abord accueillis ; mais on les trouve à la suite d'une *Lettre au sujet du portrait de S. E. Saïd-Pacha*, imprimée chez Prault, en 1742, in-12. — *Les Éléments de l'Education;* Paris, Prault, 1743, in-8°. C'est tout simplement un manuel de civilité. L'auteur enseigne comment un jeune homme doit se comporter dans les visites, à table, au théâtre, dans les promenades, et il lui recommande particulièrement de fuir les gens de trop libre esprit qui dissertent avec une condamnable indépendance sur les mystères de la religion, la forme du gouvernement et les actes de l'administration publique. On sait comment la jeunesse du dix-huitième siècle a profité de ces conseils. — *Progrès de l'Education, suite des Éléments;* Paris, Prault, 1743, in-8° ; avec une dédicace à Turpin de Crissé, évêque de Nantes, signée par René de Bonneval. C'est une critique de la philosophie et des philosophes, plus considérable et un peu moins banale que la première, mais qui ne vaut guère mieux. — *Epître à Mme De... sur les superstitions;* 1746, in-8°, sans autre indication. Cette épître est en vers, et les vers de Bonneval sont faciles ; c'est leur seul mérite. — *Réflexions sur le premier âge de l'homme, servant de supplément aux Éléments et progrès de l'éducation;* Paris, Prault, 1751, in-8°. Un avertissement qui précède cet opuscule nous dit qu'une

nouvelle édition des *Éléments et progrès* vit le jour en l'année 1751 ; mais nous croyons devoir tenir cette indication pour suspecte, et considérer les *Réflexions* comme un supplément joint à l'ancienne édition des *Eléments*, pour la rajeunir et la représenter au public. L'auteur demande dans ces *Réflexions* qu'on ne soumette pas le premier âge à une trop rude contrainte, et qu'on n'impose pas les mêmes règles, les mêmes études, à des tempéraments, à des aptitudes qui diffèrent. C'est une protestation contre le régime universitaire, qui, de nos jours, a été trop fréquemment renouvelée. — *Lettre d'un hermite à J.-J. Rousseau de Genève ;* Paris, 1753, in-8°. Courte et pauvre censure du discours couronné par l'académie de Dijon. — *Apologie de la musique et des musiciens français, contre les assertions peu mélodieuses, peu mesurées et mal fondées du sieur J.-J. Rousseau, ci-devant citoyen de Genève ;* Paris, 1754, in-8°. C'est un opuscule anonyme, inscrit par M. Barbier parmi les œuvres de René de Bonneval. Il a peu d'intérêt. Rousseau, qui n'aimait pas la musique de l'ancienne école, avait placé le grand Lulli bien au-dessous de quelques modernes. C'est contre cette opinion que proteste l'auteur de l'*Apologie*. — *Vers sur le cardinal de Fleury,* imprimés dans la *Bienfaisance française* de Dagues de Clairfontaine (année 1756). — *Vers à l'occasion du mariage de Mlle de Richelieu avec le comte d'Egmont,* dans le *Journal historique* de Verdun, mai 1759.

Ansart a reproduit ces vers dans sa *Bibliothèque littéraire*. — Enfin, la bibliothèque de la ville du Mans possède une *Analyse* satirique de l'*Esprit des lois*, par René de Bonneval : c'est une pièce de quarante et un vers.

La *France littéraire* de 1769 lui attribue en outre : *La Tontine de l'Amour, La Tontine, Plaintes à l'Académie française, Dissertation entre le P. Buffier et le sieur de Bonneval, Recueil de chansons mises en musique par M. Bertin.* M. Quérard n'a pu donner d'autres renseignements sur ces opuscules, que nous n'avons pas non plus rencontrés.

On doit encore à René de Bonneval une édition des *Œuvres de Campistron ;* Paris, 1750, 3 vol. in-12.

BONNEVAL (MICHEL de).

Louis-Charles-Michel de BONNEVAL, né au Mans, suivant M. Desportes, et, comme il est vraisemblable, frère du précédent, était intendant et contrôleur général de l'argenterie ainsi que des menus plaisirs du roi. Il réglait, à ce titre, la dépense des habits et des meubles, ordonnait les bals, les fêtes, les mascarades,

les carrousels, etc., etc. Ajoutons qu'il composait le plus grand nombre des opéras qu'on jouait devant la cour, sur le théâtre de Versailles. Nous ne pouvons désigner que : *Les Caractères de l'Amour*, ballet Paris, Ballard, 1736, in-4° (1) ; *Les Romans*, ballet héroïque ; Paris, Ballard, 1736, in-4° ; *Les Amours du printemps*, ballet héroïque ; Paris, Ballard, 1737 et 1739, in-4° ; *Jupiter vainqueur des Titans*, tragédie (opéra) ; Paris, Ballard, 1745, in-4° ; *Lisidor et Ismène,* ballet (c'est la quatrième entrée du ballet des *Romans*) ; Paris, Delormel, 1766, in-4°. Cette liste ne doit pas être complète ; mais Michel de Bonneval n'a mis son nom à aucun de ses poëmes. On lui doit encore : *Le langage de la nature*, épître ; Paris, 1760, in-4° (2). Nous avons été assez curieux pour rechercher et pour lire, parmi ces ouvrages, les *Romans* et *Jupiter*.

Michel de Bonneval mourut en 1766, suivant Desessarts (3). Il était alors trésorier de la reine. Louis Bachaumont attribue sa mort à des chagrins domestiques (4).

(1) Attribué par quelques bibliographes à Mlle Barbier, Tanevot et autres. (Quérard.)

(2) Attribué aussi à Monsemy. (Quérard.)

(3) *Les Siècles littéraires*, t. I, p. 311.

(4) *Mémoires secrets*, t. III, p. 67.

BORDIER.

L'abbé Bordier, ancien curé de Champagné, chanoine de l'église du Mans, est auteur de l'ouvrage suivant : *Matinées de l'ex-curé de Champagné, ou Instructions à un jeune clerc tonsuré*; Genève, 1778, in-12. C'est un opuscule de deux feuilles d'impression qui nous est signalé par M. Desportes (1), mais que nous avons vainement recherché. M. Quérard ne le mentionne pas.

BOTTU (Louis).

Louis Bottu, avocat à Lassay, se fit connaître au rédacteur du *Journal historique de Verdun* par une lettre qui contenait des observations critiques sur l'écrit anonyme du P. Bougeant, intitulé : *Amusement philosophique sur le langage des bêtes;* Paris, 1739, in-12. Le P. Bougeant ayant sur ses entrefaites désa-

(1) *Bibliographie du Maine.*

voué son ouvrage, les observations de L. Bottu ne furent pas publiées.

Dans le numéro du *Journal de Verdun* du mois d'avril 1745, nous lisons une autre lettre adressée par l'avocat de Lassay au rédacteur de ce journal. Celle-ci concerne une dissertation de Gilbert sur l'étymologie du nom des Français et sur l'origine des Germains. Elle a peu d'intérêt.

Dix ans après, au mois de décembre 1755, L. Bottu fit une autre communication au *Journal de Verdun*. Un rédacteur de ce journal avait disserté, dans le numéro de juillet, sur une thèse curieuse qui avait été posée, mais non résolue, par Boucher d'Argis, dans ses *Règles pour former un avocat*. Cette thèse est celle-ci : une femme peut-elle exercer la profession d'avocat ? L'auteur de l'article de juillet avait prétendu démontrer qu'avant la promulgation du code Théodosien les femmes étaient admises à plaider pour elles-mêmes et pour autrui, et que, jusqu'au dixième siècle, malgré le code Théodosien, cet usage s'était partout maintenu. Il citait à l'appui de son opinion diverses preuves, entre autres celles-ci. Bartole suppose, dans un de ses petits traités, que la vierge Marie et Satan sont assignés devant le tribunal de Jésus-Christ. Satan comparait, tant en son nom personnel que comme fondé de pouvoirs de ses collègues infernaux, suivant acte passé devant notaire royal, l'an 1454, indict. 5, en présence de Raphin, de Mahomet et de Cerbère, té-

moins à ce dûment appelés. Le fond de la cause est une demande en réintégrande contre le genre humain. Marie va parler, quand Satan se lève, salue la cour, prend des conclusions tendant à ce que ladite Marie ne soit pas admise à défendre sa cause, et, dans le développement de ces conclusions, allègue l'autorité du code Théodosien. A cela Marie répond doctement, en citant une foule de textes non moins décisifs et péremptoires, suivant lesquels une femme peut être entendue dans les causes où elle est partie. Les débats clos, Jésus-Christ se prononce et déclare Marie recevable en ses prétentions. Pour conclure, Bartole approuve cette mémorable sentence.

Louis Bottu traita de nouveau la question, sur laquelle l'auteur de l'article de juillet ne lui semblait pas s'être exprimé en des termes satisfaisants. Jamais, suivant Bottu, les femmes n'ont été légalement admises à remplir la fonction d'avocat. Il est vrai que, par exception à la règle, certaines femmes ont été vues autrefois plaidant diverses causes ; mais le code Théodosien réprima cet abus. S'il reparut au moyen âge, c'est qu'alors la possession d'un fief conférant le droit de haute ou de moyenne justice, les femmes nobles exerçaient ce droit sur les terres de leur dépendance, siégeaient, prononçaient des arrêts, et, à plus forte raison, défendaient leurs propres causes, lorsqu'elles étaient assignées pour quelque contention féodale devant un tribunal supérieur. Mais cet usage

ayant été aboli par un concile assemblé dans la ville de Nantes, au dixième siècle, on ne voit pas que, depuis cette époque, quelle que soit l'opinion de Bartole, les fonctions d'avocat aient été remplies par des femmes. Cependant Bartole avait raison. Comme l'auteur auquel il répond, Bottu confond deux choses bien différentes : les femmes plaidant pour elles-mêmes et les femmes plaidant pour autrui. Elles n'étaient pas autorisées à plaider pour autrui, même lorsqu'elles rendaient elles-mêmes la justice. Deux vers cités par d'anciens jurisconsultes vont nous désigner les personnes à qui la coutume défendait, en plein moyen âge, de plaider pour autrui :

> Luminibus carens, mulier, muliebria passus,
> Adjectus pœnæ servus, puer, actor arenæ (1).

Mais le code Théodosien n'a jamais, au rapport de M. Philippe Dupin, interdit aux femmes de plaider dans leur propre cause, et, conformément au droit ancien, elles peuvent encore dans ce cas plaider (2).

Dans le numéro du *Journal de Verdun* de décembre 1757, Dreux du Radier avait énoncé quelques conjectures sur l'étymologie du mot *Pictones* (Poitevins), qu'il avait fait dériver de *picta*, pic, outil ou fer pointu

(1) Nepos de Monte-Albano, *De Exceptionibus*, dans le *Tractatus Tractatuum* de Ziletti, t. III, part. 2, fol. 112, art. 10, num. 13.

(2) *Encyclopédie du droit*, au mot *Avocats*.

et convexe, servant à la guerre et à la culture. Dans un article inséré au numéro d'avril 1758, Bottu se déclara peu satisfait des explications fournies par Dreux du Radier à l'appui de ses conjectures et s'efforça d'établir que les Poitevins ayant la même origine que les Bretons insulaires, *Picti* et *Pictones*, *Brithi* et *Britones* étaient différentes formes du même nom. L'avocat de Lassay fit preuve dans cette notice et d'érudition et d'esprit; mais il eût été mieux avisé s'il se fût abstenu de proposer aucune étymologie tant sur le mot *Pictones* que sur d'autres.

Ansart a reproduit dans sa *Bibliothèque littéraire* la meilleure part des derniers articles publiés par Bottu dans le *Journal de Verdun*.

BOUCHER (JEAN).

Il faut bien distiguer le Jésuite Jean Boucher, célèbre ligueur, né à Paris, de Jean BOUCHER, Cordelier observantin, auteur d'opuscules mystiques très-divertissants. Quelle fut la patrie du Cordelier? On s'accordait à dire qu'il était du Maine, avant que, dans un article de son *Dictionnaire bibliographique*, M. Peignot lui donnât pour ville natale la ville de Besançon;

ce qu'ont répété MM. Jourdain et L. Techener (1). Mais il y a plus d'une erreur dans la notice de M. Peignot. En n'attribuant au Cordelier Jean Boucher qu'un seul de ses nombreux ouvrages, M. Peignot nous autorise à penser qu'il n'a pas obtenu des renseignements complets sur cet écrivain. Et sur quel témoignage le fait-il naître à Besançon? il ne le dit pas. Voici nos preuves en faveur du Mans, ou du Maine. Le frère Bernardin, général des Cordeliers, accordant à Jean Boucher la permission de publier ses *Triomphes de la religion chrétienne*, le désigne ainsi : *fratri Joanni Boucher, nostræ provinciæ Turoniæ alumno ;* et les docteurs, auxquels avait été soumis l'examen du même livre, l'approuvent sous le nom du R. P. Boucher, « observantin de la province de la Touraine. » Or l'auteur des *Triomphes de la religion chrétienne* est-il bien le Cordelier Jean Boucher dont M. Peignot n'a connu qu'un seul ouvrage, le *Bouquet sacré ?* Luc Wadding mérite ici toute confiance. Il était du même ordre que J. Boucher, il vivait dans le même temps, il avait fait les recherches les plus scrupuleuses avant de mettre au jour ses *Annales* et sa *Bibliothèque :* or il attribue sans hésitation le *Bouquet sacré*, les *Triomphes de la Religion* et divers autres traités dont M. Peignot paraît avoir ignoré les titres, à notre Jean

(1) *Biographie universelle* (Michaud). — *Répertoire univ. de bibliographie*, t. I, p. 38.



Boucher, le Cordelier de la province de Touraine. Ajoutons que Luc Wadding ne nous fait pas seulement connaître la province ecclésiastique qui le vit naître ; il désigne encore le diocèse, le diocèse du Mans : *Joannes* Boucher, *Gallus Cenomanus*. Aussi bien le chanoine Ansart place J. Boucher dans sa *Bibliothèque littéraire du Maine*, et nous apprend qu'il fit profession de la règle de saint François au couvent du Mans, en l'année 1578. Ce ne sont pas là de simples conjonctures : ce sont des indications précises, qu'il faut tenir pour exactes.

Voici ce que nous savons encore de la vie de J. Boucher. Il fit plusieurs voyages, l'un en Italie, l'autre en Palestine (1610), et comme il avait obtenu, dès ses débuts oratoires, le renom d'un habile prédicateur, il fut prié de se faire entendre, à Venise, devant l'ambassadeur de France, M. de Champigny, et, sur le Calvaire, devant le R. P. Gaudence Saydant, supérieur des Franciscains de Jérusalem. Il revint ensuite au Mans, et fut élu gardien de la maison conventuelle où il avait pris l'habit. Il remplissait cette charge en 1618, quand il eut quelques différends avec les officiers de la maison de ville. Cette querelle eut nous ne savons quel objet : toujours est-il que J. Boucher publia, dans l'intérêt de sa cause, plusieurs libelles ou factums, et notamment une *Lettre* anonyme, qui fut contredite dans une *Réponse faite en forme de correction fraternelle*, mentionnée par Ansart. En 1619,

J. Boucher fit plusieurs sermons dans l'église des Cordeliers de Paris ; en 1622, il prêcha le carême à Saint-Etienne-du-Mont, et la Dominicale de la même année à Saint-Eustache. Il était en 1628 prédicateur ordinaire de la reine. Enfin, suivant Ansart, il mourut au Mans en 1631.

Parlons maintenant des ouvrages de Jean Boucher. Pour connaître sa manière, qui est incontestablement fort étrange, il faut lire ses *Œuvres spirituelles*, qu'il a rassemblées en un petit volume in-8°, et publiées à Paris, chez Moreau, en l'année 1621. Ce n'est pas le premier de ses ouvrages selon l'ordre chronologique, mais c'est, il nous semble, le plus remarquable, le plus soigné, le plus orné ; l'auteur a dû se complaire à l'écrire et s'applaudir l'ayant écrit. Pour notre part, après avoir rapidement parcouru es premières pages du volume, nous avons éprouvé le désir de les relire lentement. Elles ne pouvaient nous émouvoir ; elles ont pu facilement nous égayer. Il ne s'agit pas ici, hâtons-nous de le dire, du mysticisme qui passionne. Assurément il y a des mystiques entraînants, et, si bien muni que l'on soit contre leurs séductions, on se défend mal de les écouter avec intérêt et de suivre tous les élans, tous les écarts de leur imagination intempérante ! D'où vient cela ? Nous pourrions le dire. Mais ce n'est pas à l'occasion du P. Boucher qu'il convient de rechercher quel est l'attrait naturel du mysticisme : une aussi grave question serait ici traitée sans

à-propos. Le P. Boucher n'appartient pas, en effet, à la grande école des Bonaventure, des Tauler, des Gerson ; ses *Œuvres spirituelles* rappellent moins souvent l'*Imitation de Jésus-Christ* que le célèbre *Voyage* de Cyrano de Bergerac ; son style est moins celui de saint François de Sales que celui de Scarron dans ses épîtres et ses œuvres mêlées. Comme ce jugement peut sembler sévère, nous éprouvons le besoin de le motiver.

Les *Œuvres spirituelles* du P. Boucher se composent de neuf *Traitez*, « très-utiles, dit l'auteur, pour l'en-« tretien des âmes en l'amour de Dieu. » Le premier des traités est l'*Orphée chrétien.* Cet Orphée se présente devant l'assemblée des fidèles avec une lyre, et cette lyre a dix cordes qu'il fait vibrer tour à tour. Les sons de la première expriment la bassesse de l'homme ; ceux de la deuxième, les horreurs du péché ; ceux de la troisième, les tristes sanglots de la mort ; ceux de la quatrième et des cordes qui suivent expriment les horreurs du jugement, le bienfait de la création, les joies de la rédemption, de la vocation, de la justification. Ces cantates ne sont pas d'un style toujours noble ; on peut d'ailleurs y signaler plus d'un contre-sens lyrique : cependant il faut aussi reconnaître que, sous les doigts de l'Orphée chrétien, la lyre aux dix cordes rend quelquefois des sons heureux. Le deuxième traité que contiennent les *Œuvres spirituelles* a pour titre : *Les six Ailes mystiques de Séraphin Porte-Feu :* ces

ailes sont la pauvreté, la chasteté, l'obédience, le respect et la crainte, l'oraison et la contemplation. Il est difficile de concevoir rien de plus singulier que le fond et la forme de ce traité : ou, pour mieux dire, après l'avoir lu, on se demande quel en est le sens ; c'est le récit d'un rêve, d'une extase, et l'auteur fait ce récit dans un idiome auquel ne peut rien entendre un homme doué de raison. Viennent ensuite le *Triomphe de l'Amour et de la Mort sur la Vie* et le *Triomphe de la Vie sur la Mort*. Le premier de ces triomphes est une narration fantastique de la mort de Jésus, s'offrant en victime sur le Calvaire pour expier les péchés des hommes ; le second est la résurrection de Jésus soulevant la pierre de sa tombe, et venant interrompre les chants d'allégresse dans lesquels la Mort célébrait sa victoire. Ces deux traités sont de véritables poëmes. Après avoir fait une large part au mauvais goût de l'auteur, il faut ici reconnaître que son audace n'est pas toujours malheureuse : le seul mérite de ces compositions étranges est l'invention, et le P. Boucher est quelquefois, sous le rapport de l'invention, assez bien inspiré. Il est peut-être opportun de faire remarquer, à l'occasion de ces deux poëmes en prose, que la création d'une mythologie chrétienne n'est pas nouvelle. Nous retrouvons, en effet, dans les compositions mystiques du P. Boucher et de quelques autres théologiens de son école, la plupart des personnages fabuleux que M. Edgar Quinet a mis en scène dans son *Ahasverus*,

et, sans aucun doute, le P. Boucher connaissait quelques-uns de ces drames du seizième siècle, dans lesquels les Séraphins, les Gloires célestes, les Vertus et les Vices remplissent toujours les rôles principaux. Nous n'avons pas le dessein d'analyser tous les traités qui composent les *Œuvres spirituelles* du P. Boucher : il nous importait seulement d'en définir le genre. Voici les titres des traités auxquels nous négligeons de nous arrêter : *Les pleurs sacrés de l'âme repentante*, *Les soupirs languissants d'un esprit affligé*, *Les saintes flammes de l'Epoux*, *Les saintes flammes de l'Epouse*, *Le Mariage sacré de l'Epoux et de l'Epouse*, et enfin *Le divin portrait du Phénix éternel*. Ces titres ne sont pas plus précieux, plus bizarres, que ne le sont les traités eux-mêmes. Il nous faut maintenant faire connaître le style du P. Boucher. Le fragment que nous allons emprunter à l'*Orphée chrétien* nous épargnera tout commentaire. — Que l'on soit attentif. Le poëte touche la huitième corde de sa lyre, celle qui exprime les joies de la vocation, et voici ce qu'elle fait entendre :

Vous m'appellâtes de vrai, ô Bonté Éternelle! Non pas pourtant que vous eussiez affaire de moi, mais parce que vous saviez bien que j'aurais besoin de vous.

Vous m'appellâtes comme un bon père son enfant, pour lui départir mille baisers et embrassements paternels.

Vous m'appellâtes comme un prudent seigneur son vassal et serviteur, pour lui faire entendre sa volonté.

Vous m'appellâtes premièrement par vos serviteurs, hérauts du ciel. Mais je ne fis pas semblant de les entendre; de quoi vous fûtes fort offensé : néanmoins vous ne laissâtes pas de m'envoyer, par d'autres messagers destinés à cette fin, plusieurs belles lettres, dont les unes étaient écrites de votre propre doigt, comme était la loi, et les autres en style et de la plume de votre Saint-Esprit, par la main de vos secrétaires d'état, comme étaient mille beaux et religieux écrits des saints docteurs.

Mais, hélas ! je ne fus pas moins aveuglé à leurs écrits que sourd à leurs discours, car je ne pris pas la peine seulement d'ouvrir les lettres pour les lire ; tellement que j'avais des yeux et ne voyais goutte, je portais des oreilles et n'entendais point.

Que fîtes-vous à cette heure-là, cher Seigneur, voyant que vous n'aviez su avoir raison de moi par les harangues de vos légats et par les lettres portées par vos courriers? Vous prîtes la peine de me venir appeler vous-même (ô quelle charité !) ; mais de malheur trouvant la porte fermée (las ! aussi était-il nuit : nuit de péché et d'ignorance), vous commençâtes à heurter brusquement et à crier hautement, pour montrer que vous étiez pressé du désir d'entrer dans mon cœur. Lors mon âme demi endormie, demi éveillée, mais tout entièrement troublée, haussa un peu la tête, mit l'oreille aux écoutes, et comme tout éperdue et tremblante, n'osant seulement respirer de peur de faire du bruit, en peine de savoir qui l'était ainsi venue importuner de nuit.

Mais incontinent elle vous reconnut à la parole, car il me souvient que vous l'appellâtes ainsi :

« Ouvre-moi, ma sœur, mon épouse et ma bien-aimée, car la terre est pleine de rosée, et mes cheveux couverts du serein de la nuit. » O Dieu ! quels agréables discours,

quels doux artifices d'amour pour la dompter, si elle n'eût point été indomptable.

Premièrement vous l'appellâtes votre sœur, comme si vous eussiez voulu dire : « Ne t'excuse point de m'ouvrir à cette heure de nuit, car tu es ma sœur et je suis ton frère. Quelle liberté n'est pas donnée au frère et à la sœur ?.... Mais y a-t-il point quelque contention et débat entre toi et moi, qui t'empêche de m'octroyer cette faveur? Cela arrive souvent entre le frère et la sœur. Eh bien donc, si tu ne veux ouvrir, comme ma sœur, ouvre-moi en qualité d'épouse, car tu es ma femme. Il y a plus de cinq mille ans que je te fais l'amour, que je brûle d'affection de t'avoir pour mon épouse légitime. Tu sais bien (si tu n'es trop ingrate et légère) les beaux présents que je t'ai faits par nom de mariage : tu les as reçus. Que si tu les as perdus, tu ne laisses pas pourtant d'être toujours engagée ; tu ne t'en saurais dédire, car le caractère ineffable que tu portes en fera foi à tout jamais.

« Ouvre-moi donc, chère épouse. Qui est-ce qui te retient ainsi paresseuse? Est-ce la crainte du blâme? cela ne peut, car n'est-il pas permis à un mari d'entrer au logis de sa fidèle compagne à toute heure? Mais serait-ce point quelque divorce entre toi et moi, qui me contraigne maintenant me séparer de toi et faire deux ménages? Cela arrive aucune fois entre deux époux. Sus donc, ouvre-moi maintenant, sinon en qualité de sœur ou d'épouse, au moins comme amante et aimée, car tu es ma bien-aimée, que j'aime si fort que toutes les oppositions de la mort et de l'enfer n'ont jamais pu rompre ce lien amoureux..... Mais si tu n'es infidèle et trompeuse, tu m'aimes bien aussi ; car je t'y ai trop étroitement obligée. Aussi me l'as-tu promis en présence de tes soupirs lan-

guissants, et au conspect de tes larmes ondoyantes, que tu versais si largement durant je ne sais quelle nuit d'ennui, en laquelle me cherchant tu ne rencontrais que des fantômes, et que tes bras, au lieu de m'étreindre, n'embrassaient que des ombres. »

Voilà, doux Sauveur, les beaux discours que vous teniez à cette paresseuse, criant à ses oreilles et frappant à sa porte. Mais voyant qu'elle ne se hâtait point de vous ouvrir, vous la pressâtes de si vives raisons, qu'elle fut contrainte enfin de se rendre. Car, redoublant vos requêtes, vous y ajoutâtes encore : « Ouvre-moi, je te prie, chère sœur, sainte épouse, douce amie, car ma tête est pleine de rosée et mes cheveux tout mouillés du serein de la nuit. » Comme si vous eussiez voulu dire : « Si l'amour ne peut vaincre ton cœur, au moins que la pitié touche ton âme... Eh! cruelle! ne vois-tu pas l'incommodité que je reçois? Eh! ingrate! ne vois-tu point l'extrémité où je suis? Sors, sors un peu du lit de ton péché et regarde seulement l'état où je suis réduit. Ah! si tu savais, si tu pouvais et voulais considérer un peu, je m'assure bien que tu m'ouvrirais ton cœur, fusses-tu cruelle comme un tigre, farouche comme un lion, dure comme un rocher et froide comme un marbre; je m'assure que tu m'aimerais de toute ton affection, tu aurais quelque ressentiment de moi plus que tu n'as, si ta vanité ne t'aveuglait point, si le monde ne t'offusquait point et si tu pouvais voir comme ma tête est mouillée et mes cheveux tout moites du serein. Mais, hélas! quelle rosée! ce n'est que du sang. Mais, mon Dieu, quel serein! ce ne sont que crachats. Et si, en cette triste nécessité, je n'ai rien pour me couvrir la tête qu'un triste faisceau d'épines que j'ai trouvé à l'aventure. Mais triste chapeau, qui, pour me garantir d'eau, me

noie tout de sang. Ouvre-moi donc, s'il te reste quelque humanité.... »

Voilà, cher Seigneur, comme vous nous appellez tous en votre lumière adorable.

Ce n'est pas là de la poésie : ce n'est pas même, à proprement parler, de la théologie mystique ; c'est plutôt de la théologie burlesque. Ce genre a été spécialement cultivé par les Franciscains : les sermonnaires sortis de leur école, dans les dernières années du seizième siècle, ont tous ou presque tous cette étrange allure ; mais il nous semble qu'aucun d'eux ne se laissa mener aussi loin que le P. Boucher par le démon de la fantaisie.

Ce fut, avons-nous dit, vers l'année 1610 qu'il entreprit d'aller visiter les lieux saints. Son voyage fut long et pénible : il ne revint en Europe qu'en 1612, après avoir séjourné six mois à Jérusalem, où il prêcha l'Avent et le Carême, et avoir parcouru la Phénicie, la Syrie, la Grèce, la Sicile et l'Italie. Il a raconté les diverses circonstances de ce pèlerinage dans un volume dont voici le titre : *Bouquet sacré, composé des Roses du Calvaire, des Lis de Bethléem, des Jacinthes d'Olivet et de plusieurs autres belles pensées de la Terre Sainte;* au Mans, François Olivier, 1614, in-8° (1). Le livre contient bien tout ce que le titre annonce. Il

(1) Autres éditions : Le Mans, 1616, in-8°; Paris, 1620, 1623, 1626, in-8°; Rouen, 1641, 1679, 1698 et 1738, in-12; Lyon, sans date.

n'y faut pas chercher de renseignements géographiques. « Le P. Boucher, dit Le Gouz, décrit hardiment « ce qu'il n'a vu que de loin. Ce qu'il dit de la ville du « Caire, des pyramides d'Egypte, du puits de Joseph « et d'Alexandrie, fait assez voir qu'il n'y a jamais « été. » Mais si l'on a du goût pour les descriptions allégoriques, pour les caprices d'un esprit déréglé, on trouvera dans ce livre de quoi se satisfaire. Quelle impression ne devait pas causer la vue de Jérusalem, du Calvaire, de Bethléem, du Jourdain, à un enthousiaste comme l'était notre Franciscain ! et comment aurait-il pu décrire sans emphase les choses qu'il avait vues dans ces lieux pleins de souvenirs ! Que l'on se représente l'*Orphée chrétien* accordant sa lyre devant chacune des stations de la montagne sainte et célébrant sur le mode le plus fantastique le sacrifice, les mérites et les douleurs de Jésus ; ou bien encore, assis sur quelques débris du temple de Salomon, et conversant avec Jérusalem sur son antique gloire et sur sa désolation présente !

Les éditions nombreuses qui ont été faites du *Bouquet sacré* nous attestent qu'il obtint un grand succès. Ce succès fut sans doute un encouragement pour le P. Boucher, car nous le voyons, dans les dernières années de sa vie, à l'âge où l'on ne recherche guère que le repos, livrer à l'impression une série de volumes dont quelques-uns nous paraissent avoir été l'œuvre de sa jeunesse. Nous mentionnerons d'abord : *Les*

magnificences divines chantées par la Vierge sur les montagnes de Judée et prêchées dans l'Eglise des PP. Cordeliers de Paris, l'an 1619, par le P. Boucher. Paris, Moreau, 1620, in-8° (1). Ce volume est plein de facéties : il ressemble beaucoup aux *Œuvres spirituelles* qui furent publiées l'année suivante. En cette année 1621, son éditeur habituel, Moreau, imprimait : l'*Olympe français, à monseigneur messire Nicolas de Verdun, conseiller du roi en ses conseils,* etc., *par le R. P. Boucher, mineur observantin ;* Paris, in-4°. Les titres que Boucher donne à ses livres sont toujours des énigmes, et nous n'aurions jamais deviné celle que contiennent ces mots *Olympe français*, si l'auteur n'avait pris soin de nous l'expliquer. Plutarque raconte que les beaux esprits d'Athènes, pleins d'enthousiasme pour les mérites de Périclès, se plurent à l'élever au-dessus de tous ses contemporains en l'appelant l'Olympe de la Grèce. C'est ainsi qu'il faut comprendre le premier mot de l'énigme. L'Olympe du P. Boucher n'est pas, en effet, une montagne, mais un homme qui, dans la France du dix-septième siècle, est supérieur à tous les autres par ses vertus, par son éloquence, par sa sagesse, autant que Périclès, au témoignage de Plutarque, l'était aux plus grands capitaines, aux plus habiles législateurs, aux plus illustres philosophes de son temps. Or cet homme, au-dessus de

(1) Autres éditions : Paris, 1626, in-8° ; Paris, 1629, in-8°. Voir Léon Techener, *Répert. univers. de bibliogr.*, t. I, p. 38.

tous éminent, cet *Olympe français*, où le chercher? où le trouver? quel est son nom dans la langue des simples mortels? Il siége quotidiennement dans les conseils du prince, et s'appelle Me Nicolas de Verdun. Tel est l'autre Périclès. Que contient donc le volume du P. Boucher? rien de plus que le panégyrique de ce Nicolas de Verdun. On lisait, on admirait ces bouffonneries en l'année 1621 : mais, hélas! la renommée du Plutarque français n'a pas été plus solide, plus durable que celle de son héros!

Nous avons encore du P. Boucher : *Sermons ou Trésors de la Piété chrétienne, cachés dans les Évangiles des dimanches de l'année;* Paris, Boullanger, 1623, in-8° (1). Ces sermons, au nombre de trente-sept, sont, pour la plupart, ceux que l'auteur avait récités, durant l'année 1622, aux paroissiens de Saint-Etienne-du-Mont et de Saint-Eustache. Voici le titre d'un autre ouvrage du P. Boucher que nous n'avons pu découvrir : *Pensées angéliques, ou Méditations pieuses sur la Salutation angélique;* Paris, in-12. Le plus grave de tous ses écrits est intitulé : *Les triomphes de la Religion chrétienne, contenant les résolutions de trois cent soixante et six questions,* etc., *proposées par Typhon, maître des impies et libertins de ce temps, et répondues par Dulithée*; Paris, Sonnius, 1628, in-fol. Ces trois cent soixante-six ques-

(1) Autre édition: Paris, 1629, in-8°.

tions, suivies de réponses en nombre égal, sont divisées en six livres, qui ont pour objet la foi, l'écriture sainte, la création, la rédemption, la providence et l'âme humaine. C'est à l'occasion de ce livre que Boisrobert adressa le sonnet suivant à Jean Boucher :

Incrédules esprits à la voix des prophètes,
Dont la langue infectée et le discours maudit
Au fils du Dieu vivant tout pouvoir interdit,
Sans qu'un foudre vengeur tombe dessus vos têtes;
Monstres d'impiété, si tant d'âmes parfaites
Qui du Verbe incarné la merveille ont prédit,
Si tant de saints esprits n'ont point eu le crédit
De vous tirer encor de l'erreur où vous êtes,
Jetez ici les yeux et lisez à genoux
Ce volume sacré, qui, triomphant de vous,
Surmonte la malice et brave l'ignorance!
Il faut qu'on le traduise en langages divers,
Et que, passant bien loin les bornes de la France,
Il fasse triompher la foi par l'univers!

BOUCHER-DESMANIÈRES (JACQUES-ANSELME).

Jacques-Anselme Boucher-Desmanières, né à Mamers, *clericus Mamertinus*, a fait un poëme latin en l'honneur de P. Rogier du Crevy, doyen de la collégiale de Nantes, nommé évêque du Mans en 1712.

Dans ce poëme, qui a pour titre *Carmen gratulatorium*, l'auteur célèbre l'arrivée du nouvel évêque au chef-lieu de son diocèse. Ce lieu commun est paraphrasé dans trois cents vers hexamètres, qui ne sont pas des mieux tournés.

BOUCLIER (JULIEN).

Julien BOUCLIER (1), né au Mans dans la première moitié du seizième siècle, embrassa l'institut des Jésuites. Nous apprenons de Philippe Alegambe qu'il enseigna d'abord les humanités à Billon, puis la philosophie à Tournon, et fut le premier principal du collége de Nevers (2). Il mourut à Chambéry, le 11 juillet 1586. Il a, dit-on, beaucoup écrit, en prose et en vers, mais le P. Alegambe n'a connu de lui qu'un traité contre Pierre Agar, ministre protestant à Grenoble : *Disputatio cum Petro Agar, ministro Delphinate*. Cet ouvrage est sans doute resté manuscrit. Du Verdier n'en parle pas.

(1) M. Desportes l'appelle, par erreur, Julien Boucher (*Bibliogr. du Maine*).

(2) *Script. Sociel. Jesu.*

BOUGARD.

Un certain Bougard, ou Bongard, notaire au Mans du temps de la Ligue, avait écrit un journal que l'on a longtemps conservé. Vers l'année 1710, François Hoyau, ancien procureur du roi, grand ami de Gaignières et de dom Briant, possédait ce journal et le faisait voir comme une précieuse relique. Il permit alors d'en faire des extraits pour l'abbé Louis de Dangeau, lecteur du roi, membre de l'Académie française, qui se formait un vaste recueil de pièces manuscrites concernant toutes les provinces de France. Nous avons aujourd'hui ces extraits (1) ; quant au manuscrit original, il paraît perdu.

Ces extraits commencent au 20 juillet 1588. La ville du Mans s'étant déclarée pour la sainte Ligue, le nouvel évêque, Claude d'Angennes de Rambouillet, n'a guère plus d'autorité sur ses clercs que n'en a sur les citadins son parent, Philippe d'Angennes, sieur de Fargis, gouverneur de la ville pour le roi. Les vrais maîtres de la ville sont les porte-enseignes des Ligueurs, les sieurs de La Motte-Serant et de Bois-Dauphin. Dans la nuit du 20 au 21 juillet, à la nouvelle de quel-

(1) Biblioth. Nationale, fonds franç. n° 22,608, fol. 123.

ques troubles, La Motte-Serant vient reprendre possession du Mans, à la tête de soixante ou quatre-vingts soldats, et Bois-Dauphin ne tarde pas à le joindre, avec cent vingt cavaliers et quelques fantassins. L'évêque ne put que leur faire bon accueil, étant incapable de leur résister.

Cependant l'année suivante, le 8 février, quelques notables du pays, Belin Saint-Antoine, Vignolles Bois-Bureau, Baslade, Girard Pousset, Barbault, Isaac Duval, Richer de Montéhard, assesseur particulier, Mariette Loyson, Bourgault, Gouin, Demazy, Guilleu et quelques autres attaquent le château du Mans et s'en emparent. Aussitôt Bois-Dauphin les assiége. Un combat s'engage et dure plusieurs jours. On combattait encore et l'issue de la lutte était encore incertaine, quand de Fargis, arrivant du dehors, vient aider ses amis ; mais ce préfet militaire du roi, n'ayant pour escorte que six ou sept cavaliers, ne peut soutenir le choc du Bois-Dauphin ; ses cavaliers sont mis en fuite et il est fait prisonnier. Le soir du samedi 11 février, les assiégés capitulèrent.

De Fargis étant en prison depuis deux mois, le 11 avril, quelques-uns des partisans veulent le délivrer ; mais ils sont arrêtés eux-mêmes, et, après cette vaine tentative, la domination de la Ligue n'est plus contestée ; la paix est faite. Alors commencent les processions : « Le dimanche 23 avril, dit Bougard, il y a eu « procession générale autour de la ville, où le sacre a

« été porté ; à laquelle tout le clergé a assisté les pieds « nus, sauf quelques-uns qui étaient septuagénaires, « et plusieurs autres nus en chemise : cette procession « a été faite pour obtenir victoire contre les ennemis « de notre religion catholique, apostolique et romaine, « et les convertir à la bonne foi. » Ces ennemis de la bonne religion, c'étaient les soldats du roi. Le dimanche 30 avril, le jour même où le roi trahi, battu, fugitif, venait au Plessis-lès-Tours signer un traité d'alliance avec le roi de Navarre, une autre procession avait lieu dans la ville du Mans : « Le dimanche 30 avril a été « fait procession par MM. de Saint-Pierre, à laquelle « ont assisté les Jacobins et Cordeliers, et ont les sieurs « de Saint-Pierre porté le sacre à Saint-Benoît. Il « y avait soixante et une filles et femmes en chemise. » Ce devait être pour les Jacobins et les Cordeliers un singulier spectacle ! Quelques jours après, aux portes de Tours, les amis et les ennemis de la bonne religion étaient aux prises. Mayenne, qui combattait pour la Ligue, fut vaincu ; mais, au Mans, on reçut de faux renseignements sur cette rencontre, et l'on célébra le 3 mai la victoire de Mayenne. Le *Te Deum* fut chanté à Saint-Julien. Une autre procession plus nombreuse que celle du mois passé sortit de l'église et parcourut la ville. Ayant fait le recensement des personnes qui figurèrent « en chemise » dans cette cérémonie, Bougard n'en compta pas moins de cent quatre-vingt-neuf, de l'un et de l'autre sexe. Cet accroissement de

zèle pour la bonne religion est tout naturel : on croyait, en effet, que le parti de Mayenne était le parti vainqueur. Mais on apprit bientôt qu'on avait été trompé ; le 17 mai, le duc de Mayenne traversait la ville du Mans avec sa troupe et sept canons, chassé de la Touraine par le roi de Navarre, et allant guerroyer du côté d'Alençon.

Les processions sont alors pendant quelque temps interrompues. Les avantages obtenus par l'armée royale ont peut-être découragé les Ligueurs. Mais après l'assassinat d'Henri III, quand l'armée qui devait assiéger Paris s'est dispersée, quand la plupart des villes liguées ont proclamé le cardinal de Bourbon roi de France, quand la confiance est revenue dans les cœurs des fidèles, les processions recommencent : « Le di-« manche 10 septembre 1589, on a fait, dit notre « chroniqueur, une procession générale autour de la « ville, où le précieux corps de Notre-Seigneur a été « porté, tout le clergé pieds nus, et plus de deux cents « personnes, mâles et femelles, nues, en chemise ; et « une bonne partie des autres y avaient les pieds « nus. » Cependant la fortune devait promptement se montrer contraire aux vœux de nos Ligueurs ; le 5 décembre, le roi de Navarre campait sous les murs du Mans, et, le 7, il était entré dans la ville (1). Les extraits de Bougard ne nous apprennent rien sur cet événe-

(1) *Recueil des lettres missives d'Henry IV*, publié par M. Berger de Xivrey.

ment. Peut-être s'était-il éloigné dès le commencement du siége.

Après le mois de juillet de l'année 1593, Henri IV régnant à Paris, la narration de Bougard nous offre moins de récits tragiques. Plus de combats, de surprises, de trahisons et de pendaisons. La mode des processions n'est pas si tôt passée ; mais celles qu'on fait encore ont pour objet de célébrer les victoires obtenues par le roi légitime sur les restes des Ligueurs, et l'on n'y voit figurer personne dans cet appareil plus simple que pudique dont nous avons reproduit, d'après Bougard, la naïve description : ce fut, il paraît, l'emblème des processions de la Ligue.

Le Journal de Bougard n'a plus ensuite le même genre d'intérêt, les faits qu'il raconte n'ayant plus de lien avec l'histoire générale de la France. Quelques-uns de ces faits ne seront pas toutefois indifférents aux curieux d'histoire locale. Ainsi nous lisons, à la date du 27 janvier 1599, qu'en ce jour où l'on fêtait saint Julien, maître Nicolas Lemesle, sieur de La Béguinière, condamné pour blasphème, fit amende honorable dans la ville du Mans, et fut ensuite banni du royaume à perpétuité, suivant l'arrêt de la cour, après avoir eu les lèvres coupées et la langue traversée par un fer rouge. Le parlement avait été plus sévère pour lui que l'official du Mans : celui-ci ne l'avait banni que pour trois années. Plus loin nous voyons que, le mardi 15 mai 1601, sur les six heures du matin, meurt

l'évêque Claude d'Angennes, et que, le mardi 27, il est inhumé dans le chœur de l'église cathédrale. Enfin, le 21 avril 1602, Bougard nous fait assister à la procession générale faite en l'honneur des Capucins nouvellement introduits dans la ville du Mans.

A cette date finissent les extraits conservés dans les manuscrits de l'abbé de Dangeau. On regrette de ne pas posséder tout le Journal du notaire Bougard ; il est toutefois permis de supposer que l'auteur des extraits les a faits avec discernement et n'a négligé rien d'important.

BOUHÈRE (PIERRE DE).

La terre et seigneurie de Bouhère, près Sablé, en latin *Bariacus*, *Beoria*, *Boueria magna*, *Bouerium*, a prêté son nom à une ancienne famille, depuis longtemps éteinte, connue par ses libéralités à l'égard des moines de Marmoutiers (1). C'est vraisemblablement à cette famille qu'appartenait Pierre de BOUHÈRE, Sabolien, *Petrus Bouherius*, *Sabulensis*, éditeur du livre suivant : *Mag. Conradi Thuricensis magnum Elucidarium*,

(1) M. Cauvin, *Armorial*, p. 37. — *Géographie ancienne*, au mot *Bariacus*.



omnes historias et poeticas fabulas continens, quæ super montes, valles, lacus, urbes et omnia in poetarum monumentis loca famigerabilia; Paris, Gormont, 1513, in-4°. Cet *Elucidarium* est ce qu'aujourd'hui nous appelons un dictionnaire historique ; il contient la plupart des noms d'hommes et de lieux qui se rencontrent dans les auteurs grecs et dans les latins. Une élégie latine de Pierre de Bouhère nous apprend qu'il ne fut pas seulement l'éditeur, mais qu'il fut, en outre, le correcteur du manuscrit laissé par Conrad, chanoine de Zurich :

Malleo at interea debetur gratia nostro
Vindice quo tersus prosilit iste liber.

A la fin du livre se trouvent quelques hendécasyllabes qui sont aussi de Pierre de Bouhère, et l'on peut le croire auteur des nombreuses additions, séparées et distinguées du texte par le mot *appendix*. Il faut compter l'*Elucidarium* de Conrad de Zurich au nombre des livres les plus rares ; notre grande Bibliothèque n'en possède qu'un exemplaire mutilé, qu'elle a reçu de Falconnet. Gilles Ménage l'avait entre les mains lorsqu'il s'occupait de la seconde partie de l'*Histoire de Sablé* (1).

---

(1) Page 62.

BOUILLÉ (... de).

Ansart n'a connu ni le nom, ni les œuvres de ce poëte manceau. Nous avons vainement, pour notre part, recherché l'ouvrage qui nous était signalé sous ce titre : *Les principes de la poësie*, du sieur de BOUILLÉ ; Le Mans, 1647, in-12, et nous désespérons désormais de le découvrir sur les rayons de quelque bibliothèque.

BOURDIN (GUILLAUME).

Guillaume BOURDIN, vicaire en l'église de Notre-Dame de Saint-Calais, est auteur d'un recueil de Noëls, publié au Mans, en 1618, chez Gervais Ollivier, sous ce titre : *Cantiques de Noëls nouveaux en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie.*

Nous le croyons né à Saint-Calais, car, dans une dédicace adressée aux habitants de cette ville, il se dit leur « affectionné concitoyen. » Les cantiques de Guillaume Bourdin sont au nombre de treize. Nous ne saurions en faire grand cas. Ces rimes tantôt graves,

tantôt joviales, furent, il paraît, très-goûtées au seizième siècle ; ce qui le prouve, c'est le grand nombre des recueils de noëls publiés à cette époque. Il en est peu qui nous aient été conservés, moins encore qui méritent d'être lus. Voici la meilleure part d'un des treize cantiques de Bourdin :

Chanton nau, nau chanton,
Chanton nau en ce village.

Adam étant fait tout bon
A causé un grand dommage
D'avoir cueilli un bouton,
Le plus beau du jardinage ;
Chanton nau, nau chanton,
Chanton nau en ce village.

D'avoir cueilli un bouton,
Le plus beau du jardinage,
Il a été trop glouton,
Il a été trop volage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il a été trop glouton,
Il a été trop volage,
Car en mangeant ce bouton
Il perd un bel héritage ;
Chanton nau, etc., etc.

Car en mangeant ce bouton
Il perd un bel héritage ;
Mais voici un enfançon
Descendu en ce village,
Chanton nau, etc., etc.

Mais voici un enfançon
Descendu en ce village ;
Il descend de la maison
Pour retirer l'héritage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il descend de la maison
Pour retirer l'héritage ;
Il est né de Marion
Sans gâter son pucelage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il est né de Marion
Sans gâter son pucelage ;
Il est ce petit mignon
Étendu dessus l'herbage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il est ce petit mignon
Étendu dessus l'herbage ;
Il est fort bel enfançon,
Il a un très-beau corsage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il est fort bel enfançon,
Il a un très-beau corsage ;
Il a d'un Dieu la façon
A voir son tant doux visage ;
Chanton nau, etc., etc.

Il a d'un Dieu la façon
A voir son tant doux visage ;
Aussi dedans sa maison
Les anges servent de page ;
Chanton nau, etc., etc.

Aussi dedans sa maison
Les anges servent de page;
Les Juifs sans rémission
Lui feront fort grand outrage;
Chanton nau, etc., etc.

Allons, filles de Sion,
Courons voir son doux visage;
Portons-lui un gras mouton,
Le plus gras du pâturage;
Chanton nau, etc., etc.

Portons-lui un gras mouton,
Le plus gras du pâturage,
Lui mettant à l'abandon
Tous les aigneaux de l'herbage;
Chanton nau, etc., etc.

Lui mettant à l'abandon
Tous les aigneaux de l'herbage;
Et lors qu'à nous le verron,
Prions-le de bon courage;
Chanton nau, etc., etc.

Et lors qu'à nous le verron,
Prions-le de bon courage
Qu'il nous fasse à tous pardon,
Nous redonnant l'héritage;
Chanton nau, nau chanton,
Chanton nau en ce village.

Cette chansonnette gaillarde est l'ouvrage d'un prêtre. Or, quand un prêtre s'exprime en ces termes, hors du sanctuaire, sur les choses saintes, ne compromet-il pas sa robe et ses croyances? Maître Guil-

laume Bourdin s'est, à notre jugement, rendu coupable de ce délit ; délit d'outrage à l'égard d'un mystère, avec diverses circonstances aggravantes ; versification lourde et gauche, incorrections grammaticales, jeux de mots pauvres d'esprit.

BOURRÉE (MICHEL).

On lit dans la *Bibliothèque* de La Croix du Maine : « Michel BOURRÉE, sieur de La Porte, avocat au « siége présidial et sénéchaussée du Maine, poëte la- « tin et français. Il a écrit plusieurs poëmes en l'hon- « neur de saint Julien, premier évêque du Mans, « imprimés à Angers et au Mans. Il a écrit plusieurs « Noëls ou Cantiques sur l'avénement de Jésus-Christ, « imprimés au Mans. Il a davantage composé en « vers français le paranymphe du mariage du roi « Charles avec Madame Elisabeth d'Autriche. Ode « Panégyrique du Maine, imprimée à Angers ; elle con- « tient l'éloge des Manceaux, etc., etc. Elégie sur le « trépas de Madame d'Averton au Maine, nommée « Françoise de La Chapelle, femme de messire René de « Bourré, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de

« Jarzé, Chemiré et Avrillé, etc., etc., imprimée au
« Mans. Il a écrit plusieurs autres poëmes français en
« la louange de MM. de Rambouillet, et entre autres
« de M. le révérendissime cardinal de Rambouillet,
« Charles d'Angennes, évêque du Mans, tant alors
« qu'il faisait son entrée en ladite ville qu'autrement.
« Il a écrit plusieurs tragédies et comédies françaises,
« desquelles je ne sais pas les titres. J'ai autrefois vu
« celle qu'il fit en latin sur la mort de M. de Guise,
« tué par le sieur de Meray, surnommé Poltrot, mais
« elle n'est encore imprimée, *non plus que ses autres*
« *œuvres*. Il florit au Mans cette année 1584, s'adon-
« nant du tout à sa principale profession, qui est la
« jurisprudence. Son grand-père s'appelait Jean Ory,
« avocat au Mans, l'an 1530 ou environ. »

Il semble y avoir, dans cette notice, une contradiction manifeste. Après avoir indiqué les lieux divers où furent, dit-il, imprimés les poëmes principaux de Michel Bourrée, La Croix du Maine déclare qu'aucune des œuvres de cet écrivain fécond n'avait encore vu le jour en 1584. Mais nous devons chercher à mettre La Croix du Maine d'accord avec lui-même, et peut être ces mots *autres œuvres* signifient-ils des poëmes autres que ceux dont il a précédemment parlé. Il n'y a pas de note sur cet article dans l'édition de Rigoley de Juvigny, et aucun des ouvrages attribués à Michel Bourrée par La Croix du Maine ne se trouve dans les catalogues que nous avons consultés.

BOUSSARD (GEOFFROY).

Geoffroy BOUSSARD raconte lui-même l'histoire de sa vie, en quelques pages emphatiques et amères, dans une préface dont nous allons traduire et commenter les passages les plus intéressants :

« *Maledictus omnis qui confidit in homine !* C'est
« pourquoi je reviens vers toi, ô mon Dieu, qui par
« la bouche d'un de tes serviteurs as dit : *Domine,*
« *refugium factus es nobis.* Les autres écrivains ont
« coutume de dédier leurs ouvrages à quelque mortel
« qu'ils s'efforcent de rendre illustre avec mille men-
« songes, dans le dessein de capter par ces flatteries
« une vaine faveur : un homme cruel est pour eux
« appelé les plus humain des hommes; le plus
« brutal est le plus bienveillant ; le dilapidateur
« des deniers publics est le père de la patrie ; qui
« renverse et foule aux pieds toute loi et tout droit,
« est un modèle de justice et d'équité. Voilà leurs
« coupables impostures. Je ne nomme pas ces flatteurs,
« effrayé de leur nombre, écrasé par leur multitude,
« et ayant d'ailleurs quelque pitié pour leur infamie.
« Et, pour dire la vérité sur moi-même, oui, je le
« confesse, j'ai quelquefois suivi leur coupable mode,
« et j'avais dernièrement encore résolu de faire comme

« eux, par vanité, par gloriole, et j'avais écrit l'épître « dans laquelle je dédiais ce livre, si peu qu'il vaille, « à un des premiers dignitaires du parlement de Paris, « dont, il y a peu de temps encore, je fréquentais la « maison. Mais quand, ô mon Dieu, par un don de ta « grâce, je reconnus en quelles ténèbres je marchais, « sur quelles illusions j'avais fondé de vaines espéran- « ces, faisant un retour sur moi-même, je me suis « arrêté, j'ai réfléchi sur la voie que je devais suivre « et je suis revenu vers toi. »

Boussard en fait l'aveu, sa conversion n'a pas été facile. Il était bien engagé dans la voie d'où la grâce divine est venue le tirer : « Oui, dit-il, auparavant « et depuis longtemps j'avais apprécié toute la vanité « des choses du siècle, et, soupirant, gémissant, je « t'invoquais souvent, ô mon Dieu, dans le fond de « mon cœur ; mais la violente folie qui me liait, qui « m'enchaînait, qui me conduisait à sa guise, qui me « précipitait vers les biens de ce siècle périssable, ne « me permettait pas de longtemps penser à toi ; mes « yeux étant aveuglés, mon esprit errait vaguement « en des routes obscures, et j'ambitionnais les hon- « neurs, j'aspirais après les dignités, je poursuivais « tout ; un goût pervers me portait comme un fiévreux « à désirer le plus les choses les plus contraires à « ma santé... » Mais enfin cette fièvre s'est calmée, il est guéri, et, ne demandant plus rien au siècle, il ne lui offre rien. Ainsi n'aura-t-il plus désormais

qu'un superbe dédain pour ce grand personnage qu'il avait récemment honoré d'une épître dédicatoire. Son cœur pénitent n'adressera plus d'hommages qu'à Dieu. Cette déclaration faite, Boussard va nous raconter les épreuves de sa vie.

« Jeune encore, dit-il, à l'âge de dix-sept ans, je « vins à Paris, cette cité fameuse, la plus renommée « du monde entier et par ses vices et par la culture « des lettres. Quand je fus dans cette Babylone, tu « me conduisis d'abord, ô mon Dieu, par un don de « ta grâce, dans ton illustre maison de Navarre. Je « dis ta maison, car, sainte et saintement pudique, elle « ne cesse d'entretenir pour toi une pépinière de jeunes « arbustes, qui portent des fruits en leur temps, et « qui, transplantés au loin, décorent le monde entier. « Elle est la retraite des Muses, l'exemple de toutes « les vertus, le sanctuaire de l'éloquence, la colonne « de la religion, le séjour de la pudeur : que dirai-je? « elle est le sol où ont été semées toutes les bonnes « choses que possède l'univers. »

A cet éloge du collége de Navarre l'auteur ajoute le panégyrique des plus célèbres docteurs qui ont occupé les chaires de cette maison. Puis il continue en ces termes : « Il est vrai de dire que je ne marchais « pas sur leurs traces avec assez de zèle. Aveugle, « insensé que j'étais! je suivais la voie mauvaise, la « voie du vulgaire, m'écartant de tes sentiers, Sei- « gneur, comme une brebis malade qui s'éloigne du

« sacré troupeau. J'ai donc grandi dans ce saint asile,
« où j'ai quelque peu profité dans l'étude élémentaire
« des arts, ayant obtenu de ta grâce des professeurs
« vertueux et érudits, sous lesquels, à la fleur de mon
« adolescence, j'ai été successivement élevé à tous les
« grades qui, suivant l'antique usage de l'école de
« Paris, sont accordés à ceux qui se livrent aux étu-
« des libérales. Pour gagner ces grades, pour les con-
« server, que de fois, Seigneur, n'ai-je pas péché ? Tu
« le sais ; je le sais, moi aussi, mais moins bien que
« toi !... Quand j'eus quelques années de plus, je me
« consacrai, malgré mon inexpérience, à former quel-
« ques jeunes gens peu nombreux que l'on voulut
« bien confier à mes soins ; j'adoptai ce parti, d'abord
« pour gagner de quoi vivre et de quoi me vêtir, car,
« privé de mon père et de ma mère, je ne pouvais
« espérer que de toi, Seigneur, un secours à ma
« détresse, et ensuite pour me fortifier dans la con-
« naissance des lettres saintes. Ainsi je passai quel-
« ques années, et, quand vint le temps déterminé par les
« règlements universitaires, je me fis initier aux études
« sacrées, aspirant avec une audace téméraire au pre-
« mier grade qu'obtiennent les élèves de la faculté
« de théologie. »

Boussard raconte ensuite avec quelques détails que, dans le temps où il se livrait tout entier à ces études, il fut atteint d'une fièvre aiguë, et que, sauvé de la mort par la grâce divine, il monta de degrés en degrés

jusqu'au grade suprême de l'enseignement scolastique, le doctorat en théologie. S'il faut l'en croire, il ne méritait pas cette dignité ; mais nous avons lieu de supposer que, lorsqu'il fait de lui-même si peu de cas, sa modestie n'est pas sincère. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il n'oublie pas de mentionner qu'à cette époque de sa vie il était recherché par les hommes les plus haut placés dans l'estime du prince, *viri clarissimi et summa auctoritate pollentes ;* que plus d'une fois il rédigea pour plusieurs d'entre eux les discours qu'ils récitèrent dans le parlement, et qu'il fit même un jour, pour un membre du conseil du roi, une traduction de quelques opuscules latins, dont il réclame le prix et la gloire. Ce sont là des souvenirs un peu vains dans l'esprit d'un homme qui paraît faire si bon marché de lui-même ; et quand Boussard ajoute : *Innumerabilia alia silere me cogit pudor, quæ illorum causa tam diligenter quam libenter efficiebam*, on ne croit pas à cette fausse pudeur, on tient pour suspecte cette ostentation d'humilité.

Après avoir, au courant de la plume, imploré de la grâce divine le pardon de ses égarements passés, Boussard recommence le récit des tribulations que lui a fait éprouver la profession d'écrivain aux gages d'autrui : « Appelé souvent et trop souvent par quelques « hommes grands selon le siècle, par des patriciens, « par des membres du sénat, je les ai servis, j'ai tra-

« duit en latin les discours qu'ils devaient prononcer ;
« ils ont eu les applaudissements, moi la peine ; ils
« ont eu la gloire, moi le travail... : ils croyaient me
« payer assez et au delà, alors qu'ils m'invitaient à
« leur table. Quand j'ai eu besoin d'eux, soit pour moi,
« soit pour mes amis, ils ne m'ont pas reconnu, ils ne
« se sont rappelé rien de mes services passés ; je les ai
« trouvés plus fâcheux à mon égard que des gens avec
« lesquels je n'aurais jamais eu aucun rapport. Ils se
« figuraient que j'avais été mis au monde à cause
« d'eux, et qu'ils m'avaient fait trop d'honneur en me
« chargeant de les suppléer dans l'accomplissement
« des devoirs de leur charge... — Je viens à leur
« hôtel, pour leur demander un bon office. Je frappe
« trois fois. Un valet daigne à peine me répondre, et
« m'introduit en toussant, en fronçant le sourcil. Je
« reste debout devant le vestibule, je demande le
« maître de la maison, qui jadis m'appelait, moi, son
« maître (*magister*) : le valet me répond qu'il ignore
« où il est. Une servante tourne dans toute la maison,
« en parcourt tous les recoins. Le maître y est, elle
« le sait, elle sait aussi que je le demande ; mais il
« se repose, il dort, ou il joue aux dés, ou, je rougis
« de le dire, il s'ébat avec une courtisane. Le valet
« revient, et, l'air contrit et me faisant la moue, il
« me dit, le menteur ! que son maître est sorti. Je
« reviens donc dans mon modeste asile, las, indigné,
« et vomissant contre l'ingrat toutes sortes de malé-

« dictions... » Voilà une peinture fort curieuse des mœurs du temps. Certes, la condition de l'homme de lettres est bien changée depuis cette époque. Ceux de nos écrivains qui s'abaissent encore devant les grands du monde suivent en cela leur penchant personnel. On n'a plus coutume d'écrire aux gages d'autrui.

Mais écoutons la suite des doléances de maître Boussard. Non-seulement il a fort à se plaindre des patriciens qui ont mal payé ses traductions, ses discours, ses mémoires; les puissances de l'Eglise ne l'ont pas mieux traité. Il avait (il s'en repent) servi dans ses intrigues un méchant homme, qui, à l'aide de moyens réprouvés, s'était élevé jusqu'à l'épiscopat. Boussard, le considérant comme sa créature, pensa qu'il pouvait lui demander, à titre de récompense, quelque charge ecclésiastique. Comment fut accueillie sa requête? Il se vit préférer par ce traître (nous ne traduisons pas l'épithète beaucoup plus énergique de *scortator*) un autre théologien qui n'avait aucun titre à sa reconnaissance. « Mille autres encore, dit-il, m'ont trompé; mais « il en est un dont je ne puis ne pas parler. C'était « un homme docte, instruit, très-lettré, très-savant, « grave, doux, libéral, et qui passait pour avoir une « vie pure et intègre. Aussi gagnait-il facilement le « cœur de toutes les personnes qui s'approchaient de « lui. Cependant je n'ai pas rencontré parmi tous mes « contemporains un homme à ce point astucieux,

« rusé, fourbe, habile à feindre et à dissimuler, ambi-
« tieux et prompt à s'accommoder à l'air du temps.
« J'étais autrefois tellement son ami qu'il semblait
« me confier tous les secrets de son cœur, et m'asso-
« cier à tous ses desseins ; à cause de mon commerce
« trop intime avec cet homme la plupart de mes col-
« lègues à l'Université me portaient envie. Mais, sans
« avoir rien fait pour l'accroissement de ma fortune,
« il me laissa de côté. Comblé, pour sa part, de tous
« les dons de la faveur, il ne songea qu'à lui-même,
« aux siens, à sa famille presque ruinée ; il s'employa
« de tous ses efforts à la relever de son abaissement et
« fit ses affaires de telle sorte qu'il a maintenant dans
« toute la France des parents dispersés, devenus
« riches à ce point qu'ils ne se proposent plus seule-
« ment d'acquérir des champs, des maisons de cam-
« pagne près ou loin des villes, mais encore des pro-
« vinces, des régions entières, presque des royaumes.
« Cet honnête homme, comme vous le voyez, ce par-
« fait honnête homme m'a trop cruellement trompé. Il
« m'avait, disait-il, destiné une charge considérable
« dans une illustre église, le roi consentant et la ces-
« sion de cette charge étant faite à mon profit par une
« personne qui, depuis longtemps, en jouissait sans
« conteste. Voyant que le roi m'était favorable, il
« promettait de m'aider ; mais il mentait. Pour rem-
« plir, en effet, sa promesse, cet homme de bien
« appuyait contre moi de ses intrigues un rival qui

« m'avait été suscité par un de ses plus proches « parents. C'est là ce que toute la ville de Paris peut « hautement attester. Voilà la bonne foi des évêques ! « Voilà leur sincérité, leur probité, la solidité de leurs « promesses Cet homme de bien..., après de nombreux « services rendus au roi, au royaume, est enfin devenu, « par la faveur du roi, pasteur d'une église, et comme « il dominait, avec ta permission, ô mon Dieu, l'es- « prit du roi, marchant toujours à ses côtés, il quitta « bientôt cette église et obtint un siége plus élevé, « non pour s'élever et se distinguer lui-même davan- « tage, mais pour faire attribuer le siége qu'il laissait « à un de ses parents, qui ne lui ressemble guères, « un homme de rien, qui rit de tout, qui affecte de « tenir en mépris tous les gens de bien, qui n'est pas « le pasteur, mais le tondeur des brebis dont il n'a « pas reçu de toi la garde, ô mon Dieu, mais de son « oncle... »

En somme, Boussard n'a rencontré dans ce monde que des ingrats, dont il serait trop long, dit-il, de citer tous les noms et de raconter toutes les perfidies : aussi ne croit-il plus qu'aux récompenses de l'autre vie, et, pour toujours fuyant les hommes, il dit et redit, car c'est le refrain de tous ses paragraphes : *Meledictus omnis qui confidit in homine!*

C'est en l'année 1522 que Geoffroy Boussard a fait cet inventaire de toutes ses disgrâces, au début d'un commentaire sur les sept Psaumes de la Pénitence. Il

est, dit-il, pénitent. Non, il est chagrin. Il se croit malheureux, il a de l'aigreur et se plaint; mais il ajoute à sa plainte tant de médisances et peut-être de calomnies, qu'il fait beaucoup douter de la naïveté de sa conversion. Ce client qui déclame avec tant de véhémence contre l'ingratitude de ses patrons, paraît moins un dévot contrit qu'un mondain dépité. Racontons à notre tour plus simplement ce que nous savons de sa vie. Ce récit prouvera peut-être qu'il est injuste envers le monde en le quittant, lorsqu'il l'incrimine avec tant d'amertume.

Boussard nous apprend qu'il vint à Paris âgé de dix-sept ans; mais il omet de nous dire en quelle année. Assurément ce n'est pas une affaire du plus haut intérêt que la désignation précise du jour natal de Geoffroy Boussard, et cependant il s'est élevé sur ce point une curieuse controverse. Jean Liron, dans ses *Singularités historiques* (1), s'emporte assez vivement contre de Launoy qui, dit-il, faisant venir Boussard à Paris en 1456, le suppose né en 1439. Ainsi, dit Liron, Boussard aurait écrit à l'âge de quatre-vingts ans un livre qu'il a désigné lui-même comme l'ouvrage de sa première vieillesse. Après Jean Liron, Ansart répète cette date de 1456 et ne la discute pas; mais il traite avec beaucoup de dédain l'autorité de maître Jean de Launoy, et dénonce, dans l'article publié par l'historien

(1) Tome III, p. 51 et suiv.

du collége de Navarre, plusieurs autres erreurs signalées déjà par dom Liron, qu'il ne cite pas. M. Tabaraud, dans la *Biographie universelle*, et M. Pesche, dans son *Dictionnaire*, adoptent aussi, sur la foi d'Ansart, cette date de 1456, critiquée, mais, toutefois, acceptée à défaut d'autres renseignements par dom Liron. Nous allons maintenant énoncer un simple fait, qui résoudra, nous avons lieu de le croire, cette grave difficulté. Ce fait, c'est que Jean Liron a contredit de Launoy sans avoir lu son texte avec l'attention convenable, et que les biographes postérieurs ont naïvement copié Jean Liron sans s'inquiéter du reste. En effet, cette date de 1456, qui a si fort embarrassé l'auteur des *Singularités historiques*, n'est pas dans l'article biographique de Jean de Launoy : il y a 1466. Et cette date, qu'il y a lieu de croire vraie, non-seulement parce que de Launoy pouvait en vérifier l'exactitude sur les livres du collége de Navarre, mais encore parce qu'elle concorde avec les judicieuses observations de dom Liron, nous indique que l'année natale de Boussard n'est pas, comme nous le disent la plupart des biographes, l'année 1439, mais bien l'année 1449.

Il naquit au Mans, où sa famille était fort ancienne et fort considérée, quoique peu riche. En 1466, alors âgé de dix-sept ans, il vint étudier la philosophie au collége de Navarre, et fut ensuite professeur dans cette faculté. Vers l'année 1478, il abandonna la philoso-

phie pour la théologie, et, après avoir interprété avec un grand succès, devant de nombreux auditeurs, les *Sentences* de Pierre le Lombard, il obtint les insignes du doctorat en 1489. Ce fut alors qu'il fit ses premiers ouvrages. En décembre 1498, il était au nombre des représentants de l'Université devant lesquels fut lue la sentence qui prononçait la dissolution du mariage de Louis XII et de Jeanne de France. Puis, vers l'année 1504, il fit le voyage de Rome et vint ensuite à Bologne. Etant à Bologne, il fut chargé de prononcer une harangue solennelle devant Jules II et ses cardinaux, le 1er janvier de l'année 1507. S'il faut l'en croire, car il aime trop, on le sait, à parler de lui-même et à se mettre en scène comme un persécuté, ses ennemis (il en avait partout) le dénoncèrent au pape comme ayant reçu de la cour de France la secrète mission d'injurier la cour de Rome, et, trois jours avant le 1er janvier, le pape averti le fit mander. Il parut devant le pape, lui soumit le texte de sa harangue, où les cardinaux les plus scrupuleux ne trouvèrent pas même une allusion désagréable, et cette harangue, par eux approuvée, eut en public le plus grand succès. Quelques années après, Boussard assista, comme député de l'Université de Paris, au concile de Pise (1511), et en revint chargé par les membres de cette assemblée, de soumettre à la censure de l'Université le livre célèbre du cardinal Cajétan sur l'autorité du pape et celle du concile. Ce fut

J. Almain qui répondit aux diatribes de l'avocat du Saint-Siége (1).

La fortune n'a pas semblé jusqu'alors contraire aux vœux de Boussard. C'est un professeur en renom, qui représente devant un pape, dans un grand concile, la première université du monde. Il peut déjà se compter au nombre des ambitieux parvenus : comme dit le poëte, on le montre du doigt. Mais au retour de Pise, en la même année 1511, ayant traité de la chancellerie de l'église de Paris avec Louis Pinelle, sorti comme lui du collége de Navarre (2), qui venait d'être appelé à l'évêché de Meaux, cette transaction est attaquée par un certain Jean Des Fossés, pour qui se prononce cet évêque lettré, grave et fourbe, autrefois ami de Boussard, qui est devenu son plus redoutable ennemi. On plaide, et, pendant le procès, un chanoine du Mans, Jean Lemaignan, archidiacre de Passais, exerce la charge disputée. Puisqu'on traitait alors de tous les emplois, emplois de l'Etat, emplois de l'Eglise, la cause de Boussard était, selon les mœurs du temps, la meilleure, et il gagna son procès, malgré l'artificieux évêque.

En l'année 1516, nous voyons Geoffroy Boussard avec trois dignités. Il est chancelier de l'église et de l'Université de Paris, il est doyen des maîtres de théologie et préside à ce titre leurs assemblées ; enfin, il est chanoine de l'église du Mans. De Launoy ne

(1) Du Boulay, *Hist. univ. Par.*, sæcul. VIII, p. 50.
(2) De Launoy, *Regii Navarr. ygm. hist.*, part. III, lib. 3, c. 6.

parle pas de ce canonicat; mais nous lisons dans un registre authentique que, le 4 mars 1516, Antoine de Crevant, abbé de Saint-Calais, se plaignant des grands désordres de son abbaye, le parlement de Paris désigne pour la réformer l'abbé de la Coûture, Guillaume de Cohardy, archidiacre du Château du Loir, et Geoffroy Boussard, « chanoine en l'église du Mans (1). » Ainsi, pour un homme si mécontent de sa fortune, Boussard n'était pas, en l'année 1516, trop mal pourvu.

Nous avons peu de renseignements sur son séjour à la chancellerie. Il est à peine installé qu'il attaque le chancelier de Sainte-Geneviève, comme ayant empiété sur ses attributions ; mais le parlement intervient et apaise le différend. Quelque temps après, Boussard remplit le principal rôle dans une grande solennité. La reine entrant à Paris, le 12 mai 1517, Michel Manterne, alors doyen de la Faculté de théologie, lui présente le salut d'honneur au nom de l'Université. Enchantée, paraît-il, de la bonne grâce des docteurs, la reine leur dit qu'elle prendra plaisir à les entendre, et qu'elle les recevra volontiers au palais des Tournelles. Cette visite eut lieu le 15 mai, et ce fut Boussard qui fit le discours à la reine. Mais il ne conserva pas longtemps la charge qui lui avait procuré cet honneur. Fut-il contraint de s'en démettre? On ne le dit pas. Il la quitta donc volontairement, sans doute après quel-

(1) *Registres de la chambre du conseil du parl.*, à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris, t. XII, fol. 13, verso.

que ennui, quelque débat dont l'issue ne l'avait pas satisfait. Son successeur, par lui-même choisi, fut Nicole Dorigny, grand maître du collége fondé par le cardinal Le Moine et conseiller clerc au parlement de Paris, homme d'une piété rare. Le 14 août 1518, il avait pris congé de ses collègues du parlement pour se rendre à Notre-Dame-de-Liesse, où il avait fait vœu d'aller à pied (1). C'est au retour de ce pèlerinage que Dorigny fit le traité qui le rendit chancelier de l'Université de Paris. Quant à Boussard il eut en échange une modeste cure de l'Hiesmois.

Mais il se garda bien d'y résider. Etant chanoine du Mans, c'est au Mans qu'il établit son domicile. « On peut croire, dit Jean Liron, qu'il était scolasti- « que, car il nous apprend que ce qui donna occa- « sion à la publication de son *Explication du sacri-* « *fice de la Messe*, est que, pendant le carême, il en « avait expliqué tous les mystères dans les leçons qu'il « faisait dans l'église du Mans, *in ecclesia nostra* « *Cenomanensi vespertinis lectionibus.* » Cette supposition n'a rien d'invraisemblable. Il est d'ailleurs prouvé qu'il mourut au Mans et fut enterré dans l'église de Saint-Vincent. Mais on se trompe quand on inscrit sa mort soit à l'année 1520, soit même à l'année 1522. Il mourut au mo i[illegible] mai de l'année 1524. Nous tenons ce renseignement

(1) Bibliothèque des avocats à la cour de Paris, *Registres de la chambre du conseil*, t. XII, fol. 109.

précis d'un contemporain de Boussard, Guillaume Ledoyen (1).

Vers le même temps mourut son confrère, son ami, ce Jean Lemaignan qui avait quelque temps tenu sa place à la chancellerie de l'Université. Guillaume Ledoyen parle de Lemaignan avec enthousiasme. Il venait de prêcher le carême dans la ville du Mans quand la maladie l'emporta. Si pitoyables que soient les vers de Ledoyen, nous les citons. Quand ils relatent des faits historiques, de mauvais vers valent bien de la mauvaise prose. Voici ceux de Ledoyen sur Jean Lemaignan :

Plus parfait est de l'évêché,
En bonté, beauté et science,
En esprit, en voix, en loquence,
C'était maître Jean Lemaignen,
Qui, du Mans vrai citoyen,
Chanoine, docteur authentique,
De Passais archidiacre unique,
Lequel mit tout en général
En paix le peuple de Laval
Par ses tant belles remontrances
Et délibérées ordonnances.
Devant lui n'eut si grand pécheur
Que ne mît de son fait asseur,
Faisant dûe confession
Et vraie satisfaction :
Mais Atropos à son convai

(1) *Annales et chroniques du pays et comté de Laval*, fol. 65, verso.

L'invita, septième de mai
Ensuivant, par moult grande audace,
Et l'ôta de si noble place,
Au Mans, où était à repos,
Et lui fit perdre son propos.

Ledoyen dit encore de Lemaignan et de Boussard qu'ils s'étaient l'un et l'autre enrichis :

Eux pourvus d'or et de pécune;

et qu'au moment où la mort vint les surprendre, ils se signalaient l'un et l'autre en combattant avec une égale ardeur les funestes doctrines de Luther :

Les deux, faisant leur prêchement,
Criaient de fait publiquement
Luther, le méchant hérétique...

C'était propager son hérésie. Il est à croire que les gens du Maine auraient été longtemps sans connaître Luther, si les prédicateurs catholiques leur avaient moins souvent répété qu'au delà du Rhin, au delà des monts, au delà des étroits défilés de la Forêt Noire, un religieux téméraire avait entrepris cette difficile besogne, la réformation de l'Eglise. Mais, trop bien éclairés sur les intentions de ce religieux, les gens du Maine étaient déjà presque gagnés à sa cause quand ils furent secrètement visités par les agitateurs schismatiques. Aussi les vit-on passer au plus vite dans le parti de la rébellion.

Nous avons maintenant à parler des ouvrages de Geoffroy Boussard. Le premier qui fut publié est une édition nouvelle des histoires de Cassiodore et d'Eusèbe : *Cassiodori senatoris de Regimine ecclesiæ primitivæ Historia tripartita, cum Historia ecclesiæ Eusebii Cesariensis, interprete Rufino, emendata per Geoffridum Boussardum;* Paris, Levet, 1497, in-4°. Ce n'est pas une reproduction pure et simple d'une édition antérieure. Un poëte du temps, Publio Fausto Andrelini, nous l'apprend dans ces vers que nous lisons à la fin de l'ouvrage :

Inclyta si quæris sanctorum gesta virorum,
Omnia tam cultum scripta volumen habet :
Obsita quæ fuerant magnoque oppressa veterno
Bussardi poliit lima diserta mei...

C'est, du reste, ce que Boussard nous apprend lui-même, dans une préface qu'il adresse, sous forme d'épître, à Etienne Poncher, président au Parlement; et nous le croyons sans peine, quand il dit que la collation des textes et la correction des erreurs commises dans l'édition précédente ne furent pas une besogne sans difficulté (1).

Boussard édita quelques années après, avec une préface de sa façon, l'*Explication des Épîtres de saint Paul tirée des livres de saint Augustin : Vene-*

(1) Autres éditions: Paris, Regnault, 1525. in-8°; Lyon B. Bounyn, pour Fr. de Giuncta, 1526.

rabilis Bedæ expositio in Epistolas Pauli ex sancto Augustino collecta; Paris, 1499, in-fol. Boussard attribuait cette compilation à Bède le Vénérable ou à saint Augustin. On sait aujourd'hui qu'elle est de Drepanius Florus, diacre de l'église de Lyon au neuvième siècle.

Le plus curieux, le plus remarquable des ouvrages de Boussard, est celui qui porte ce titre : *Gaufredi Boussardi, cancellarii Parisiensis, de Continentia sacerdotum, sub quæstione nova ; utrum Papa possit cum sacerdotibus dispensare ut nubant;* Paris, Laliseau, 1505, in-4°; Rouen, Laur. Hosting, 1513. Quand parut la première édition, Boussard n'était pas chancelier; ainsi nous venons de reproduire le titre de la seconde. Naturellement curieux de connaître, et non moins empressé de faire connaître tout ce qui avait été dit, dans tous les temps, sur les questions périlleuses, Jean de Launoy a fait une analyse latine de cet ouvrage, qui se trouve en français dans la *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* d'Ellies Du Pin. Nous allons la reproduire :

« L'opuscule de la *Continence des Prêtres*, ainsi « s'exprime Du Pin, sur cette question nouvelle, si le « pape peut permettre à un prêtre de se marier, con- « tient sept propositions. La première : Il est permis « et il a toujours été permis partout, tant en Orient « qu'en Occident, aux clercs qui sont dans les ordres « mineurs, de se marier. La seconde : Il a été permis,

« tant en Orient qu'en Occident, depuis le commen-
« cement de l'Eglise jusqu'au temps des papes Sirice
« et Innocent Ier, de promouvoir des gens mariés aux
« ordres, jusqu'à celui de prêtrise inclusivement, et à
« eux de vivre avec leurs femmes, sans être exclus des
« fonctions de leur ordre. La troisième : Depuis le
« temps de Sirice et d'Innocent Ier, il semble qu'il n'ait
« plus été permis, en Occident, de promouvoir au
« diaconat et à la prêtrise des hommes mariés qui
« vécussent avec leurs femmes, et que tous ceux qui
« étaient promus à ces ordres devaient n'avoir point
« de femmes, ou que, s'ils en avaient, ils étaient obli-
« gés de promettre qu'ils vivraient en continence ; mais,
« jusqu'au temps du pape Grégoire, les personnes
« mariées pouvaient être promues jusqu'au diaconat,
« sans s'obliger à la continence. La quatrième :
« Depuis le temps de saint Grégoire, il n'a été permis,
« en Occident, de promouvoir au diaconat que ceux
« qui promettaient de garder la continence. La cin-
« quième : Il a toujours été permis et il l'est encore
« aux Grecs et aux Orientaux, qui ont des femmes,
« d'être promus aux ordres sacrés jusqu'à la prêtrise
« inclusivement, et de vivre avec leurs femmes. La
« sixième : Il n'est pas permis, et il ne l'a jamais été
« à ceux qui sont dans les ordres sacrés, c'est-
« à-dire qui sont prêtres, diacres, sous-diacres, de
« contracter mariage. La septième : Le souverain
« pontife peut donner dispense, dans certains cas,

« à un homme qui est dans les ordres sacrés, de se « marier. »

Nous n'ajoutons rien à l'analyse qui nous est fournie par Ellies Du Pin. Pour ce qui regarde les assertions historiques de Boussard, ce n'est pas ici le lieu d'examiner celles qu'il faut admettre et celles qu'il faut rejeter. Depuis la controverse qui s'est engagée sur ce point avec les protestants, la question du mariage des prêtres a été plus sérieusement étudiée qu'elle ne l'avait encore été douze années avant que Luther livrât aux flammes, sur la place publique de Wittemberg, et la bulle de Léon X et le recueil des décisions émanées du Saint-Siége.

Nous mentionnons ensuite le discours ou sermon prononcé par Geoffroy Boussard, à Bologne, devant Jules II, et publié en 1507 : *Oratio habita Bononiæ coram summo pontifice Julio II;* Paris, Marnef, 1507, in-4°. Il y a plus à dire sur son *Exposition du Sacrifice de la Messe*, publiée, en 1511, chez Jehan Petit, in-4°, sous ce titre : *De divinissimo Missæ sacrificio, per Gauf. Boussardum, Cenomanum, theologum doctorem, post Gabrielem et G. Durandi, compendiosa et brevis Expositio* (1). Ce petit livre est en effet un abrégé de deux traités fameux de Guillaume Duranti et de Gabriel Biel, mais un abrégé fait par un maître, qui sait retrancher aussi bien qu'ajou-

(1) Autres éditions, Lyon, Ant. Du Ry, 1515, in-8°; Paris, Chevallon pour Jean Petit, 1520, in-4°.

ter à ses modèles. Boussard avoue lui-même qu'il y a des fautes dans son opuscule; mais il ne veut pas qu'elles lui soient imputées. Il raconte donc que, pendant un carême, ayant du loisir, il lut à ses écoliers, aux exercices du soir, cette dissertation sur le sacrifice de la messe; qu'un des auditeurs, du nom de René Croisard, ayant pris des notes pendant ces lectures, les mit ensuite en ordre et vint à Paris les livrer à un imprimeur; qu'à cette nouvelle il s'emporta fort vivement, mais que ses menaces n'eurent aucun effet ni sur le voleur, *fur ille*, ni sur le libraire, et qu'il ne lui fut accordé, à lui Boussard, l'auteur spolié, que la permission d'imprimer, en tête de l'ouvrage, une préface dans laquelle il invite le lecteur à mettre toutes les négligences sur le compte de l'abominable Croisard.

A vrai dire, cette anecdote nous paraît fabuleuse; cet éditeur responsable nous est bien suspect de n'être qu'un prête-nom complaisant. Nous n'osons le décider, mais on se tromperait si l'on croyait que notre siècle a eu le mérite d'inventer les artifices du « prospectus, » de la « réclame, » et de toute cette charlatanerie dont la pratique est devenue si vulgaire. Jamais peut-être cette « réclame, » comme on l'appelle, n'a été plus cultivée, et ne s'est produite avec plus d'impudence, pour employer le mot propre, qu'au jour natal de l'imprimerie. Elle prenait alors les formes les plus diverses : elle s'appelait *Epigramma ad aucto-*

rem, Commendatoria oratio, Testimonia de auctore, dédicace, épître au lecteur, épître à l'auteur, sonnet, anagramme, etc. : quelquefois même, au début d'un volume, nous trouvons et l'anagramme, et l'oraison, et le sonnet, et les épîtres. Qui de nos jours ose le plus, sans égard pour les scrupules des honnêtes gens, eût, en ce temps-là, paru timide. Veut-on un exemple de la « réclame » telle qu'on la mettait en œuvre au commencement du seizième siècle ? En voici une qui n'est pas trop immodeste pour l'époque. Nous la trouvons en tête d'un traité de Boussard sur les *Sept Psaumes de la Pénitence*, signée par un bachelier d'Angers, du nom d'Étienne Alard, et nous la traduisons avec la plus grande exactitude :

« J'ai lu dernièrement, dans mes loisirs, quelques « commentaires sortis à peine de la presse du libraire : « ces commentaires, sur les sept Psaumes de la Péni-« tence, ont été composés, comme le titre l'indique, par « notre maître Boussard. La première lecture m'invita « à une seconde, tant j'y ai trouvé d'utilité et d'agrément. « Ce qu'en dira la critique d'autrui, je ne sais ; mais, « quant à ce qui me concerne, je fais tant de cas de ces « commentaires, qu'ils me paraissent dignes d'être lus « par tout homme docte et bon. Qu'on les lise, qu'on les « relise... Crois-moi, honnête lecteur, cette lecture ne te « causera aucun dégoût, aucun ennui : je dis mieux, « quand une fois tu les auras lus, ces commentaires, un « si vif désir de les relire s'emparera de toi, que tu vou-« dras les lire et les relire de nouveau. Tourne et re-« tourne les feuillets, lis et relis, prends et reprends

« encore le livre. Ouvre-le au hasard, et lis ce qui s'offre « à toi tout d'abord ; si tu ne trouves partout quelque « chose qui flatte ton goût, dis que je suis un menteur, « dis à ce volume un éternel adieu..., etc. »

On le voit, dans cet art qui consiste à provoquer l'attention du public par l'emphase du prospectus, nos vénérables aïeux ont vraiment été nos maîtres. Et si Boussard, loin de protester contre les éloges qui lui sont donnés si copieusement par le bachelier Etienne Alard, a lui-même autorisé l'insertion de l'épître que nous venons de citer au début de son commentaire sur les Sept Psaumes de la Pénitence, il est permis de croire que ce qu'il nous raconte ailleurs des indiscrétion, de l'obstination et même des perfidies de René Croisard, n'est qu'une ingénieuse fiction, imaginée pour désarmer la critique. Mentir un peu, à son propre avantage, ce n'était peut-être alors, même pour un directeur de conscience, qu'un péché véniel. Nos mœurs sont plus sévères, et nous ne mentons plus ainsi, sans prendre les conseils de personne, parce que nous avons un plus grand souci de notre dignité. Le traité sur les sept Psaumes de la Pénitence est le dernier écrit de Boussard. On dit qu'il fut publié pour la première fois en 1519 ; mais c'est une erreur. La permission de l'imprimer ne fut pas accordée avant le 28 mars 1522 (1) et il parut cette année même, avec

(1) *Registres de la ch. du Conseil du parl.*, t. XIII, fol. 136. (Biblioth. des avocats à la cour de Paris.)

la date de 1521, sous ce titre : *Gauffridi Boussardi, Cenomani, theologi, nova et fructuosa interpretatio in septem Psalmos Pœnitentiales ;* Paris, J. Olivier, in-8°. Nous avons parcouru ce commentaire avec quelque attention. Boussard connaissait assez bien la langue latine et ne l'écrivait pas trop mal ; c'est un mérite qu'on ne peut reconnaître à tous ses contemporains. Nous dirions donc qu'il était à la fois un homme de style et de goût, s'il n'avait gravement offensé le goût en voulant commenter les Psaumes. Boussard a échoué dans cette entreprise, comme bien d'autres avant et après lui. Sa paraphrase en dit moins que la lettre primitive dans son énergique simplicité.

Mais revenons à la préface dont nous avons traduit quelques fragments. Il paraît que le texte de cette préface n'avait pas été joint au texte de l'ouvrage quand la permission d'imprimer avait été demandée. Aussitôt qu'elle est publiée, Etienne Poncher, archevêque de Sens, et son neveu François Poncher, évêque de Paris, déclarent se reconnaître dans les portraits des deux évêques, l'un faux homme de bien, l'autre homme de rien, et prient le parlement de sévir contre l'auteur du libelle diffamatoire. Cette plainte est du 9 décembre 1522 (1). La cour prononce le même jour contre Geoffroy Boussard un décret d'ajournement, et l'affaire est plaidée le 23 février suivant. Boussard atta-

(1) *Registres de la ch. du cons.*, t. XII, fol. 293; à la bibliothèque des avocats à la cour de Paris.

que la compétence du tribunal civil, et, le 24 avril, le parlement renvoie le procès devant des commissaires ecclésiastiques (1). Nous ne savons pas quelle en fut la suite : peut-être n'était-il pas fini quand Boussard mourut.

La Croix du Maine avait, dit-il, entre ses mains, un écrit français de Boussard, contenant « environ une « main de papier, » sous ce titre : *Le Régime et gouvernement pour les dames et femmes de chacun état qui veulent vivre au monde selon Dieu.* Cet opuscule n'a jamais été imprimé et le manuscrit que possédait La Croix du Maine est perdu.

Disons enfin que les hommages enviés des poëtes ne manquèrent pas plus à notre docteur si courroucé contre sa fortune que les dignités et les richesses. Un versificateur assez habile, nommé Valeran de Varanes, lui adressa les vers suivants, dans lesquels il fait le plus grand éloge de son éloquence :

Obstupet argutum Bussardi Ænotria tellus
Eloquium et Gallo vincier ore pudet :
Barbaries olim Gallis objecta facessit,
Splendet et emuncto lingua diserta situ.
Ora tenet vindex Romanæ Felsina linguæ,
Cum resonat franci culta loquela viri.
Plena Deo arcanisque sacris oratio summum
Pontificem pascit, cardineosque patres.

(1) *Registres...*, fol. 317.

Gratior altarum fulget sapientia rerum,
Si lepido prodit vox decorata sale.
Ardua cum tersis referas mysteria verbis,
Affluit Ausoniæ gens numerosa plagæ.
Parisius felix et tali prole beata
Quæ latios almo lumine spargit agros !

Un autre poëte contemporain, plus connu et plus goûté, Michel Langlois, a fait en l'honneur de notre Boussard une pièce de vers fort louangeuse, dont voici les premiers distiques :

Gaufrede, Palladiæ spirabilis aura cohortis,
Gaufrede, Parisiæ lucida gemma scholæ;
Gaufrede, terreni communis adorea mundi,
Gaufrede, Sartani luxque decusque soli...

Dans le titre de cette épître Langlois ajoute au nom de Boussard cette qualification pompeusement apologétique : *Uberrimum sacrosanctæ litteraturæ ac bonarum omnium artium myrothecium.* Le même poëte célèbre encore les mérites de Boussard dans quelques vers adressés à François de Luxembourg, évêque de Saint-Pons, neveu du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans.

BOUTIER (BARTHÉLEMY).

Né à Chantenay, Barthélemy Boutier fut prêtre et poëte. Le prêtre est mort obscurément dans quelque

cure paroissiale : le poëte paraît avoir joui, dans un coin de sa province, d'une bien plus grande célébrité, puisqu'un de ses amis l'a surnommé « le second Ron-« sard, » et qu'un autre l'a comparé même à Virgile. Cette comparaison mérite d'être citée :

Ut solum poscit romanum Musa poetam,
Nam sine Virgilio carmina nulla forent,
Gallica sic poesis te poscit, Bartholomæe,
Nam cessante tuo perditur eloquio.

Boutier a fait imprimer ce quatrain en tête de ses *Essais poétiques;* La Flèche, Griveau, 1623, in-8°. Est-il excusé par la mode de son temps ? Nous le voulons bien ; mais nous pouvons excuser cette mode : les poëtes eux-mêmes doivent avoir l'apparence de la modestie.

Il est donc entendu que Barthélemy Boutier n'est pas comparable à Virgile. On reconnaîtra néanmoins que ses vers faciles et enjoués méritent quelque estime. Plusieurs fois, il est vrai, Boutier a tenté d'emboucher la trompette héroïque ; mais il n'en a pas fait sortir des sons mâles et pleins : son vers de douze syllabes est lâche et saccadé. Il suit de plus près Ronsard dans le genre pastoral. Voici quelques vers sur Chantenay qui ne manquent pas de grâce :

Chantenay, ma douce patrie,
Ma douce patrie chérie,
Qu'éperdument j'aime bien mieux
Qu'autres endroits ni que tous lieux ;

Chantenay, ma douce naissance,
L'ébat de mon adolescence,
Attendant mieux, cette chanson
Accepte de ton nourrisson...

Si Phébus de moi se recorde,
De mon luth s'il bande la corde,
Je ferai, si je puis, pour toi,
Ce qu'as bien pu faire pour moi.

Je te dirai la fromenteuse,
Je te nommerai la vineuse,
Je dirai tes fertilités,
Tes fertiles commodités;

Je dirai tes belles prairies,
Je dirai tes belles saillies,
Je dirai la bonté de l'eau
Que donne ton petit ruisseau ;

Je dirai l'honneur de ta place,
Je dirai ta belle surface,
Je dirai ton air si serein,
Je dis si serein et si sain...

Je te nommerai la jolie ;
Des villes tu seras l'envie.
En attendant, cette chanson
Accepte de ton nourrisson.

Les poëmes de Barthélemy Boutier ont pour titre : *Essais poétiques sur les affaires du temps*. Pour un prêtre de Chantenay, les affaires du temps sont ou la mort de quelque gentilhomme du Maine, ou le retour longtemps espéré du seigneur qui gouverne au nom du

roi la circonscription paroissiale, ou le passage, non loin des lieux qu'il habite, de quelque prédicateur renommé. Quand Boutier entreprend de traiter des sujets d'un ordre plus élevé, il déclame contre les protestants avec assez de vigueur, ou censure sans plus de ménagements l'avarice et la cupidité des évêques catholiques. Sous ce titre : *Déploration sur les bénéfices simples*, il nous a laissé une longue série de stances sur les désordres du clergé contemporain, où nous trouvons d'abord ce portrait de l'Eglise comparée à la Sulamite :

Elle est noire, mais elle est belle,
Les pigeons ont des yeux comme elle,
Même ses doigts sont faits au tour;
La lune en lueur elle passe,
Le soleil reluit en sa face,
Elle est plus belle que le jour;

Il n'y a point de tache en elle
Qui fasse qu'elle ne soit belle;
A tous sa grace plaît si fort
Que les reines exprès l'ont vue,
Admirant, l'ayant reconnue,
Sa grace, sa taille et son port;

Son habit, par grand artifice,
N'a rien qu'un pur or n'embellisse,
Et on y voit rire dans l'or
Les diamants, les marguerites,
Les rubis, saphirs, chrysolithes,
Bref d'Orient tout le trésor...

Tel est portrait de l'Église suivant le cœur de son divin Époux, mais non pas, au dire de Boutier, le portrait de l'Église réelle. Celle-ci est moins belle, moins parfaite. Ce qu'il y trouve surtout à reprendre, c'est la fainéantise des grands dignitaires, qui laissent à leurs inférieurs tous les tracas, toutes les charges, et dévorent dans une grasse oisiveté les revenus attribués par la piété des fidèles à l'entretien de toute la famille cléricale. Boutier, qui est du nombre des plus pauvres clercs, déplore sa triste fortune dans ces vers, fort heureusement imités de Virgile :

Ainsi vous ne portez la laine
Pour vous, moutons; ainsi la plaine
Pour vous, taureaux, vous n'écorchez;
Ainsi pour vous, oiseaux, ne faites
Vos nids aux bois; et vous, avettes,
Ainsi pour vous vous ne nichez.

Voici comment il dépeint ensuite l'avidité de certains quêteurs de bénéfices :

D'un bénéfice oyant nouvelles,
Leur désir leur donne des ailes,
Ils sont des oiseaux à ces mots;
Ils courent, la vague liquide
Ne rendrait pas leur pied humide,
Tant sont à le courir dispos!

Ceux qui ont déjà ne retardent;
Leur course en rien ils n'y regardent;
A ce nectar et friand mets
Ils ont la dent érésichtique,
Ils ont la soif d'un hydropique
Qu'on ne leur étanche jamais...

On a loué beaucoup de vers qui ne valent pas ceux de Barthélemy Boutier. Ce contemporain de Malherbe, de Racan, de Boisrobert, aurait pu fournir quelques pièces au *Recueil* du libraire Toussaint Du Bray : Touvant, Motin et Mareschal, ces poëtes oubliés que goûtaient alors et la cour et la ville, n'ont pas eu toujours autant de grâce et d'esprit que lui.

BOUVARD (CHARLES).

Un certain Bouvard, homme honnête et pieux, *insigni pietate et virtute*, pratiquait la médecine à Montoire vers le milieu du seizième siècle. En l'année 1572, un fils lui fut donné : plein de joie, il arracha cet enfant des bras de sa mère pour l'élever vers le ciel et jurer qu'il en ferait un médecin. Serment solennel, qui fut vraisemblablement entendu par Esculape, car le fils de l'obscur praticien de Montoire devait

être un jour le célèbre Charles Bouvard. Telle est du moins l'anecdote que l'on nous raconte, dans le paranymphe de sa licence (1).

Ch. Bouvard perdit bientôt son père et sa mère, et perdit en même temps le peu de biens qu'ils possédaient, le Vendômois ayant été dévasté tour à tour par les calvinistes et par les catholiques. On le conduisit à l'université d'Angers, où il étudia les humanités, la philosophie et le droit civil. Son professeur de droit civil fut notre Marin Liberge, et cette science eut pour lui tant d'attraits, qu'il eût sans doute embrassé la profession d'avocat, si l'on n'eût pris soin de lui rappeler le vœu de son père. En quittant l'université d'Angers, Bouvard vint à Paris, où, pendant sept années, il consacra toutes ses journées et un grand nombre de ses nuits à l'étude de l'anatomie et de la botanique. Le 16 décembre 1604, il postulait le bonnet de docteur. Nous ne saurions traduire, même avec des périphrases, le titre de sa première thèse : *An mulieri quam viro Venus aptior ?* Ces sortes de thèses, qu'on appelait *erotico-medicæ*, étaient dans le goût du temps. Quelque licencié qui, de nos jours, se proposerait d'argumenter sur un de ces problèmes facétieux, serait assurément fort mal accueilli par les

(1) René Chartier, *Paranymphus in gratiam V lauræ med. candidator.*, cité par l'abbé Goujet, *Mémoire hist. et littér. sur le Collége Royal*, partie III, p. 49, in-4°.

dispensateurs des diplômes académiques. Bouvard défendit, au nom de la science, la cause des femmes; sa conclusion fut toute en leur faveur. Nous ne dirons rien de plus à ce sujet. L'année suivante, le 28 avril et le 17 novembre 1605, Bouvard exposa publiquement son opinion sur deux questions plus graves; l'une : *An declinante morbo sanitas ?* si la santé est la suite du déclin de la maladie; et l'autre : *An epilepsia post vigesimum quintum annum sanabilis?* Ces deux dernières thèses ont été imprimées. Au témoignage de l'abbé Goujet (1), Bouvard subit ces épreuves avec tant de succès qu'il mérita le *premier lieu* de la licence; ce qui a toujours été considéré comme un grand honneur pour un bachelier. Il fut reçu docteur le 20 mai 1606.

Bientôt il eut une grande réputation comme médecin. Après la mort de la duchesse de Mercœur, près de laquelle il avait été appelé en consultation, M. le duc de Vendôme le pria de rédiger un mémoire sur les derniers instants de cette dame. Nous avons ce mémoire ; il se divise en deux parties assez peu distinctes l'une de l'autre, et il est en vers. En voici le titre : *Description de la maladie, de la mort et de la vie de Mme la duchesse de Mercœur;* Paris, Libert, 1624, in-4°. Les vers de Bouvard peuvent être comptés au

(1) *Mémoire hist. et littér. sur le Collége Royal*, par l'abbé Goujet, part. III, p. 9 de l'édit. in-4°.

nombre des plus étranges. Tel est le début de son poëme :

Madame ayant été par six mois tourmentée
Du palais échauffé d'une soif indomptée,
D'aridité de langue et du gosier amer,
Sachant bien être un feu qui voulait s'allumer
Aux foyers principaux de ces nobles parties,
Dont les flammes à peine en seraient amorties,
Chercha son Riolan, médecin ordinaire....
Riolan donne avis que Seguin on demande,
Et, si l'on veut encore, qu'avecque lui on mande
Bouvard, qui a servi le prince de Condé,
Le cardinal de Retz naguère décédé,
Et Monsieur de Paris, lequel, étant infirme,
Lui commet sa santé et en fait de l'estime...
Bouvard dit que c'était un voyage inutile,
Qu'en fièvre comateuse, en tel âge et saison,
L'apparence n'était d'espérer guérison....

Il se rend toutefois où on l'appelle, voit la malade avec ses confrères et consulte avec eux. Or voici les propos qu'ils tiennent :

Messieurs, dit Riolan, cette tête engagée
S'est encor cette nuit plus remplie et chargée ;
Car, le soir, par nos cris quand elle s'éveillait,
Elle parlait à nous, elle nous connaissait.
Or, pendant que Monsieur et qu'un chacun repose
N'êtes-vous pas d'avis de faire quelque chose?
— Nous voyons, dîmes-nous, que ce pauvre cerveau
Tout hébété languit sous un pesant fardeau.

Le pouls fort et égal permet que l'on dégage
Par remèdes bien forts la tête qui se charge.
A petits maux ne faut que remèdes légers,
Mais les forts et puissants sont dûs aux grands dangers.
La fièvre, sans cesser, qui les humeurs élève,
Desquels de plus en plus cette tête s'abreuve,
Qui s'en vont tous les nerfs remplir et occuper
Et aux soufflets du cœur les chemins étouper,
Mérite, sans délai, que du sang on retire;
Ou bien, si vous voulez, afin que rien n'empire,
Pour faire ce remède attendre le lever
De Monseigneur le Duc qui ne fait qu'arriver,
Et de Madame aussi, de Marquise et Comtesse,
Qui tiennent le sang cher d'une telle princesse,
Attendant leur réveil qu'elle ait des lavements
Piquants et laxatifs, de forts médicaments;
On verra si du jour la puissante lumière
Ne dessillera pas l'une ou l'autre paupière.....

Ces prescriptions exécutées, les médecins se retirent et vont dormir :

Après quelque repos, chacun de nous accourt
Et s'en vient voir l'effet du clystère et du jour;
Mais de même toujours voyons la bonne dame
Immobile en son lit, comme un corps sans son âme,
Qui a perdu les sens, qui n'entend ni ne voit,
Qui ne connaît aucun, qui ne parle ni n'oit....
Nous nous retirons donc et allons discourir
De nature et du mal, pour la mieux secourir.
Bedeau tout le premier son docte avis propose;
Bouvard vient au cerveau, au mal et à sa cause;
Il cherche par où vient, qui envoie et reçoit,

Pour mieux remédier au mal qui la pressoit.
Or, bien qu'en la pinçant la douleur elle sente,
Elle ne connaît point, dit-il, qu'on la tourmente ;
Car ce n'est que le sens, commun aux vermisseaux,
Aux insectes chétifs et aux plantanimaux ;
Et quand vous comprimez sa chair tendrette et molle,
La douleur la contraint lâcher quelque parole ;
Ce n'est pas que ce soit par choix ne volonté
Qu'elle montre sur vous son esprit arrêté,
C'est l'instinct animal...., etc., etc.

Cette citation est, il nous semble, plus que suffisante ; on connaît maintenant la manière poétique de Charles Bouvard. Mais d'où lui vint la fantaisie de composer de tels vers ? Et combien il dut prêter à rire aux beaux esprits de la cour et de la ville ! Il ne paraît pas toutefois que le poëte ait compromis le médecin, car, un an après la publication de ce poëme bizarre, Ch. Bouvard était, dit-on, nommé professeur de médecine au Collége de France. C'est du moins ce que nous lisons dans le docte *Mémoire* de l'abbé Goujet. Cependant on n'est pas d'accord sur ce point ; plusieurs biographes prétendent, en effet, que Bouvard ne fut jamais admis au Collége de France. Quoi qu'il en soit, en 1628, à la mort d'Hérouard, de Montpellier, Bouvard obtenait la charge de premier médecin du roi.

Louis XIII était, on le sait, toujours malade. Soit à cause de la mollesse naturelle de son tempérament, soit à cause du régime qu'on lui faisait suivre, il était

habituellement souffreteux et souvent alité. Dans un cas plus grave on avait mandé Bouvard, qui s'était concilié l'estime du roi par « ses bonnes actions, son « industrie et sa suffisance (1). » Ses confrères eux-mêmes s'accordant à louer son mérite, la charge d'archiâtre lui fut immédiatement attribuée, et, dès ce moment, la santé chancelante du roi fut soumise à des épreuves nouvelles. Bouvard se considérait comme l'inventeur d'une méthode thérapeutique, qu'il paraît avoir constamment pratiquée sur la personne du roi. Guy Patin raconte l'anecdocte suivante : « M. Bouvard « m'a dit autrefois qu'il avait entretenu le feu roi du « mérite et de la capacité de quelques médecins par « les mains de qui S. M. avait passé, et, après qu'il « lui en eût dit ce qu'il en savait, que le roi s'écria : « Hélas! que je suis malheureux d'avoir passé par « les mains de tant de charlatans ! » Ainsi nommait-il, gagné par Bouvard à sa méthode, Hérouard, Guillemeau et Vautier (2). Suivant Amelot de la Houssaye, Bouvard fit prendre au roi, dans l'espace d'une année, deux cent quinze médecines, deux cent douze lavements, et le fit saigner quarante-sept fois. Nous admettons volontiers qu'il faut réduire de quelques médecines, de quelques lavements et de quelques saignées le compte fait par Amelot de la Houssaye; il est vrai néanmoins que Bouvard ne traitait pas ses

(1) Ch. Bernard, *Histoire de Louis XIII*, à l'an 1628.
(2) *Lettres* de Guy Patin, lettre 288.

malades suivant les règles de l'école. C'était un novateur, grand partisan de la phlébotomie, et c'est à lui peut-être que Furetière a fait allusion dans ces vers de sa première satire :

..... Il blâme surtout les docteurs de chimie
Qui médisent si fort de la phlébotomie ;
Et c'est pour ce sujet qu'il traite d'écolier
L'homme le plus savant, s'il vient de Montpellier.
Il dit qu'ils sont bourreaux de la nature humaine
S'ils ne font pas ouvrir à tous moments la veine.

Quoi qu'il en soit, Louis XIII ne trouva pas toujours à son goût ce système à la fois préventif et vigoureux. Pressé par son premier médecin ou de prendre une potion ou d'offrir sa veine, plus d'une fois il se révolta contre ce trop vigilant persécuteur. Alors Bouvard se plaignait. Nous allons, en racontant une curieuse anecdote, prouver une fois de plus qu'il y a dans l'histoire de véritables comédies. Quand le roi refusait un des remèdes offerts par Bouvard, celui-ci se plaignait du monarque indocile à son ministre redouté, le cardinal de Richelieu. Ainsi, le 30 janvier 1639, il écrivait à Richelieu : « C'est un mal qu'il (le roi) n'est « pas prompt à faire les précautions requises, comme « il en a de bonne heure l'avertissement (1). » Et Richelieu lui répondait, à la fin de mars de cette

(1) *Lettres, Instructions de Richelieu*, publiées par M. Avenel, t. III, p. 513, note.

année : « Je prends la plume pour vous conjurer de « dire franchement au roi quand vous estimerez qu'il « le faille purger, et ne lui celer point ce que vous « estimerez nécessaire pour sa santé. Il est prince si « bon et si judicieux, que, si votre procédé lui déplait « d'abord, il en sera bien aise en effet. Il vaut mieux « en ce point lui déplaire un peu pour lui être utile « que de se rendre complaisant à son préjudice. Si « vous pensez qu'alléguer ma considération porte « S. M. à vous croire et à user des remèdes que vous « lui ordonnerez, vous pouvez vous servir de mes « lettres et les lui montrer (1). » Voit-on bien d'ici Bouvard pressant le roi de vouloir « se purger, » le roi résistant, argumentant, faisant le compte des purgations de la semaine, sollicitant l'ajournement de la potion nouvelle, et Bouvard lui montrant alors une lettre de Richelieu pour le contraindre, et le roi se soumettant à tels ordres donnés par un tel ministre?

Il est vrai que Bouvard et Richelieu ne pouvaient trop s'employer à cette grande affaire des purgations. La reine n'ayant pas encore été mère, on commençait à redouter que la santé débile du roi n'eût pour fâcheuse conséquence de priver la couronne d'un héritier direct, et l'on disait qu'une habile médication était seule capable de conjurer un tel malheur. C'était certainement l'opinion de Bouvard et de Richelieu. Un

(1) *Lettres, Instructions...*, t. III, p. 608.

jour Bouvard se crut sur le point d'atteindre le résultat qu'il espérait et il écrivit, en conséquence, à Richelieu : « Depuis la hardiesse que nous avons « prise de toucher au roi le fait que tant de fois vous « m'avez recommandé, depuis sa purgation, il y a dix « ou douze jours, et depuis les bonnes nouvelles de « votre part, jamais S. M. ne fut si gaie, si joyeuse, « si contente ; jamais plus d'attraits, de douceur et « d'amour. J'espère qu'en ce temps, qui est bien « propre, l'esprit étant éloigné de chasse, l'effet tant « désiré de tout le monde et de vous particulièrement « réussira. Une chose me peine ; l'interruption de « cette douce conversation par le voyage, et surtout « en ces montagnes où les reines à peine pourront-« elles aller (1). » L'effet, hélas! tarda beaucoup à « réussir ; » huit années s'écoulèrent encore avant la naissance de l'enfant qui fut un jour Louis XIV. Mais ne doutons pour cela ni de la science de Bouvard, ni de l'efficacité de son traitement : pourquoi le roi s'en allait-il, si mal à propos, guerroyer dans ces montagnes de la Savoie, d'où bientôt il devait revenir sans profit, sinon sans gloire ?

Cette expédition de Savoie fut pour Bouvard l'occasion d'un autre ennui. Richelieu jugeait très-utile que le roi fût à la tête de son armée, et quand on lui disait que la peste faisait en Savoie de grands ravages, on le

(1) *Lettres, Instructions....*, t. III, p. 609.

contrariait beaucoup ; il ne voulait pas croire à cette peste. Mais le garde des sceaux de Marillac y croyait, et, mandé par le roi lui-même à Saint-Jean de Maurienne, il avait tout fait pour demeurer à Grenoble : « Je vous prie, » écrivait-il à Bouvard, en juillet 1630, « je « vous prie de faire tout ce que vous pourrez pour « détourner S. M. de demeurer davantage en ce lieu-« là... Le roi m'a grandement obligé de me comman-« der de demeurer en ces limbes (Grenoble), et je « vous confesse que s'il m'eût commandé de passer « plus avant, je m'y fusse préparé comme pour mou-« rir (1). » Or quand le garde des sceaux priait Bouvard de renvoyer le roi de ces monts empestés, Richelieu lui mandait de l'y retenir. Pour obéir au plus puissant des deux ministres, Bouvard écrivit en France que la peste ne sévissait aucunement dans la ville habitée par le roi, qui jouissait d'une santé parfaite (2). Cependant on apprit bientôt à la cour que le roi revenait en France, malgré son principal ministre et nonobstant l'apparente sécurité de son médecin.

Bouvard nous est signalé comme ayant eu l'humeur chagrine, et comme ayant abusé de son crédit près du roi pour humilier ses confrères, pour

(1) *Lettres, Instructions...*, t. III, p. 746.

(2) *Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 145 et 146. Édit. de M. Petitot. On trouve encore, dans les *Mémoires pour l'Hist. du cardinal de Richelieu* de J. Aubery, deux lettres de Richelieu à Bouvard qui ont pour objet la santé du roi. T. II de ces *Mémoires*, pag. 889 et 890.

opprimer ses contradicteurs. *Invidia medicorum pessima*, dit un vieux proverbe. Vers l'année 1633, Louis XIII ayant une affection gastrique, Bouvard lui conseilla les eaux de Forges. Comme il n'y a pas une ordonnance médicale qui ne puisse être la matière d'une orageuse contestation, les Piètre, docteurs en renom, attaquèrent l'opinion de Bouvard sur l'efficacité des potions minérales dans le cas du roi, et rédigèrent à ce sujet la thèse suivante : *An, visceribus nutritiis æstuantibus, aquarum metallicarum potus salubris ?* Et ils répondirent : Non. Bouvard comprit bien que cette thèse était un pamphlet à son adresse : il fit donc d'actives démarches pour empêcher qu'elle fût imprimée. Mais aussitôt les Piètre dénoncèrent toute l'intrigue au doyen de la faculté, qui avait approuvé leur thèse, et celui-ci, jaloux à bon droit de faire valoir son autorité méconnue, porta plainte devant le parlement (1). Bouvard s'empressa de faire évoquer l'affaire au conseil d'Etat. Il fit plus : à sa prière, le roi lui-même se déclara contre les Piètre, et le doyen de la faculté, mandé à Saint-Germain où se tenait la cour, reçut du vice-chancelier l'ordre de ne laisser traiter dans les écoles aucune question relative aux eaux minérales. Telles étaient alors les libertés académiques. Eh bien ! le croira-t-on ?

(1) Voir sur cette affaire une lettre de Molé au chanc. Seguier, du 3 décembre 1633. *Mémoires de Matt. Molé*, publiés par M. Aimé Champollion, t. II, p. 192.

Bouvard ne trouva pas cette satisfaction suffisante. Ses adversaires étant réduits au silence, il voulut parler. Il obtint donc une lettre de cachet, aux termes de laquelle il fut permis de discuter sur la nature et la vertu des eaux minérales durant une seule séance; et ayant posé devant ses collègues la thèse suivante: *An calidis naturis qualiumcumque metallicarum aquarum potus insalubris?* il plaida vivement sur cette thèse contre les détracteurs des eaux. Les Piètre et ceux de leur parti auraient vainement protesté contre sa doctrine, car la lettre de cachet portait, en outre, que la faculté devait inscrire comme vraies, sur ses registres, les conclusions énoncées par M. le Premier. On obéit respectueusement aux ordres du roi. La vanité de Bouvard n'eut pas toujours ces allures hautaines; elle prêta plus d'une fois à rire, comme le jour où on le vit présenter requête à la faculté pour être admis à disputer en robe de conseiller d'Etat (1). Il n'était pas aimé de ses collègues. L'un d'eux, Guy Patin, a fait de lui ce portrait peu flatteur: « Il est homme dévot et cafard, qui entend « deux messes plutôt qu'une, qui va à matines et à « vêpres et au salut. *Cætera vir bonus et parum* « *sanus*, qui ne pense qu'à son profit. »

Charles Bouvard appela sur sa tête une effroyable tempête, lorsqu'il osa communiquer à quelques amis,

(1) *Encyclopédie méthodique.* Médecine. Au mot *Bouvard.*

vers l'année 1655, un factum très-véhément contre la méthode enseignée et pratiquée par ses confrères. Cet écrit a pour titre : *Historiæ hodiernæ medicinæ rationalis veritatis Logos protrepticos, ad rationales medicos*, in-4°. Il est fort rare, et nous n'en connaissons que l'analyse faite, en 1807, par M. Sue, dans une brochure pleine d'intérêt. Les lettres de Guy Patin nous apprennent qu'après avoir fait remettre à ses amis quelques exemplaires de sa brochure, Bouvard, cédant à leurs conseils, la supprima. « J'en avais un, « raconte Guy Patin, qu'il m'avait donné avant que « d'être achevé. Il en lut quelque chose à feu M. Rio- « lan, son beau-frère, qui lui conseilla de cacher le « tout et de le supprimer, tant parce qu'il était mal « fait que parce qu'il offensait des gens qui lui pou- « vaient nuire. Ces Messieurs étaient le cardinal « Mazarin, Vautier et Valot. M. Bouvard, qui était « déjà fort vieux, eut peur des menaces de M. Riolan, « qui était un homme âcre. Il en avait donné un à « M. Moreau, qu'il retira, disant qu'il y voulait chan- « ger quelque chose. Il m'en fit autant, et je fus assez « simple de le lui rendre (1). » Il paraît toutefois que, malgré les précautions prises par Bouvard, il ne réussit pas à détruire tous les exemplaires de sa brochure.

Nous trouvons encore dans les *Lettres* de Guy

(1) *Lettres* de Guy Patin, lettre 288.

Patin quelques renseignements curieux sur les derniers temps de la vie de Charles Bouvard. Patin écrivait, le 24 avril 1657 : « M. Bouvard est malade « d'une fièvre continue, d'une fluxion sur la poitrine « et de 83 ans. La douceur de la vie qu'on mène à la « cour l'a fait vivre si longtemps, ayant d'ailleurs la « poitrine fort délicate. Il avait un fils conseiller de « la cour, et il lui avait fait donner une bonne abbaye, « qui est celle de Saint-Florent de Saumur; mais il « est mort, et à ce qu'on dit, de trop de dévotion. Il « en a encore un autre qui est aussi conseiller et qui « de plus est marié très-richement (1). » Une autre lettre, du 25 octobre 1658, contient ces mots : « M. Bouvard, notre collègue, est mort le 25 octobre, « âgé de 86 ans. Il est mort tout exténué, *ex marcore* « *et senio*. Il a été enterré dans Saint-Séverin sans « aucune cérémonie : la faculté n'y a pas été appe- « lée (2). » M. Sue pense que la faculté dut être convoquée aux obsèques de Bouvard, mais qu'elle refusa sans doute de s'y rendre, lui gardant rancune de sa diatribe.

Charles Bouvard avait exercé les fonctions de premier médecin, jusqu'à la mort de Louis XIII, en 1643. Jouissant à la cour de beaucoup d'autorité, il avait reçu, en 1629, des lettres de noblesse (3). On

(1) Lettre 113.
(2) Lettre 122.
(3) *Remarques sur la vie de Guill. Ménage*, p. 323.

ne peut donc pas s'étonner de le voir en très-grande faveur auprès des gens de lettres. Ainsi René Moreau, professeur au Collége Royal, adressant à Bouvard la dédicace des œuvres complètes de Jacques Dubois (*Jacobi Sylvii Opera medica;* 1630, in-fol.), a parlé de lui dans les termes les plus flatteurs. Il a été loué encore par Pierre Girardet, lui dédiant le traité de Louis Duret qui a pour titre : *In magni Hippocratis librum de Humoribus purgandis;* 1631, in-8°. Enfin il eut le plus vif apologiste dans Gabriel Naudé (1).

Quelques-uns de ses écrits ne sont pas encore imprimés. Le principal est un mémoire. A la fonction d'archiâtre appartenait le titre de surintendant du Jardin Royal. Bouvard ne le considéra pas comme un titre vain. Hazon raconte, en effet, qu'il prit une grande part à l'établissement du Jardin Royal (2), et nous avons un mémoire écrit de sa main sur cette

(1) Dans son traité *De antiquitate et dignitate scolæ med. Paris.*, p. 78, Gabr. Naudé s'exprime ainsi sur Ch. Bouvard : « Te, te igitur appello, Carole Bouvarde, archiatrorum comes meritissime, cujus nunc auspiciis ipsa hæc studia, ipsa scola crescere et florere videntur. Gratulor hanc supremam dignitatem tibi sine ambitu collatam, quod jam diu paucis, sine labore quod nunquam, sine petitione quod nemini; sed ita gratulor ut hæc scola per te nihil amplius desideret, aut ad studium opis, aut ad laborem subsidii, aut ad industriam adjumenti; ut per te ejus auctoritas sarta tutaque conservetur, inter tot morsus imperatorum et susurros sannionum et sycophantarum fraudes, et perditorum furorem hominum..... »

(2) *Eloge hist. de la Faculté de Médecine*, p. 9.

importante fondation (1). Mais on doit être plus curieux de connaître ses lettres, conservées aux archives du ministère des affaires étrangères. « Nous « avons lu, dit M. Avenel, un certain nombre de « lettres de Bouvard. Son style rappelle le langage « des médecins de Molière ; et, sauf le trait un peu « plus fortement accusé, M. Purgon et M. Bouvard « se ressemblent assez bien (2). »

BOUVET (JOACHIM).

On sait combien Colbert forma d'entreprises dans l'intérêt de notre commerce et de notre influence extérieure. Il voulut un jour introduire en France les arts de la Chine, en Chine les sciences de la France, et communiqua ce dessein non pas à quelques marins audacieux, à quelques généraux toujours avides d'aller conquérir et piller des terres nouvelles, mais à quelques missionnaires de la compagnie de Jésus. La mort empêcha Colbert de l'exécuter. Il fut repris par

(1) Biblioth. Nation., MSS de S.-Germain-des-Prés, num. 643, p. 159.

(2) *Lettres, Instruct. de Richelieu*, t. III, p. 512.

Louvois, et celui-ci, vivement encouragé par l'Académie des sciences, invita le supérieur des Jésuites à choisir un certain nombre de leurs plus doctes régents, qui devaient être envoyés à la cour de l'empereur. Ils désignèrent les PP. Fontaney, Tachar, Gerbillon, Lecomte, Visdelou et Bouvet.

Né au Mans, le 17 juillet 1665, Joachim Bouvet était entré chez les Jésuites avec l'intention de se consacrer à l'étude des sciences, et, négligeant les belles-lettres, il avait suivi de préférence les cours de mathématiques, de dessin et d'astronomie. Cependant, quand il eut achevé ses études, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner les humanités. Il fallait obéir ; il obéit. Quelque temps après, on lui permit de quitter sa régence et d'entrer en théologie. Il aspirait au doctorat, quand il apprit que le chevalier de Chaumont allait partir pour la Chine, avec quelques missionnaires de la congrégation. Le plus ardent de ses vœux avait toujours été de courir vers les terres lointaines et de visiter des peuples nouveaux ; et, comme il ne pouvait demander une mission en des circonstances plus favorables, il s'empressa de faire valoir sa candidature. La protection d'un provincial de l'ordre, le P. Collet, le fit préférer à d'autres concurrents. Cependant, comme il n'était pas encore prêtre, il fallut l'ordonner à la hâte : il dit sa première messe le 14 janvier 1685.

Les missionnaires désignés furent reçus par l'Aca-

démie des sciences qui leur donna des instructions. Ils se rendirent ensuite à Brest, où les attendait le navire l'*Oiseau*, qui devait les transporter sur les terres du roi de Siam. Bouvet passa par Le Mans, et y vit sa famille qui lui témoigna le plus cordial empressement. Il avait une sœur, aussi distinguée par son esprit que par sa piété, qui avait pris le voile dans le monastère de Notre-Dame d'Alençon ; un de ses frères, le sieur Du Parc, exerçait la charge de président au siége présidial du Mans ; un autre, le sieur de Bozé ou de Bossé, conseiller au même siége, était un des antiquaires de la province. Joachim Bouvet fut accompagné par ses frères jusqu'à La Flèche, et il était à Brest au mois de février 1685. Le départ des missionnaires eut lieu le 3 mars, et, après une heureuse traversée, ils furent rendus vers la fin de septembre dans la ville de Siam. Ils y séjournèrent l'espace d'une année, retenus par des vents contraires ; puis ils quittèrent cette ville et firent voile vers la côte orientale de la Chine.

Ils avaient à peine abandonné la rive qu'une effroyable tempête les y ramena. Jetés sur une terre inconnue, épuisés de fatigue et de faim, nos voyageurs crurent que leur mission religieuse et politique allait finir dans un bois épais, qui n'était habité que par des serpents et des bêtes fauves. Cependant, après quelques jours de cruelles angoisses, ils rencontrèrent de pauvres gens qui les secoururent, et leur indiquèrent

la route de Siam (1). Revenus à Siam, ils en repartirent le 17 juin 1687, se dirigeant sur Ning-Po. Ils étaient sur un navire indien, conduits par un pilote et des matelots siamois. Sur ce navire plat, découvert, ils n'étaient garantis ni contre les ardeurs du soleil, ni contre la fraîcheur des nuits. Pour toute nourriture on leur donnait par jour trois rations de riz, et, pour boire, ils manquaient d'eau douce. Cependant ils auraient, disent-ils, pris en patience et ces incommodités et ces privations, s'ils n'avaient pas été condamnés à voir leurs matelots siamois rendre à tout moment d'injustes hommages à un dieu de bois près duquel fumait une lampe sacrilége. Ils s'employèrent donc à les convaincre qu'ils adoraient un faux dieu, et leur parlèrent de ce dieu de la façon la plus méprisante. Or, voici qu'un jour les matelots se présentent en armes et promènent sur nos missionnaires des regards sombres. Ceux-ci se croient perdus. Étant chrétiens ils pensent, en effet, que la mort est le seul châtiment qui puisse venger les dieux offensés. Cependant ces barbares ont pris leurs armes dans l'unique intention de se revêtir avec cérémonie, et, pour consoler leur idole de l'injure commise envers sa divinité par d'indignes mécréants, ils font autour d'elle une simple procession. Nous avons à raconter encore, d'après la correspondance des missionnaires, quelques

(1) Lecomte, *Nouveaux mémoires sur l'état de la Chine*, t. I, p. 6.



incidents de ce voyage. La navigation devenant difficile et dangereuse, les matelots siamois allument autour de leur idole des cierges de cire et brûlent des parfums. Les missionnaires chrétiens gémissent de leur folie. Ces passages heureusement traversés, le vent s'élève, des nuages s'avancent, la mer se gonfle, et voici que le frêle navire est battu par un ouragan qui menace de l'engloutir. Les missionnaires éperdus adressent alors de ferventes prières à saint François-Xavier, le suppliant d'opérer en leur faveur, « dans ces mers si fameuses par ses miracles, » quelque prodige nouveau. Bientôt le vent et la mer se calment, le pilote redevient maître de son navire et le dirige vers l'Orient (1). Il est regrettable que nous n'ayons pas un récit de ce voyage fait par les matelots siamois. François-Xavier n'étant pas un saint de leur calendrier, ils nous auraient sans doute appris avec quel étonnement ils virent nos missionnaires agiter leurs lèvres en lui demandant un miracle.

Les missionnaires débarquèrent à Ning-Po le 23 juillet 1687, et le bruit de leur arrivée se répandit bientôt à la cour de l'empereur Kang-Hi. Celui-ci, jaloux d'avoir au plus vite un entretien avec ces doctes étrangers, les pria de venir à Pékin et leur fit les offres les plus brillantes. Les PP. Bouvet et Gerbillon consentirent à demeurer auprès de lui, tandis

(1) Lecomte, *Nouveaux mémoires*, p. 21.

que leurs compagnons se répandirent dans les provinces : le P. Bouvet se chargea de lui enseigner les mathématiques, suivant la méthode des savants français, et le P. Gerbillon la physique. Comme c'était un homme passionné pour la science, déjà très-supérieur par l'étendue de ses connaissances au plus grand nombre des monarques de notre Occident, il se plut dans leur commerce, leur témoigna son estime par des présents et leur accorda presque toutes les faveurs qu'ils sollicitèrent.

Les missionnaires chrétiens jouissant en Chine d'une grande liberté, ils ne pouvaient manquer d'en abuser, et ces abus avaient toujours pour suites quelques persécutions. Alors ils adressaient à l'empereur de vives remontrances, alléguant, invoquant à leur profit des maximes de tolérance qu'au fond du cœur ils étaient loin d'admettre, et l'empereur, en les avertissant de se mieux conduire, ordonnait toujours en secret de les ménager. Ainsi fit-il en l'année 1691, prié par les PP. Bouvet, Gerbillon, Thomas et Pereira, d'apaiser à Chékiam une persécution que les chrétiens avaient eux-mêmes maladroitement provoquée (1). L'année suivante il fit pour eux plus encore : ils avaient d'abord obtenu de lui le droit de pratiquer leur religion ; il leur permit alors de prêcher et d'enseigner dans toutes les villes de l'Empire, disant avec

(1) Lecomte, *Nouveaux mémoires sur l'état de la Chine*, t. III, p. 108.



esprit que, puisqu'ils enseignaient une morale pure, il n'y avait pas lieu de les chicaner sur des dogmes indifférents. Cet édit de l'empereur de la Chine est justement célèbre, et, comme il fut publié presque l'année même où le furent chez nous les lettres royales qui révoquèrent l'édit de Nantes, il faut bien reconnaître que les Chinois étaient alors gouvernés par un monarque plus sage et plus éclairé que le nôtre.

Plus tard le même empereur donna l'ordre au P. Bouvet de retourner à Paris avec le titre d'envoyé chinois, de promettre la protection impériale à tous les docteurs de son ordre, et de ramener avec lui ceux qui voudraient entreprendre le voyage. Le P. Bouvet arrivait en France au mois de mars 1697, sur l'escadre de M. de Serquigny, et tout le monde accourait autour de lui pour entendre de sa bouche les récits merveilleux qu'il faisait de l'Empire chinois. L'empereur avait permis aux missionnaires de bâtir une église dans l'enceinte même de son palais, et les avait comblés d'honneurs et de richesses. Le P. Bouvet montrait un habit splendide qu'il l'avait prié de revêtir après lui, marque insigne de son estime ; il apportait, en outre, des présents pour le roi de France, et, parmi ces présents, quarante-neuf volumes chinois. On admirait ces richesses ; Versailles et Paris ne parlaient plus que de la Chine. Partout où devait se rendre le P. Bouvet, il était précédé par une foule

de curieux qui venaient l'accabler de questions graves ou frivoles. C'est pour répondre à tout le monde à la fois qu'il publia le *Portrait historique de l'empereur de la Chine*, *présenté au roi;* Paris, Michallet, 1697, in-8° (1). Il annonçait dans cet ouvrage que l'empereur de la Chine était sur le point d'embrasser le christianisme, et laissait soupçonner qu'il pourrait bien se faire Jésuite.

Vers le même temps, un des compagnons de Bouvet, le P. Lecomte, écrivait : « Fasse le ciel que nous « soyons assez heureux pour voir de nos jours se for- « mer aux extrémités de la terre une nouvelle église, « aussi nombreuse et aussi fervente que l'ancienne ! « Qu'un nouveau Constantin, aussi zélé que le pre- « mier, en devienne l'enfant, en même temps qu'il en « est le protecteur et l'appui (2). » Le ciel n'exauça pas ce vœu. Nous ne le regrettons pas. C'est assez d'un Constantin. Nous savons qu'après avoir été désolé par de tels fléaux, le monde les admire ; le monde n'admire rien autant que les succès de la force : nous ne pouvons, toutefois, nous défendre d'exprimer ici qu'au farouche et « zélé » Constantin nous préférons, pour le bonheur du monde, le docte, aimable et facile Kang-Hi, décrétant de belle humeur

(1) Cet ouvrage a été traduit en latin par Leibnitz : *Icon regia monarchæ Sinarum nunc regnantis;* 1699, in-8°.
(2) Lecomte, *Nouveaux mémoires*, t. III, p. 215.

la liberté des cultes dans toute l'étendue de son vaste empire.

Le P. Bouvet repartit pour la Chine sur le vaisseau royal l'*Amphitrite*, commandé par le chevalier de La Roque, en l'année 1698, accompagné de dix Jésuites, de cinq missionnaires appartenant à d'autres ordres et d'un peintre italien. Ils s'éloignèrent de La Rochelle le 7 mars. La traversée fut très-heureuse. On n'estimait pas qu'ils pussent être rendus en Chine avant les derniers jours de l'année : cependant, malgré le fâcheux incident d'une station de quatorze jours au cap de Bonne-Espérance, ils abordaient Canton sept mois après avoir quitté La Rochelle. Le débarquement ne se fit pas sans ennuis pour le P. Bouvet. De tous les passagers de l'*Amphitrite* il était le seul qui connût la Chine, et, redoutant le scandale qu'allaient causer chez un peuple grave, presque austère, la pétulance et les mauvaises mœurs de nos marins, il fit ce qu'il put pour le prévenir. « Avant, dit-il, que personne « débarquât, je priai M. notre commandant de vou- « loir dresser et de faire publier quelques règlements « que nous jugions nécessaires pour contenir tout « le monde dans son devoir et pour obliger un chacun « à vivre de telle manière que personne ne fît déshon- « neur ni à sa religion, ni à sa nation, dans un pays « où, pour éviter ces deux grands maux, il faut vivre « avec une bien plus grande retenue qu'on ne fait « dans tous les autres pays étrangers. M. le chevalier

« de La Roque eut tous les égards qu'on pouvait « souhaiter pour une si juste prière. Il dressa de « beaux règlements, les fit publier et afficher au « grand mât. Mais le nombre de libertins, de blas- « phémateurs et de débauchés qui s'étaient embar- « qués sur l'*Amphitrite*, dont la plupart violèrent « incontinent toutes les belles promesses qu'ils « avaient faites cent fois pendant le voyage aux mis- « sionnaires, mirent M. le commandant comme dans « l'impossibilité d'exécuter les menaces qu'il avait « faites, de peur de faire déserter par de trop fréquents « châtiments la meilleure partie de ses gens (1). » En lisant ces lignes, écrites par un témoin qui ne peut être suspect, on comprend pourquoi l'accès de la Chine fut si longtemps interdit à tout navire venant des ports de l'Occident. Mais il paraît que cette précaution fut prise trop tard.

Le P. Bouvet ayant fait porter à l'empereur la nouvelle de son retour, attendit à Canton l'ordre d'aller plus loin. L'empereur lui fit d'abord connaître qu'il prenait à son service quatre des nouveaux missionnaires arrivés par l'*Amphitrite* : le P. Dolzé pour le maniement des instruments de mathématiques, les PP. Geneix et Bernon pour l'enseignement de la musique, le P. Belleville pour la sculpture et l'architecture. Bouvet partit ensuite pour Pékin. L'empereur

(1) Lettre du P. Bouvet au P. de La Chaise.

fut joyeux de le revoir, fit le meilleur accueil à ses compagnons, et, ayant reçu de ses mains un don envoyé par Louis XIV, la collection des estampes du cabinet du roi, il ne se lassa pas d'admirer les prodiges de la gravure et de la reliure françaises; mais il ne parut pas au P. Bouvet qu'il fût sur le point d'abjurer la doctrine de Confucius : ou l'on avait négligé sa conversion, ou son intelligence se montrait décidément rebelle. Pour lui complaire, le P. Bouvet apprit le tartare, que ce prince préférait au chinois, et bientôt il put s'entretenir avec lui dans cette langue : il devint alors non-seulement son professeur le plus intime, mais encore le confident de toutes ses entreprises, le conseiller de son règne. Bouvet a écrit jour par jour le détail de leurs conférences sur toute matière : c'est un registre dont on pourrait tirer un grand profit pour l'histoire. Quelques lettres inédites du P. Bouvet n'ont pas un moindre intérêt. Dans une de ses lettres au grand Leibnitz, du 4 novembre 1705, il lui dit : « Pour votre belle découverte des nom-« bres, avec la démonstration que vous en tirez pour « établir le dogme de la création, il faut attendre « quelque occasion favorable pour en parler et vous « faire connaître à l'empereur, qui, depuis quelques « années, ayant achevé de se satisfaire sur ce qu'il « désirait de la théorie de nos sciences, ne nous « donne pas la même facilité qu'auparavant de l'en-« tretenir de ces sortes de choses. D'ailleurs lorsqu'on

« lui parle de quelque chose, comme il faut être prêt « sur toutes les questions qu'il peut faire à ce sujet, « et que vous ne m'avez pas encore fait la grâce de « me communiquer tout ce qui serait à désirer sur « cela, je serai peut-être obligé d'attendre quelque « nouvelle connaissance à cet égard. » N'est-il pas, en effet, bien curieux de voir Leibnitz recherchant l'approbation de l'empereur de la Chine à sa doctrine des monades et de l'harmonie préétablie, et, d'autre part, d'entendre un de nos Jésuites attestant que cet empereur de la Chine est un métaphysicien assez exercé pour reconnaître et signaler sur-le-champ les lacunes d'une démonstration incomplète ?

Cependant, il fallait s'y résigner, le savant Kang-Hi ne devait jamais abjurer sa religion pour adopter celle des Jésuites ; il avait même fini par les inviter à ne plus rien entreprendre sur sa conscience. Les Jésuites se laissèrent alors assez facilement persuader que la religion de l'empereur était beaucoup moins défectueuse qu'ils ne l'avaient d'abord supposé. Ils jouissaient de si beaux priviléges à la cour de Pékin ; ils y étaient si considérés et si puissants ! Quoique réduits à désespérer de la conversion de Kang-Hi, ils ne pouvaient se résigner à quitter un pays où le savoir était en si grand honneur, où ils étaient devenus, en interprétant les *Données* d'Euclide, les premiers de l'Etat. S'accoutumant donc à reconnaître qu'ils avaient d'abord conçu d'injustes préjugés contre la religion

de la Chine, ils s'employèrent à combattre ces préjugés dans l'esprit des savants, en France, en Belgique, en Allemagne. Dans ce dessein le P. Bouvet écrivit à l'abbé Bignon, le 15 septembre 1704, une lettre pleine d'intéressants détails sur la religion des Chinois. C'est un véritable traité complet sur la matière et un manifeste : les missionnaires qui restent en Chine, au service d'un prince idolâtre, expliquent ainsi leur conduite.

Deux propositions résument cette longue lettre, propositions nouvelles et singulières, que nous allons faire connaître.

Premièrement, le P. Bouvet entend prouver que « le sens des anciens livres (les anciens livres de la « Chine) et toute la doctrine qu'ils contiennent est « un précis mystérieux et prophétique de tous les « principes et de l'économie entière de la religion « chrétienne ; et rien autre chose. » Ces derniers mots « et rien autre chose » sont d'une grande énergie : des livres qui ne contiennent « rien autre chose » que « tous les principes et l'économie entière de la « religion chrétienne » ne sont-ils pas, en effet, en moins de mots encore, des livres presque chrétiens? Soit ! qu'on s'en étonne ; mais c'est bien là ce que dit le P. Bouvet, et ce qu'il veut dire, car voici les termes de sa seconde proposition, rigoureusement déduite de la première : « Ce qui fera voir que les pro- « phètes et les saints docteurs de la loi naturelle

« devaient être à peu près aussi éclairés sur les prin-
« cipaux mystères de la loi de Jésus-Christ que l'ont
« été les saints Pères, et que l'Eglise, que le Fils de
« Dieu a établie sur la terre, est véritablement catho-
« lique et universelle, aussi bien pour tous les temps
« que pour tous les lieux du monde. » On pense bien que cette seconde proposition nous semble, à nous, moins contestable que la première. Puisque nous pouvons aujourd'hui nommer les vrais inventeurs de tous les dogmes qui sont, au cours des temps, devenus chrétiens, nous accordons sans hésiter, dès qu'on nous prie de le faire, que tous les « docteurs de la loi « naturelle » connaissaient avant les Pères ce que les Pères ont appris d'eux. Mais évidemment, quand un prêtre chrétien fait de semblables aveux, il ne distingue pas autant que son habit l'exige la foi révélée de la loi naturelle, et il ne faut pas s'étonner si nos missionnaires français furent un jour accusés sur ces aveux d'avoir eu pour les mandarins de trop grandes faiblesses.

Enfin le P. Bouvet prétend expliquer cette merveilleuse conformité des livres chinois et de l'Evangile, et son explication ne paraîtra pas sans doute moins singulière que le reste. Les Chinois appellent Fô l'auteur de leurs anciens livres. Mais ce prétendu Fô n'a jamais, dit-il, existé. C'est le patriarche Enoch. Les Grecs le nomment Hermès, les Arabes Edris, les Alexandrins Thos et les Chinois Fô ; mais, sous ces

noms divers, c'est toujours Enoch qu'on retrouve. Ainsi toutes les religions anciennes viennent de ce patriarche aimé de Dieu, et voilà pourquoi toutes ces religions diffèrent si peu de la nôtre. Telle est l'explication donnée par le P. Bouvet.

Cet illustre missionnaire mourut à Pékin, le 28 juin 1732. On n'a pu le comparer sans emphase à saint François-Xavier (1) ; mais il est incontestable qu'il rendit d'éclatants services à son ordre et à son pays. C'est la mission de 1685 qui commença les rapports de la France et de la Chine.

Quelques-uns de ses ouvrages ont été imprimés. Après le *Portrait historique de l'Empereur*, trois lettres du P. Bouvet ont été publiées dans le second volume des *Lettres édifiantes* et dans le *Recueil de diverses pièces par M. Leibnitz*. On trouve encore quelques fragments du P. Bouvet dans les *Mémoires* de Trévoux (janvier 1704) et dans la *Description de la Chine* du P. Duhalde (2). Il contribua pour quelque part à l'ouvrage suivant : *Etat présent de la Chine, en figures, gravées par le P. Giffart, sur les dessins présentés au roi par le P. Bouvet;* Paris, 1697, in-fol. En outre il composa, pour l'usage de l'empereur ou des Chinois convertis, quelques traités sur les maladies, sur la philosophie, sur la géométrie, sur diverses matières théologiques, et traduisit

(1) Ansart, *Biblioth. litt. du Maine.*
(2) 1735, in-fol., dans les tom. I et II.

en tartare des éléments d'Euclide. Mais si ces ouvrages ont été conservés, ils sont en Chine. Un recueil précieux de manuscrits autographes du P. Bouvet nous est offert par le n° 17,240 des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. Là se trouvent son Journal, dont avons parlé, diverses lettres au P. de La Chaise, à l'abbé Bignon, à Leibnitz. Il avait encore laissé plusieurs dissertations sur la Chine et la langue chinoise qui ont été longtemps à la bibliothèque du Mans, comme nous l'atteste M. Abel Rémusat ; mais quand nous les avons recherchées dans cette bibliothèque, elles n'y étaient plus : on les avait envoyées à l'Institut. Nous ignorons ce qu'elles sont aujourd'hui devenues.

BOUVET (RENÉ).

René Bouvet, sieur de Bossé (1), conseiller au siége présidial du Mans, est auteur d'une relation insérée presque intégralement dans la *Bibliothèque littéraire* d'Ansart. Cette relation a pour objet un voyage fait à

(1) Terre seigneuriale de la paroisse d'Aubigné.

Sauges, paroisse du doyenné de Brûlon, au pays des Arviens. Elle nous semble d'un médiocre intérêt. René Bouvet fit son voyage en 1706, et mourut l'année suivante.

BRÉARD (ÉTIENNE).

Au temps où les administrateurs suprêmes de nos affaires s'occupaient un peu moins qu'ils ne le font aujourd'hui des besoins bien nommés les besoins matériels, et beaucoup plus des besoins intellectuels du pays, un chancelier de France, l'illustre d'Aguesseau, apprit qu'un ouvrier du Mans venait de traduire en beaux vers latins le poëme de la *Religion*, de Louis Racine. N'était-ce pas un faux rapport ? Curieux de vérifier cette étrange nouvelle, d'Aguesseau s'empressa d'écrire au lieutenant général du Mans, Samson de Lorchère. Quel était cet humble érudit? Comment cet habile homme se rencontrait-il parmi des gens dépourvus de toute éducation littéraire? Le lieutenant général fut lui-même fort embarrassé de répondre à ces questions. Cependant comme le chancelier lui mandait le nom de l'ouvrier poëte, il fit rechercher partout cet Etienne Bréard dont il n'avait pas encore

entendu parler, et l'on découvrit enfin, sur un grabat humide et obscur de la cité, un vieillard paralytique, qui, dans le plus triste abandon, employait à lire les grands poëtes et à les imiter tous les instants de relâche que lui laissait la douleur. C'était bien l'homme qu'avait désigné le chancelier, et voici dans quels termes il répondit à l'interrogatoire qu'on lui fit subir sur son origine, sa famille et sa vie passée.

Il était né, en 1680, dans la paroisse de Gourdaine. Son père, fabricant d'étamines, avait été curieux d'élever au-dessus de sa condition un enfant auquel tout le monde reconnaissait une imagination ardente, une intelligence prompte à tout saisir. Il l'avait envoyé, dans ce dessein, au collége du Mans, administré par les religieux de l'Oratoire. Là, Bréard avait fait de fortes études ; mais, à l'âge où il s'agit de commencer une carrière, il n'avait su quelle voie suivre, quel engagement contracter avec la vie. C'est alors que, pour se soustraire aux embarras d'un tel choix, il avait été chercher un refuge chez les moines de La Trappe. Que d'ennuis il avait éprouvés dans leur silencieuse prison ! Faisant alors un retour sur lui-même et se persuadant qu'il n'était pas fait pour le repos, mais pour l'action, il n'avait pas même achevé son noviciat chez les frères trappistes. Les ayant donc quittés, il était revenu sous le toit paternel et avait formé le projet d'entrer dans le clergé séculier. Mais, pour obtenir la plus misérable cure, il fallait montrer un

titre de cinquante livres de rente, ou, du moins, être investi d'un modeste bénéfice : or, il était dépourvu de tout patrimoine et de tout protecteur. Dans cette situation, il avait cru devoir demeurer chez son père, et apprendre de lui sa profession. La nature l'avait fait poëte : la société le condamnait à tisser de l'étamine. Mais, comme il n'avait pu complétement se résigner à subir cet arrêt, il avait fait pour l'étude quelque réserve de son temps, consacrant à lire les auteurs anciens ou modernes les heures qu'il ne devait pas au travail de l'atelier. C'est ainsi qu'il avait vécu jusqu'à l'âge de 64 ans. Atteint alors d'une affreuse maladie qui ne lui permettait pas l'usage de ses bras, il avait repris ses livres avec plus d'ardeur, et traduit en vers latins un assez grand nombre de poésies modernes. Voilà ce qu'apprit au chancelier d'Aguesseau l'enquête faite par le lieutenant général du Mans : voilà ce que nous lisons aujourd'hui dans une intéressante notice sur Etienne Bréard, qui a été publiée par l'abbé Renouard dans l'*Almanach du département de la Sarthe* (1).

Presque toutes les traductions de Bréard sont perdues. Il avait traduit : *Ode sur le retour de Louis XV à Paris*, par Charles Roy ; *Ode sur la convalescence de Louis XV :* l'abbé Renouard nous en a conservé les deux premiers vers ; *Le Dieu de la Seine*, *idylle à*

(1) Année 1810.

la louange du Dauphin de France; La bataille de Fontenoy; Ode à la louange de Louis XIV; La Grâce, par l'abbé Asselin; *Ode sur la simplicité de la foi; La Religion*, de Louis Racine : quelques fragments de cette traduction se lisent dans le *Mercure de France* de décembre 1748, et dans l'*Almanach de la Sarthe* de 1810; l'*Epître* de Jean-Baptiste Rousseau à L. Racine; la moitié de l'*Epître* de L. Racine à J.-B. Rousseau. On ne connaît d'Etienne Bréard qu'un seul poëme original : c'est une *Épître* latine au chancelier d'Aguesseau, qui est imprimée dans le *Mercure de France* de février 1749. Une lettre du même à Louis Racine est insérée dans les *Anecdotes* de Dagues de Clairfontaine, t. I, p. 644.

Etienne Bréard mourut au Mans, le 24 avril 1749, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Ouen-des-Fossés. Autant qu'il nous est permis d'en juger par les fragments que nous avons sous les yeux, Etienne Bréard était fort habile dans les vers latins.

BRÉDOR (PIERRE).

Pierre Brédor, né à Avoise, le 19 décembre 1721, fut professeur d'anatomie à Paris, et mourut en 1798.

Outre trois mémoires publiés dans le *Recueil de l'Académie de chirurgie*, M. Desportes lui attribue un *Traité d'Ostéologie* et un *Cours de Thérapeutique*. Nous ne trouvons pas ces ouvrages, et M. Quérard ne les mentionne pas dans la *France littéraire*. Est-on certain qu'ils aient été publiés ?

BRISEBARRE (CHARLES).

Charles BRISEBARRE, né au Mans en 1650, était fils de ce Louis Brisebarre, avocat au siége présidial, qui fut procureur de la commune en 1682 (1). Charles Brisebarre ayant préféré l'état ecclésiastique, reçut tous les ordres pendant son cours de théologie ; mais il n'exerça pas longtemps le ministère : atteint d'un mal incurable, qu'il supporta durant vingt années avec une héroïque constance (2), il employa ses loisirs à composer un petit livre sur les conditions du bonheur : *L'art de devenir heureux dans la société ;* Paris, Barbin, 1690, in-12, sans nom d'auteur. Dans la première partie de ce traité, il s'agit du désir, consi-

(1) M. Cauvin, *De l'administration municipale dans la province du Maine*, p. 55.
(2) Ansart, *Biblioth. litt. du Maine.*

déré comme ce qui détermine toutes les actions humaines. On désire un objet, et, comme cet objet est en la possession des autres, on travaille à l'obtenir d'eux : ainsi l'art d'être heureux consiste à faire céder par les autres ce qu'on souhaite pour soi. Mais jusqu'où ces souhaits peuvent-ils s'étendre? quels biens peut-on convoiter sans manquer aux préceptes de la loi divine? Tel est l'objet de la seconde partie du livre de Brisebarre. Il nous suffit d'en faire cette analyse.

BROSSARD (DAVID).

David ou Davy Brossard, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent, au Mans, mentionné dans la *Bibliothèque Française* de La Croix du Maine, est auteur d'un ouvrage sur la culture des arbres fruitiers, publié sous ce titre : *La manière de semer et faire pépinière d'arbres sauvageons, enter toutes sortes d'arbres, etc., avec un autre Traité de la manière de semer graines en jardins, etc., etc.*; Paris, veuve Buffet, 1552. Ainsi que le fait observer M. N. Desportes (1), on connaissait, du temps de Brossard, l'art de greffer

(1) *Bibliographie du Maine.*

le rosier, comme le prouve le passage suivant de son opuscule : « En cette manière d'enter à écusson, vous « pouvez aussi facilement enter les rosiers blancs « dedans les rouges et les rouges dedans les blancs, « tellement que vous aurez des roses de plusieurs « sortes en un même rosier. » Le traité de notre bénédictin, qui paraît avoir été fort recherché au seizième siècle, vient d'être recommandé dans les termes les plus flatteurs à l'estime des savants par M. Aubert Dupetit-Thouars. Ainsi s'exprime ce naturaliste érudit : « Ce traité, malgré sa brièveté, est « très-remarquable ; il se distingue, non-seulement de « ceux qui existaient à cette époque, mais encore de « tous ceux qui ont paru longtemps après, parce que « l'auteur, au lieu de chercher dans les anciens les « principes de la culture, les déduisit de sa propre « expérience. Par là il s'éleva fort au-dessus de son « siècle, et s'affranchit de beaucoup de préjugés qui « ont régné encore après lui. Brossard mérite une « place distinguée parmi ceux qui ont perfectionné la « culture des arbres en France. Il serait à désirer « qu'on fît une nouvelle édition de son ouvrage, avec « des notes qui indiqueraient les services réels qu'il a « rendus, et surtout les emprunts qu'on lui a faits « sans le nommer (1). » Suivant La Croix du Maine, le traité de David Brossard avait été publié plusieurs

(1) *Biographie universelle* de Michaud.

fois avant l'année 1584 ; mais ce bibliographe ne dit pas en quels lieux. Dans un recueil publié par Gilles Corrozet, en 1560, in-8°, sous ce titre : *Quatre traités utiles et délectables de l'agriculture*, se retrouve l'opuscule de D. Brossard. Il a été réimprimé à part, mais d'après cette édition, à Orléans, par Éloi Gibier en 1571, avec le traité *De la manière de semer graines en jardins*. « Enfin, dit M. Dupetit-Thouars, il a « passé dans le recueil publié, en 1607, par le « libraire Robert Fouet, sous le titre de *Maison* « *champêtre et Agriculture d'Elie Vinet, Xanton-* « *geois, et Antoine Mizauld*. Il se trouve dans la « seconde partie attribuée à Vinet. »

BROUARD (JEAN).

Sur la vie et les œuvres de ce Jean Brouard on n'a pas d'autres détails que ceux qui sont fournis par La Croix du Maine et par Ansart. Voici la notice d'Ansart, qui est la plus étendue :

« Jean Brouard, prêtre du diocèse du Mans et né « à Laval, fut vivement sollicité après son ordination « de partager la desserte d'une paroisse nombreuse. « Son âge et son peu d'expérience lui servirent d'ex-

« cuse, et lui donnèrent le temps de travailler à se « connaître lui-même avant que de se charger de « conduire les autres. L'évêque ne tarda pas à faire « de nouvelles instances; alors Brouard obéit, et « remplit les fonctions sacrées du ministère avec « d'autant plus de facilité qu'il s'y était mieux pré- « paré. Cependant il n'avait pas prévu tous les obs- « tacles. La religion éprouvait alors une crise violente ; « les hérétiques débitaient leurs erreurs avec une « hardiesse qui ébranlait la foi des fidèles ; le danger « était pressant et demandait les secours les plus « prompts : notre zélé vicaire y pourvut de parole et « par écrit. L'ouvrage qui parut à cette occasion est « intitulé : *Leçon à ceux qui disent : « Je ne sais à « quelle religion je dois tenir.* » C'est un abrégé des « principales preuves de notre religion. La Croix du « Maine n'était pas certain qu'il fût imprimé en 1584. » Nous regrettons de ne pouvoir rien ajouter à ces détails. Que de gens, au seizième siècle, ne savaient pas, en effet, quelle religion ils devaient préférer ! Et cependant tout le monde avait les armes à la main pour défendre l'une ou l'autre. Quand il parlait à ceux qui osaient dire publiquement : « Je ne sais, » Jean Brouard s'adressait à un très-petit nombre de sages.

BROULLIER (JEAN).

La Croix du Maine parle de lui dans ces termes : « Jean BROULLIER, chanoine de l'église cathédrale « de Saint-Julien du Mans. Il a écrit un recueil des « *Vies des Evêques du Mans*, lequel n'est pas encore « imprimé. Il florit au Mans en cette année 1584, et « s'étudie de tout son pouvoir de remettre en leur « entier et première splendeur les choses ruinées en « ladite église aux premiers troubles et séditions « advenues l'an 1562, pour le fait de la religion. »

Nous ajouterons quelques mots à cette courte notice. Jean Broullier, reçu chanoine le 9 novembre 1563, fut, en effet, un des bienfaiteurs de l'église du Mans, comme le témoigne un acte de fondation conservé dans les archives manuscrites de cette église (1). Il avait pris parti contre Henri IV ; mais quand la cause de la Ligue fut perdue, il prêta serment au vainqueur, le 7 décembre 1589. Il mourut le 9 novembre 1591. Son *Histoire des Evêques du Mans* est perdue.

Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean Broullier, archidiacre de Passais, chanoine, vicaire général et curé de Coulans, mort dans les derniers

(1) MSS. de la biblioth. du Mans, n° 244, *ad calcem*.

mois de l'année 1549. C'est à celui-ci qu'il faut rapporter la fondation du collége de Coulans (1).

BUFFET (JEAN).

Jean BUFFET était avocat au présidial du Mans dès l'année 1624 (2). Nous le retrouvons en 1643 (3) et en 1644 plaidant pour le curateur de Brandelis René de Champagne, fils de Brandelis René de Fossé, contre la veuve de ce René de Fossé, épouse en secondes noces de Jean de La Gasnerie (4). Il ne nous est connu comme écrivain que par quelques vers insérés en 1643 en tête des *Mémoires* de Pierre Trouillart.

BUREAU (MICHEL).

Michel BUREAU, né à Champgeneteux, bourg de l'archidiaconé de Laval et du doyenné d'Evron, prit l'ha-

(1) M. Cauvin, *Etablissem. de charité*, p. 135.
(2) Bodreau, *Coutumes*, p. 458.
(3) *Ibid.*, p. 489.
(4) *Ibid.*, p. 154.

bit monastique dans l'abbaye de La Coûture au Mans, le 1er décembre 1480. Ses supérieurs l'envoyèrent bientôt à Paris achever ses études, et il en revint docteur en théologie. Après avoir occupé quelques années, dans l'abbaye de La Coûture, la chaire d'Ecriture sainte, il fut élu prieur, et l'abbé Guillaume Herbelin, vieux et infirme, le choisit pour son vicaire. Ce vicariat devait durer peu de temps. En effet, l'abbé Guillaume étant mort le 1er juin 1496, Michel Bureau lui fut aussitôt donné pour successeur. Mais si son élection fut prompte et facile, sa confirmation fut retardée par un grave incident. A la nouvelle de la mort de Guillaume Herbelin, le pape Alexandre VI, se souciant peu de la liberté des moines, avait accordé l'abbaye de La Coûture à Jean de Villiers, cardinal de Sainte-Sabine, déjà pourvu de l'évêché de Lombes et de l'abbaye de Saint-Denys en France. Cependant le mandataire des religieux fit valoir en cour de Rome leurs droits et les siens, et le pape céda.

Michel Bureau gouverna l'abbaye de La Coûture de l'année 1497 à l'année 1518, et en fut le dernier abbé régulier. Les actes de son administration ont été consignés sommairement dans un manuscrit précieux de la bibliothèque du Mans, qui porte ce titre : *Compendium historiæ regalis abbatiæ sancti Petri de Cultura Cenoman.* (1). Nous y lisons qu'en l'année

(1) Numéro 91.

1500, la ville du Mans fut dévastée tout à la fois par la famine et par la peste, et que les moines de La Coûture cherchèrent un refuge contre la contagion dans leur prieuré de Pezé, près Sillé, où ils demeurèrent depuis le mois d'août jusqu'au milieu du mois de décembre. En 1515, la peste exerçant de nouveaux ravages dans la ville, les moines se divisèrent en trois compagnies : dix prêtres et trois novices restèrent à La Coûture ; six prêtres et trois diacres se retirèrent au manoir abbatial de Moulins ; cinq prêtres et cinq novices au manoir de Volnay (1). Michel Bureau avait assisté, en 1508, à l'assemblée des États du Maine, dans laquelle furent promulguées les coutumes de la province : il a signé au procès-verbal. L'année même de sa mort, comme nous l'apprenons de La Croix du Maine, il eut procès avec le cardinal Philippe de Luxembourg, au sujet de leurs juridictions. Si le cardinal était habile, l'abbé n'était pas maladroit. Ayant donc gagné son procès, l'abbé put dire à son adversaire : « *Bureau* est aussi fin qu'*écarlate*. » Ce jeu d'esprit eut, il paraît, un grand succès dans la ville du Mans ; souvent répété, il devint une sorte de proverbe, qui eut cours dans l'idiome manceau, alors même qu'on en eut oublié l'origine (2). Michel Bureau mourut le

(1) Ces détails se trouvent aussi à la fin d'un manuscrit de la bibliothèque du Mans, relié sous le titre de *Martyrologium et Regula sancti Benedicti*, in-folio, num. 238.

(2) « En quoi l'on voit l'équivoque de son nom *Bureau*, pour blanchet et drap non teint, avec une allusion sur l'habit de

6 juin 1518, et fut enseveli dans l'église de son monastère, près l'escalier du dortoir. Étant abbé de La Coûture, il obtint le titre d'évêque d'Hiéraple. Ses armes, sculptées sur son tombeau, sur le siége abbatial placé dans le chœur, dans le chapitre, dans le réfectoire et dans plusieurs autres endroits de l'abbaye, étaient trois levrettes ou trois loups.

Dans le manuscrit que nous avons précédemment cité, se trouvent deux petits poëmes en distiques sur la mort de Michel Bureau. Le premier de ces poëmes contient l'éloge du vénérable abbé :

Plus ejus cunctos quam verbera verba monebant;
Grata fuit facies sermoque gratus erat;
Aspectu lætus, ridens, vultuque decorus,
Incessuque gravis, subtilis ingenio ;
Consilio prudens, cunctis in rebus agendis
Providus, aut deses, nec piger arguitur.
Impavidus, constans, humilis fortisque, benignus,
Concors, pacificus, dulcis et eloquio,
Nullum lædebat, cunctis prodesse volebat
Pauperibusque fuit semper aperta manus...

La Croix du Maine parle de plusieurs harangues prononcées par Michel Bureau devant les rois de France, et de plusieurs mémoires rédigés par lui sur la police et l'administration de la justice. Ces pièces ne

cardinal, qui est d'écarlate, estimée la plus riche couleur ou teinture en drap de laine. » La Croix du Maine, *Bibliothèque Française*.

sont pas parvenues jusqu'à nous. On lui doit attribuer avec plus de confiance un traité dont La Croix du Maine possédait, dit-il, un manuscrit sous ce titre : *De libertate ecclesiastica.* Guillaume Le Rouillé, qui était parent de Michel Bureau, cite, en effet, ce traité dans son *Grand Coutumier : Vide etiam cognatum meum Michaelem* Bureau, *in tractatu suo de Libertate ecclesiastica, quem in brevi tempore habebitis impressum, Deo permittente* (1). Il ne faut pas mêler à tout le nom de Dieu ; en effet, quoique l'impression du traité de Michel Bureau, annoncée comme prochaine en 1509, n'ait jamais eu lieu, nous ne saurions admettre que Dieu ne l'ait pas permise.

Quoi qu'il en soit, cet écrit est perdu ; mais on trouve, à la bibliothèque du Mans, un manuscrit de Michel Bureau qui n'a été connu ni de La Croix du Maine, ni d'Ansart, ni des autres bibliographes. Cet ouvrage, inscrit au catalogue sous le titre de : *Liber Evangeliorum dierum dominicalium,* se compose d'extraits des Évangiles, disposés avec méthode pour tous les dimanches de l'année. Après la signature de Robert Gaucher, chantre de La Coûture (qui paraît avoir écrit ce volume, et qui s'est lui-même recommandé aux bénédictions des lecteurs dans ce vers léonin :

Dextera scriptoris benedicta sit omnibus horis),

(1) *Grand Coutumier*, art. 36, gloss. 1.

on lit : *Actus fuit liber iste anno Domini millesimo quingentesimo duodecimo*, et sur le revers du feuillet : *Reverendissimus in Christo pater, Dominus Michael, abbas hujus monasterii beati Petri de Cultura atque sacræ theologiæ professor ; quiquidem hujus voluminis Evangeliorum auctor fuit.* Il ne peut y avoir aucun doute sur l'authenticité de cette annotation finale, qui a été écrite, ainsi que l'ouvrage, sous les yeux mêmes de Michel Bureau (1).

Ansart inscrit en outre au catalogue des œuvres laissées par Michel Bureau un recueil de statuts auquel il donne ce titre : *Statuts, ou Décrets sur l'observance régulière des religieux de l'abbaye de La Coûture au Mans ;* il ajoute que ces statuts sont conservés manuscrits dans la bibliothèque du monastère. J'ai lieu de croire qu'Ansart a voulu désigner un recueil de règlements qui se trouve dans plusieurs manuscrits provenant du fonds de La Coûture, et qui a pour véritable titre : *Ordinarium vitæ religiosæ prout in monasterio B. Petri Cultura, Cenom. diœcesis, observatur.* Il est probable, en effet, que ce règlement est l'œuvre de Michel Bureau ; cependant il n'y a pas d'autre témoignage à l'appui de cette opinion que les lignes suivantes, ajoutées par un copiste de la fin du seizième siècle au texte des statuts : *Hoc Ordi-*

(1) Ce manuscrit porte le numéro 27. Il est in-4°, sur vélin, d'une écriture très-lisible. Les titres sont en rouge ; les lettres initiales en rouge ou en bleu, avec des ornements.



narium vitæ religiosæ ac observantiæ regularis ad unguem tempore Michaelis Bureau... observatum est.

Ansart a désigné, d'après un manuscrit de l'abbaye de La Coûture, un traité de Bureau qu'il intitule exactement *De usu carnium*. Le manuscrit de La Coûture, mentionné par Ansart, n'a pas été transmis à la bibliothèque du Mans; mais l'ouvrage a été imprimé à Paris, in-4°, chez Guyot Marchand, sans date, à la fin du quinzième siècle. Vers le même temps le même libraire publiait, dans le même format, un autre petit traité de Bureau, sous ce titre : *Tractatus novus super reformatione status monastici*. Ce dernier ouvrage avait été composé à la prière de Julien Quimon, religieux de Marmoutiers, un des amis de Bureau, qui, comme lui, se plaignait beaucoup de la corruption des mœurs monastiques.

Au temps où Michel Bureau administrait l'abbaye de La Coûture, un certain Gilles d'Auzeville ou d'Auzonville (*Ægidius de Audaci Villa*) fut chargé par lui de faire l'état des revenus de l'abbaye. Cet état se trouve manuscrit à la bibliothèque du Mans. Au frontispice l'auteur a représenté d'une façon assez grossière le père abbé en robe noire, assis sur un fauteuil de bois sculpté, et recevant ce volumineux registre des mains de l'auteur.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE

DES

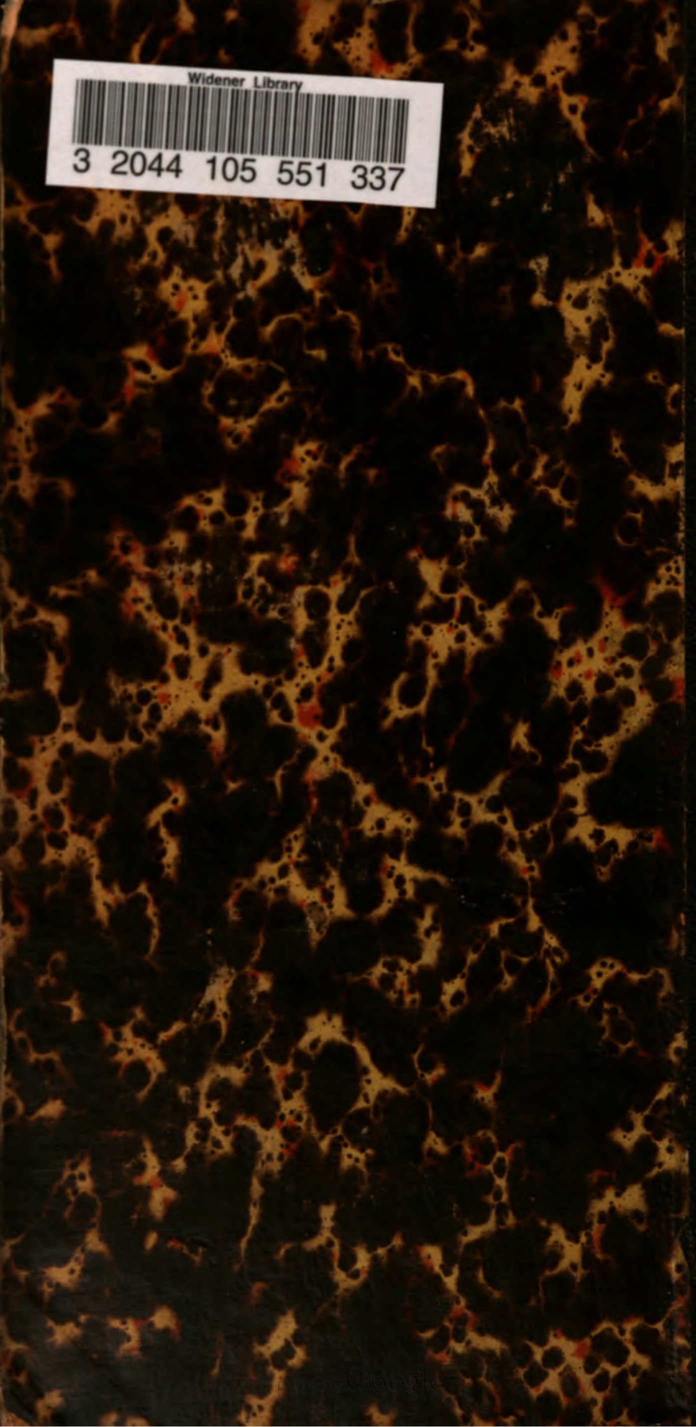
NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DES NOTICES.

Le Mans. — Impr. Ed. Monnoyer. — 1871.






Widener Library
3 2044 105 551 337